



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

Itinéraires

Les entrepreneurs marocains Un nouveau rôle social et politique face au Makhzen ?

Simon PERRIN

Etudes du développement n° 15

Sculpture en céramique et photos de Claude Albana Passet, Rivière, 2004.

ITINÉRAIRES
Etudes du développement
n° 15

Les entrepreneurs marocains

Un nouveau rôle social et politique face au *Makhzen* ?

Simon PERRIN

© iuéd, octobre 2002

FS 12.–

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES DU DÉVELOPPEMENT
Service des publications
Case postale 136 – CH-1211 GENÈVE 21
www.iued.unige.ch – publications@iued.unige.ch

Mémoire de diplôme d'études approfondies (DEA), présenté en janvier 2002

Directeur de mémoire : Professeur Riccardo BOCCO

Membres du jury : Professeurs Mounia BENNANI-CHRAÏBI et Philippe REGNIER

A mes parents, en les remerciant de leur soutien

Table des matières

Avant-propos	9
Introduction	11
Problématique	11
La sphère économique marocaine : un problème social et politique	13
L'influence politique et sociale du Makhzen ou le verrouillage des champs sociétaux par le Palais : caractéristiques principales du système politique marocain	14
Chapitre premier. La « faiblesse » de l'économie dans le monde arabe et dans le Maroc du XX^e siècle	19
« Vers la décrépitude de l'Etat néopatrimonial ? »	19
Clientélisme politique et corruption : deux modes de régulation du social	21
Des politiques économiques interventionnistes fortes : absence des bourgeoisies nationales dans le monde arabe	23
Le « capitalisme d'Etat » et la « bourgeoisie d'Etat » au Maroc	27
Tentative de définition de l'« entrepreneuriat » arabe	28
Chapitre II. Une lecture sociologique des politiques économiques marocaines : entre étatisme et libéralisme, l'ambivalence affairiste de l'Etat <i>makhzénien</i>	33
Les premières années de l'Etat <i>makhzénien</i> : lutte politique et recherche d'un modèle de développement (1956-1960)	34
Entre libéralisme et étatisme : l'ambivalence tactique du <i>Makhzen</i> (1964-1973)	37
La décennie 1970 : marocanisation, extension du secteur public et expansion du capital privé marocain	40
Chapitre III. Etude des élites économiques marocaines : tentative de catégorisation des « entrepreneurs » marocains	47
Forces et faiblesses des élites traditionnelles dans le Maroc précolonial et sous le protectorat	48
Quelques stratégies de reproduction sociale	53
Les entrepreneurs marocains : diversité des modes de penser et d'agir	54
L'élite des élites	58
Les entrepreneurs « lettrés »	60
Chapitre IV. Ajustement de l'économie, « désétatisation » et privatisation économique : des contraintes extérieures et des stratégies du <i>Makhzen</i>	65
L'économie marocaine avant le programme d'ajustement structurel : un bilan contrasté	66
L'économie marocaine sous ajustement structurel : conséquences sociales et politiques	68
La privatisation comme solution politique face à une crise latente	71
Les privatisations marocaines ou le redéploiement de l'Etat <i>makhzénien</i>	73
Evaluation de l'« ouverture » économique : les enjeux politiques de la réforme et les blocages actuels	75

Chapitre V. L'émergence politico-sociale de l'entrepreneuriat marocain et son institutionnalisation maîtrisée : l'« économisation » du champ politique	83
Face à la mondialisation :	
la réponse des élites politico-économiques marocaines	84
Aux origines de l'« apparition » de la CGEM sur la scène politique	88
La « Campagne d'assainissement » :	
recentrage politique du système autoritaire	90
Face aux syndicats, le patronat dans le rôle d'interlocuteur « privilégié »	92
La mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle :	
construction institutionnelle d'un ordre libéral	95
Les élections de 1997 :	
une forte tendance à l'« économisation » du politique	96
Modes politiques de penser et d'agir du patronat marocain :	
la CGEM depuis 1998	98
En conclusion	99
Conclusion	101
Bibliographie	105
Ouvrages	105
Articles	108
Documents électroniques	109
Site Internet	110

Avant-propos

Les réformes économiques prônées par les programmes d'ajustement structurel à partir du milieu des années 1990 au Maghreb et au Proche-Orient ont souvent contribué à remettre en question les diverses formes de gouvernance issues de la période postcoloniale. C'est au cours de la dernière décennie, en particulier, que, faute de s'engager dans de véritables processus de démocratisation, plusieurs pays arabes ont fait l'expérience de mesures plus ou moins timides de libéralisation politique dont témoigne la vitalité de la « société civile » à travers le renouveau d'anciennes formes de participation politique (les partis et les syndicats) ou l'apparition de nouveaux acteurs sociaux (les ONG du développement et, dans une moindre mesure, des droits de l'homme) et économiques, les entrepreneurs notamment.

Etiqueté comme Etat modèle par les experts de la Banque mondiale, le Maroc constitue un exemple éclairant de gestion de crises par un régime monarchique qui, tout en se renouvelant, réaffirme son rôle central et centralisateur en dépit de bouleversements potentiellement déstabilisateurs.

L'étude de Simon Perrin, issue d'un travail de mémoire de DEA, d'un séjour de terrain et de deux ans de réflexion, nous montre comment, après l'indépendance, la consolidation du pouvoir de la dynastie alaouite s'est opérée aux dépens de l'émergence d'une bourgeoisie nationale et comment, entre étatsisme et libéralisme, l'Etat *makhzénien* a su affirmer son ambivalence affairiste.

C'est à travers une description des élites économiques – technobureaucrates et entrepreneurs des secteurs public et privé, marchands et hommes d'affaires, traditionnels et « lettrés » – que l'auteur de cette étude brosse un portrait de la société et du régime marocains au cours des quarante dernières années. Il nous montre en particulier la capacité de reproduction d'un système qui, en paraphrasant le célèbre Guépard de Tomasi di Lampedusa, a besoin de tout changer afin que tout reste inchangé : face à la mondialisation et aux effets du néolibéralisme triomphant, le système marocain réaffirme sa stabilité à travers la préservation d'espaces rentiers pour les élites et grâce à la reproduction de logiques de clientèle.

Riccardo BOCCO, iuéd

Introduction

Problématique

Ce travail de mémoire a pour ambition d'explorer et d'approfondir la problématique du rôle actuel, tant politique que social, de l'« entrepreneur » marocain face aux contraintes ou face également aux opportunités déterminées par un contexte politique encore contrôlé et largement défini par un Etat marocain de nature *makhzénienne*. Sans trop anticiper du fonctionnement propre de la logique entrepreneuriale privée au Maroc, il est, semble-t-il, essentiel de la considérer en tant que problématique insérée, voire encastrée, dans le politique, dans la mesure où, pour l'instant, il est impossible de postuler, dès lors que l'on procède à une observation attentive des sociétés du monde arabe, une pleine réalisation de l'autonomisation des sphères du social (économie, religion, culture, etc.) (chapitre I).

Pour autant, dépassant une vision peut-être « périmée » de la prévalence de l'Etat sur la « société civile » (terme aujourd'hui à la mode qu'il s'agit d'utiliser avec prudence), il nous faut s'intéresser à une littérature, dans divers champs académiques des sciences sociales (sociologie bien sûr, mais aussi droit, économie ou anthropologie), de plus en plus fournie et pertinente sur l'évolution remarquable des rapports entre, d'un côté, l'Etat et ses nombreux et divers agents politiques, et, de l'autre, des acteurs économiques en voie de s'affirmer non seulement au niveau économique mais aussi, et cela nous intéresse au premier plan, au niveau politique, et cela de façon de moins en moins dépendante de logiques étatiques.

Cette littérature actuelle, par opposition aux théories sociologiques qui dominaient alors les problématiques du développement jusqu'à la fin des années 1970, tend à mettre en exergue au sein du monde arabe, et naturellement dans le cas du Maroc, l'apparition de nouveaux acteurs sociaux – les « entrepreneurs » ou hommes d'affaires, notions qu'il nous faudra très précisément définir dans la partie liminaire du travail – dans un champ politique en perpétuelle recomposition qui ont comme particularité commune de ne pas appartenir aux catégories sociales sujettes traditionnellement à une prompte mobilisation politique mais aussi celle de mettre en avant des intérêts qui sont tant privés (les affaires) que publics (la gestion de l'économie du pays associée à la résolution de questions sociales graves et urgentes). D'une certaine façon, ces élites économiques nouvelles (ou ces « entrepreneurs lettrés » par opposition à l'ancienne génération d'entrepreneurs dépendante des faveurs ou des sanctions de l'Etat) font de la politique. Mais, comme ce travail tâchera de le démontrer, ils font de la politique autrement, dans une tentative de rupture avec des modes de penser et d'agir qu'ils veulent aujourd'hui critiquer tant dans les champs économique que politique, en offrant à la société des projets sociétaux, dont ils légitiment l'efficacité à travers les exemples de leurs réussites individuelles en affaires. Bref, l'émergence et la consolidation de l'influence politique de ces nouveaux acteurs économiques en politique ne peuvent que difficilement être contestées. Cependant, il serait sociologiquement dangereux d'affirmer que cette évolution est « naturelle » et détachée, d'une part, de quelque volonté politique *makhzénienne* déterminante, sinon influente, et de l'autre, d'un contexte au caractère à la fois national et international, dans lequel tendent à s'imposer de nouveaux référents sociaux et de nouvelles logiques de développement.

C'est pourquoi, dans l'impossibilité théorique de dissocier cet état de fait actuel – la « réussite » politique des entrepreneurs marocains – de l'histoire de l'Etat marocain et de ses structures sociales profondes, et afin de mieux cerner les potentialités d'action de ces derniers, il nous faudra revenir, à partir de textes théoriques d'une littérature scientifique cette fois-ci plus « classique », sur les étapes principales de l'histoire du développement économique et politique du Maroc indépendant, avec l'ambition, pour chaque époque ou événement marquant, de définir l'état des rapports de force politiques qui animent la relation, souvent ambiguë, entrepreneurs *versus* pouvoir central (chapitres II et IV). D'une façon plus générale, cette vision théorique sera l'occasion d'aborder les thèmes centraux du développement ou du sous-développement économique et politique des Etats du « Sud », mais ici plus nettement sous l'angle de l'exemple marocain ; cela d'autant plus que les élites économiques actuelles dont il est ici question se posent à maints égards en agents de modernisation économique et libéralisation politique. Donc, cette démarche historique première, en dégagant des cycles de changements au niveau des acteurs politiques, des institutions et des idéologies, nous permettra certainement de mieux comprendre les comportements politiques qui sont ceux des « entrepreneurs » aujourd'hui, depuis une dizaine d'années environ, mais aussi de mieux saisir les raisons de cette logique de mobilisation de l'économique au service du politique (ou d'« économisation du politique » si l'on veut) qui, on le verra de façon assez évidente, nous ramène à une stratégie choisie et défendue par un *Makhzen* obligé périodiquement de s'adapter aux changements pour survivre.

Ayant démontré les ressorts politiques de ce processus d'*infitâh*, nous nous attacherons, dans le cadre d'une analyse empreinte d'empirisme (chapitres III et V), à la figure de l'entrepreneur, de l'homme d'affaires au Maroc, avec une perspective de différenciation en termes d'âge, de formation, ou de provenance socioculturelle (chapitre III), dans le but de dégager de cette trop vaste catégorie sociale les acteurs qui « font sens » aujourd'hui socialement et politiquement (voire médiatiquement, si l'on inclut dans notre analyse la lecture de la presse marocaine), mais aussi, bien sûr, ceux qui, ne participant pas à ce mouvement de libération ou d'autonomisation de nature politique, et préférant la survivance de logiques économiques traditionnelles, choisissent de concilier leurs intérêts privés à ceux du régime et de sa bureaucratie (nous reviendrons plus longuement sur ce type d'entrepreneurs que l'on peut assimiler au concept de « bourgeoisie d'Etat »).

Sur la base d'événements politiques récents (réforme constitutionnelle, Campagne d'assainissement, élections politiques, etc.), nous mettrons en exergue l'entrée en politique des entrepreneurs marocains et donc leurs marges de manœuvre réelles, tout en soulignant les limites politiques qui leur sont périodiquement imposées par le « haut ». Nous verrons en quoi le rôle accru de l'entrepreneur dans les affaires sociales et politiques (au-delà donc de sa propre sphère économique privée) fait aujourd'hui l'affaire d'un vaste consensus social qui n'est pas indissociable d'une perte impressionnante de légitimité des structures politiques traditionnelles. En bref, il s'agira d'analyser ce processus d'institutionnalisation de l'entrepreneuriat (notamment par l'étude de son organisation en associations patronales), et partant de l'économique dans son ensemble, en se basant largement sur une littérature faite d'articles et de témoignages d'actualité (chapitre V).

Selon la logique qui préside à ce mémoire, en conclusion, doivent apparaître une série de questionnements importants et actuels, au sujet des entrepreneurs et de leur avenir politique, qui pourraient, à leur tour, faire l'objet d'un futur travail mêlant les acquis développés ici à des enquêtes à mener sur le terrain.

La sphère économique marocaine : un problème social et politique

Au départ de ce travail, il nous semble important de préciser au plus vite le point de vue qui préside à l'approche des différentes problématiques que nous allons aborder, dans le but d'éviter un certain nombre d'obstacles et de prénotions hautement dommageables à l'analyse sociologique. Chevauchant certes différentes disciplines des sciences sociales, comme l'économie, l'anthropologie, le droit et l'histoire, ce travail procède avant tout d'une analyse en termes de sociologie politique, puisant essentiellement ses instruments théoriques dans une vaste littérature d'essence sociologique. Autrement dit, partant du point de vue de la primauté d'un tout social sur les autres sphères constitutives de la réalité sociale (sphères économique, judiciaire, culturelle, etc.) et de l'impossibilité donc de penser l'économique en dehors du social, nous posons, ici dans le cas du Maroc, mais aussi ailleurs comme d'autres auteurs l'ont fait notamment dans le monde arabe, l'existence et la réalité d'une sphère économique, avec certaines logiques de fonctionnement qui lui sont certes propres et spécifiques, mais dont nous devons repérer en premier lieu le faible degré d'autonomie et les faibles potentialités d'autonomisation qui sont les siennes par rapport aux structures sociales profondes du Maroc et qui sont marquantes par leur spécificité historique : l'existence et la persistance d'un pôle d'autorité religieuse et de pouvoir politique connu sous la dénomination, généralement employée en sciences sociales, de *Makhzen*.

Avant de revenir sur cette dernière notion, incontournable dès lors que l'on s'intéresse au Maroc sous l'angle sociologique, il nous faut préciser ce qui semble être l'angle d'attaque « idéal » pour approcher la question des rapports qu'entretiennent, de façon générale, les sociétés arabes avec leurs économies. Partant donc de l'hypothèse, vérifiée et consolidée par un grand nombre d'auteurs, du caractère « encastré » et peu « formel » des économies arabes¹ en opposition aux économies libérales occidentales, qui fait référence aux thèses de Karl Polanyi², nous postulons la prééminence du rôle endossé par l'Etat arabe – plus particulièrement depuis son indépendance et sous diverses formes – dans la gestion de la société et de ses affaires économiques notamment. Ce particularisme, de loin pas uniquement spécifique au monde arabe, on peut l'imputer à différents facteurs majeurs que l'on évoquera dans ce travail mais qu'il serait trop long d'explicitier en détail ici (pour exemple, mettons toutefois en avant des développements économiques tardifs ou peu conséquents, dus aux présences coloniales, et qui ont découragé la formation de bourgeoisies sur le « modèle occidental »). S'agissant du cas marocain, cette question de l'« insertion » de l'économique dans le social se pose en des termes semblables, même s'il faut lui distinguer une trajectoire historique et culturelle particulière, dans la mesure où l'acteur étatique, plus qu'un agent de médiation, se pose en agent de contrôle et d'autorité, comme nous le verrons plus loin, dans les affaires économiques aussi bien privées qu'évidemment publiques. Au-delà des programmes affichés et des idéologies proclamées par l'Etat marocain en matière sociale comme en matière économique, il nous faut dépasser la simple description de l'Etat et de son appareil, afin de repérer les différents acteurs politiques (il s'agit donc d'une élite) qui participent réellement à la

¹ Voir Schemeil Yves et Chatelus Michel, « Stratégies économiques et politiques industrielles dans le monde arabe », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 120, avril/mai/juin 1988 : le point central de cette réflexion consacrée aux catégories intellectuelles et aux stratégies économiques à l'œuvre dans les pays arabes tourne autour de l'existence d'une épreuve entre deux visions fondamentalement conflictuelles de l'économie et de la société ; la première se caractérisant par sa conformité à un ordre ancien (la communauté « possède » son industrie comme autrefois la terre), la deuxième consistant à instaurer un ordre économique nouveau fondé sur l'industrie et la recherche de l'efficacité économique.

² Cf. Polanyi Karl, *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1944.

réalité de cet Etat et qui, pour des raisons d'intérêts liées à la place qu'ils occupent dans ce jeu de pouvoir, font de leur contrôle, direct ou indirect, sur le champ économique un enjeu politique de première importance.

L'influence politique et sociale du Makhzen ou le verrouillage des champs sociétaux par le Palais : caractéristiques principales du système politique marocain

Nous déduisons de cette primauté du politique, annoncée ci-dessus, une certaine forme de domination du système politique sur les autres systèmes de la société marocaine. Cependant, comme nous allons le constater, l'acteur ou l'institution qui règne en maître sur ce système – le souverain marocain – soumet à tous les acteurs sociétaux, y compris les élites politiques (partis, associations professionnelles, syndicats, etc.), le même schéma de domination quasi absolutiste. Partant de cette première affirmation, il nous semble indispensable de dépasser une approche systémique peut-être trop figée, dans le but de repérer sur le long terme les facteurs sociohistoriques à l'origine de la configuration actuelle ou plus ancienne dans laquelle évoluent les acteurs principaux de cette étude.

Sans grand effort de réflexion, on peut à première vue classer le régime chérifien dans la catégorie des monarchies constitutionnelles : l'existence d'une constitution réglementant les fonctions du souverain, du gouvernement et du parlement n'est certes pas fictive. On remarque aussi, toujours avec ce premier regard jeté sur les institutions marocaines, un nombre impressionnant de partis politiques ou d'associations professionnelles qui jouissent d'une certaine forme de légitimité historique et populaire ainsi que d'une représentation nationale réelle. Donc, l'impression première que l'on retire de cette rapide observation est celle d'une situation incontestable de pluralisme politique remarquable et intéressante, dès lors qu'on la situe dans un contexte régional maghrébin jusque-là peu favorable à ces formes de « protodémocratie ». Pourtant, allant au-delà de ce premier stade d'analyse, une observation attentive de l'histoire politique du Royaume conjuguée à la lecture d'une littérature spécialisée, aujourd'hui devenue « classique » (Rémy Leveau et John Waterbury notamment³) nous amène à poser la question de ce relatif « pluralisme politique » plus en termes d'instrumentalisation « du haut » que d'un projet démocratique national « sincère ». Dès l'indépendance acquise sur les Français en 1956 jusqu'à aujourd'hui, tous les éléments historiques à notre disposition, soumis à une observation critique, nous amènent à estimer que l'un des projets politiques majeurs de la monarchie a été celui d'inscrire son pouvoir dans la durée, usant à cette fin d'une dose considérable de pragmatisme, voire de cynisme, dans sa quête de puissance d'abord, de 1956 au début des années 1960 avec pour volonté d'imposer son hégémonie aux partis politiques du Mouvement national, puis dans sa recherche continue de stabilité et d'équilibre à partir des années 1960 et jusqu'à nos jours.

Comme le montre si bien Waterbury dans la partie introductive du *Commandeur des Croyants*, le Maroc vit constamment, depuis son indépendance, dans un climat de tension aiguë sans que pourtant n'éclate quelque conflit suffisamment important pour ébranler la reproduction de l'ordre social. Autrement dit, pour résumer, tension et immobilisme vont de pair, créant ainsi un équilibre propice au maintien en place des acteurs politiques dominants. De la sorte, plus que des stratégies conscientes, ces

³ Leveau Rémy, *Le sabre et le turban*, François Burin, Paris, 1993 ; *idem*, *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1985 ; Waterbury John, *Le Commandeur des Croyants*, Presses Universitaires de France, Paris, 1975.

alliances diverses et multiples entre élites et *Makhzen* deviennent des modes de comportement traditionnels, souvent d'ailleurs fort peu prévisibles, répondant aux événements du moment et donc à cette logique de stabilité, favoriseront l'émergence de tel ou tel groupe et lui assureront son accès à des faveurs gracieusement concédées par le roi⁴. On le voit, la monarchie tire bénéfice du fort degré de segmentation de la société marocaine qu'elle crée et entretient consciencieusement (ces nombreux segments se sont dans l'histoire du pays perpétuellement opposés et équilibrés par des tensions et des conflits à caractère permanent) à travers le rôle d'arbitre qu'elle occupe au-dessus de ces parties adverses. L'arbitrage royal est non seulement accepté mais recherché même par les élites *makhzénienne*s – par opposition aux acteurs dissidents du *bled al Siba* – qui se disputent les bribes de pouvoir que le Palais consent périodiquement à leur accorder. « La monarchie s'est imposée par l'effet d'une sorte de stratégie circulaire qui, en encourageant les rivalités, contribue à l'émiettement du *leadership*, ce qui renforce la nécessité d'un symbole de continuité. »⁵ A l'intérieur donc des vastes réseaux de clientèles qu'il prend soin d'installer à ses côtés en fonction des intérêts du *Makhzen*, le roi se pose davantage en figure d'arbitre que de *Zaim* (leader). En d'autres termes, cette configuration de pluralisme politique est entretenue à dessein par le Palais par crainte de voir sa légitimité temporelle, plus que sa légitimité spirituelle, remise en question par un trop grand nombre d'élites mécontentes.

Bien évidemment, l'« intelligence politique » d'hommes comme Mohamed V et Hassan II, maintes fois démontrée lorsqu'il fallait conserver le prestige du Trône, ainsi que de leurs conseillers peut expliquer en très grande partie la réussite et la durée de la stabilité qu'ils ont très vite imposée et contrôlée au seul profit du projet monarchique. Pour autant, cette domination néopatrimoniale des champs sociétaux mais aussi et surtout, pour reprendre une terminologie chère à Bourdieu, du « champ des possibles » a été rendue possible grâce aux bases culturelles et idéologiques dont a hérité l'Etat moderne *makhzénien* en 1956, en même temps qu'il récupérait l'appareil administratif du protectorat : les fonctions politiques du sultan (traduites dans la réalité marocaine par le concept complexe de « *Makhzen* »⁶, que l'on peut rattacher au lieu de pouvoir : la maison royale), ainsi que, dans le registre religieux de la nécessité de l'ordre califal contre l'anarchie, les fonctions du Calife qui font du chérif alaouite – descendant direct du Prophète – le vicaire de Dieu au sein de la *Umma*⁷. Par exemple, la tradition de la *beïa* (l'allégeance faite au souverain) est hautement significative du caractère charismatique de la légitimité du roi chérifien : ce rituel religieux n'est pas que symbolique, puisqu'il fixe la proximité des différents cercles du *dar al Makhzen* dont le Trône royal constitue le centre, en même temps qu'il a pour fonction de consacrer la sacralité du sultan/calife. Au-delà de ce rituel pourtant central, on constate, comme le rappelle Tozy, à quel point est évacuée du champ du possible l'idée de représentation (qui n'est pas vecteur de souveraineté, mais à peine source de conseil, la *choura*, dans la mesure où l'instance législative est contrôlée par l'exécutif) et réduite la place du droit positif⁸.

⁴ Pour illustrer ces comportements politiques, Rémy Leveau a remarquablement décrit le soutien à la monarchie que constituèrent les élites rurales traditionnelles face au parti urbain de l'Istiqlal dans *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, *op. cit.*

⁵ Waterbury John, *op. cit.*, p. 171.

⁶ Les définitions de ce concept sont multiples et diverses ; toutefois, selon Waterbury, le *Makhzen* (littéralement « entrepôt ») se reporte au gouvernement du sultan car l'essentiel des tâches de son administration consistait dans la collecte des impôts (*ibid.*, p. 35).

⁷ On se référera à l'excellent ouvrage de Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999.

⁸ *Ibid.*, pp. 34-35.

Le Palais, dans l'histoire de ses relations avec les divers acteurs du Royaume, allait jouer de ces atouts culturels traditionnels lui permettant de « naturaliser » à la fois l'hégémonie et la neutralité qui lui reviennent en tant qu'« arbitre incontesté » de l'ordre social. A cet égard, sans être dans l'erreur, nous pouvons mettre en avant le concept de violence symbolique qui définirait, mieux que celui de la simple monopolisation légitime de la violence physique, l'essence du pouvoir monarchique *makhzénien*, puisque, sa légitimité étant très rarement mise en question, il paraît en quelque sorte comme intériorisé dans les mentalités, les corps de la population marocaine et donc inscrit dans le passé, le présent et l'avenir du pays.

Pour ne pas trop caricaturer ou exagérer le poids de ces déterminismes culturel et religieux, il nous faut aussi mettre en avant le rôle essentiel de *Zaïm*, entendu ici comme principal animateur de l'ordre social, qu'allait s'accaparer l'institution monarchique à partir des premières années de l'indépendance – ce rôle étant complémentaire à celui d'arbitre qu'elle prétend jouer. Ainsi, en revenant ici sur le style de gouvernement de l'Etat *makhzénien* et donc sur la spécificité de ses relations avec les élites en général, nous pourrions plus loin mieux saisir la nature de l'espace de « pouvoir » dévolu aux acteurs économiques par la monarchie.

Comme on l'a déjà évoqué plus haut, la catégorie des acteurs politiques qui acceptent la cooptation du système monarchique (par opposition aux acteurs dissidents, périodiquement réprimés par le Palais) peut être perçue comme une vaste clientèle au service du roi-patron. Cette « clientèle » est liée personnellement au roi dans un système ingénieux, un système de faveurs et d'obligations, que Waterbury qualifie à juste titre de « néoféodal »⁹, faisant des relations qu'entretiennent ces groupes de courtisans – provenant de divers horizons politiques et idéologiques, ils ont pour seul point commun le souci de s'attirer la sympathie du Palais – des relations de dépendance. Aucun groupe social ne peut s'ériger en pouvoir indépendant face à la monarchie ; c'est bien un des traits typiques d'une relation clientéliste qui empêche tout renversement de domination.

A ce propos, partant de cette proposition d'explication, nous pourrions commencer à saisir les raisons de la quasi-inexistence d'une bourgeoisie capitaliste indépendante au Maroc.

Pour préserver ses propres réseaux de clientèle, et souvent en créer de nouveaux selon les besoins du moment, la monarchie veille à concéder et octroyer des biens matériels, de façon relativement imprévisible, selon une logique qui la plupart du temps ne prend pas en compte la compétence et le mérite objectif de l'acteur récompensé...

Pour trois raisons évidentes, les résultats de cette situation de relations politiques clientélistes au plus haut degré du pouvoir confortent la maîtrise de la vie politique par le *Makhzen*.

Premièrement, tous les joueurs qui profitent des avantages matériels que leur offre ce système de corruption planifié par l'Etat¹⁰ (ce terme de « corruption », souvent connoté négativement, n'est certainement pas trop fort dans le cas présent) en deviennent les complices : ils sont donc condamnés à respecter les règles du jeu dans le silence, s'ils ne veulent tout perdre d'un coup (la monarchie sanctionne aussi vite qu'elle récompense).

⁹ *Ibid.*, p. 367.

¹⁰ Voir l'excellent article de John Waterbury, « Endemic and Planned Corruption in a Monarchical Regime », *World Politics*, vol. XXV, n° 4, juillet 1973.

Deuxièmement, le débat disparaît, l'activité politique se vide de toute substance idéologique : les acteurs politiques soumis volontairement à l'intégration dans le système sont trop occupés par le désir cupide d'obtenir des faveurs. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail, ce travail de dépolitisation de la société marocaine, à travers bien sûr ce système arbitraire de faveurs et d'obligations mais aussi grâce à l'instauration d'un immense secteur public, a constitué l'un des plus grands efforts réalisés par Hassan II dès son accession au pouvoir, dans le but de taire tout projet de contestation.

Troisièmement enfin, la course perpétuelle aux avantages du pouvoir est un moyen sûr de désagréger les formations politiques et professionnelles.

On le constate, les groupes qui tournent autour du Trône, qu'ils fassent partie de la bourgeoisie rurale, de la bourgeoisie d'affaires ou même encore, par exemple, des syndicats, sont tous des groupes parasites, vulnérables et largement dépendants de l'arbitraire royal qui ont pour fonction, outre celle de s'enrichir le plus rapidement possible, de jouer le rôle de tampon entre le régime et les Marocains les plus défavorisés : les paysans sans terre, les petits commerçants, les chômeurs, etc.

Comme le remarque Mark Tessler: « *Hasan presides over a national political machine that operates on the basis of clientelism ; and, sitting atop this network of patron-client hierarchies, the king rewards his supporters, punishes his enemies, and generally keeps others dependent on his favors. [Thereby] he assures that elections and multiparty politics do not evolve into political competition he is unable to control.* »¹¹

En bref, nous trouvant dans un système fortement hiérarchisé, les liens verticaux entre les puissants et les moins puissants sont largement renforcés, alors que les liens horizontaux au niveau des classes sont sapés. Cela nous aide à comprendre comment la monarchie a pu assez aisément jusque-là empêcher tout risque véritablement dangereux d'explosion sociale¹².

Que peut-on alors déjà conclure de ces premières données ? En proposant de déconstruire les « façades démocratiques » du système politique marocain, nous repérons la présence d'une logique de pouvoir qui s'immisce, non pas seulement à l'intérieur du système politique, mais dans toutes les sphères du social et qui, loin de s'apparenter à quelque idéologie ou programme politique précis, avec force pragmatisme et imprévisibilité tend à chercher en premier lieu la conservation d'un ordre social traditionnel, dans lequel le roi, se reposant sur des réseaux de clientèle qui lui font allégeance, régule plus qu'il ne réglemente le jeu politique. Bref, en termes de contrainte sociale et d'imprévisibilité, mobilisant à la fois un répertoire culturel et religieux spécifique ainsi que des stratégies qui lui sont propres¹³, l'Etat moderne *makhzénien* pèse de tout son poids sur les potentialités des différents groupes de la

¹¹ Tessler Mark, « Image and Reality in Moroccan Political Economy », in Zartman I. William, *The Political Economy of Morocco*, Praeger, New York, 1987, p. 218.

¹² Cependant, sous le règne de Hassan II, le Palais a connu deux tentatives de coups d'Etat en deux ans d'intervalle (1971/1972) provoqués par un groupe soudé de militaires et d'officiers largement excédé par les dérives de ce système clientéliste. Après ces deux échecs, le Palais, par méfiance envers l'armée, régnera en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur.

¹³ Pour la stratégie employée par la monarchie pour dominer les partis politiques de l'indépendance et dépolitiser pour un grand nombre d'années le champ politique, on se référera à Maâti Monjib, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1992.

« société civile » d'émerger et d'accéder aux ressources de pouvoir. Cependant, cette brève analyse ne peut évacuer aussi rapidement l'étude des types de relations entretenues entre pouvoir central et élites économiques et de leur évolution au cours de l'histoire du Maroc indépendant ; tout au plus, elle nous aide à poser, en introduction à ce travail, certaines logiques de pouvoir que nous retrouvons en permanence dans la société marocaine.

Chapitre premier

La « faiblesse » de l'économique dans le monde arabe et dans le Maroc du XX^e siècle

Les premiers arguments donnés plus haut, de façon générale, ont évoqué sans véritablement expliciter certaines notions théoriques – (*néo*)patrimonialisme, *clientélisme politique* et *corruption* –, à nos yeux essentielles puisqu'elles peuvent nous informer encore davantage au sujet des relations entretenues entre les sphères politique et économique, dans l'hypothèse de départ où nous les penserions comme distinctes. En réalité, une courte réflexion tournant autour et s'inspirant de ces outils théoriques nous aidera à comprendre que cette distinction public/privé dans le cas marocain est difficile, voire à certaines périodes impossible à fixer (nous le verrons clairement dans la deuxième partie de ce travail), même si des dynamiques politiques et économiques nouvelles apparaissent et semblent restructurer de façon moins ambiguë les limites entre politique et économique, public/privé (cf. chapitre V). A dessein, les facteurs énoncés ici et censés expliquer en partie la faiblesse du pouvoir économique face au pouvoir politique se limiteront au registre de la sociologie politique moderne et n'embrasseront aucunement des théories basées sur des explications culturelles et religieuses.

« Vers la décrépitude de l'Etat néopatrimonial ? »

Le titre de ce paragraphe est emprunté à Abdallah Saaf, un politologue d'origine marocaine¹⁴, dont l'une des thèses principales de son livre suggère justement une certaine tendance actuelle à la dépatrimonialisation de l'Etat au Maroc¹⁵. Au rebours d'une certaine pensée politologique presque « classique », Saaf nous propose de reconsidérer, sous l'angle du politique mais aussi de l'économique, le caractère absolument néopatrimonial que certains auteurs n'hésitent pas à conférer au régime *makhzénien*. Avant d'aborder les arguments qui sont les siens, il nous importe de voir en quoi effectivement on peut assimiler l'Etat marocain à un Etat (néo)patrimonial classique, dans le but de vérifier notre postulat précédent de la primauté du politique sur la société marocaine. Le concept de patrimonialisme, en tant que mode de pouvoir politique centré sur l'autorité personnelle d'un leader suprême entouré et servi par les membres de sa famille, nous paraît ici quelque peu dépassé, puisque nous avons affaire à un Etat moderne qui, par définition, ne peut faire l'objet d'un mode de domination traditionnelle¹⁶. Il est plus utile alors de parler de l'Etat marocain en termes de « néopatrimonialisme », concept plus actuel qui s'attache à la réalité de l'Etat administratif moderne. Selon Waterbury, ce nouveau concept « veut dire simplement l'édification du pouvoir patrimonial dans le cadre administratif, technique et militaire de l'Etat moderne »¹⁷ ; et pour nombre de spécialistes du Maroc politique, y compris

¹⁴ Il est aussi ministre délégué auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de l'enseignement secondaire et technique.

¹⁵ Saaf Abdallah, *Maroc, l'espérance d'Etat moderne*, Afrique Orient, Casablanca, 1999, chapitre v, p. 129.

¹⁶ Dans cette logique patrimoniale, l'Etat appartient en propre au prince, puisqu'il n'existe aucune forme de médiation et de contractualisation entre lui et le prince.

¹⁷ Waterbury John, « La légitimation du pouvoir au Maghreb : tradition, protestation et répression », in Leca Jean, *Développements politiques au Maghreb*, CRESM/CNRS, Paris, 1979, p. 412.

Saaf, cette logique néopatrimoniale continue d'animer l'Etat *makhzénien*, dans la mesure où ce dernier est capable de récupérer et d'intégrer au système les éléments de modernité et les transformations notables qui lui sont exogènes. Mais au-delà de ce constat commun, Saaf estime que ces éléments institutionnels de modernité, au premier rang desquels se trouvent un appareil politico-administratif et un processus de technocratisation du pouvoir (dont la réalité est indéniable), préfigurent une probable révolution du système au détriment de segments sociaux traditionnels, comme les notabilités rurales ou les grandes familles *Makhzen*. Procédant de la même optique, il tend à démontrer l'existence d'un processus identique dans le champ économique en évoquant l'apparition plus ou moins récente de puissantes dynamiques économiques de « désétatisation » favorisant, entre autres, « le développement d'une base d'accumulation propre de la grande bourgeoisie privée »¹⁸, preuve irréfutable, à ses yeux, de la force de nouvelles tendances consolidant le secteur privé, et partant affaiblissant le champ politique dominé par l'Etat. Ne réfutant aucunement la prévalence actuelle de son analyse et allant également dans son sens quand il propose de relativiser le déterminisme a-historique du concept de néopatrimonialisme, nous suggérons, dans le cadre de notre analyse, de joindre au concept de « néopatrimonialisme » celui tout aussi significatif de « clientélisme ». Ainsi, comme nous l'avons constaté précédemment, l'un des traits caractéristiques du rapport entre pouvoir politique et pouvoir économique au Maroc tourne avant tout autour des prébendes diversement octroyées par le régime et pouvant être, le cas échéant, retirées par le régime. On parle alors d'une politique de dépenses stratégiques, c'est-à-dire une politique d'allocation de ressources revêtant une orientation toute particulière puisqu'elle vise d'abord à protéger le capital de soutiens – le capital social – dont dispose le pouvoir.

Le but visé de ces politiques d'ordre clientéliste est d'éviter donc tout bouleversement, toute dérégulation économique qui remettrait en cause l'édifice politique : loin de monopoliser l'essentiel des ressources disponibles à l'image du prince dans le schéma de l'Etat (néo)patrimonial typique, l'Etat *makhzénien*, promoteur de l'économie, s'impose comme producteur-diffuseur de rapports marchands, en même temps que leur garant. Par contre, des logiques néopatrimoniales apparaissent dans la conception que se fait l'Etat du secteur public et de son administration : « Dans ce sens, la prépondérance des transferts financiers Etat/entreprises, surtout non industrielles, la filialisation non contrôlée des entreprises publiques, la perte presque totale des fonds octroyés par l'Etat pour le financement de ces entreprises, constituent des indices fort significatifs du néopatrimonialisme. »¹⁹

Les entreprises publiques seraient donc le patrimoine particulier de la technobureaucratie, si l'on évacue provisoirement de l'analyse les dynamiques de désétatisation en mouvement actuellement et depuis quelque temps au sein de la société marocaine.

A nos yeux, une tentative d'explication allant dans le sens d'une certaine forme de clientélisation par le « haut » des principaux segments sociaux du Maroc est beaucoup plus riche – tout en restant d'actualité – que des arguments tournant autour du seul concept de néopatrimonialisme qui, face à la construction d'un Etat-nation marocain moderne en phase réussie d'intégration, perd une grande dose de son efficacité.

¹⁸ *Op. cit.*, p. 164.

¹⁹ Doumou Abdelali, *Etat et capitalisme au Maroc*, Edino, Rabat, 1987, p. 220, cité par Abdallah Saaf, *op. cit.*, p. 160.

Allant plus loin dans l'élaboration d'un cadre conceptuel, nous proposons de centrer ici notre réflexion autour des concepts de « clientélisme politique » et de « corruption » qui, en tant que phénomènes empiriques et observables, sont récurrents dans les problématiques de distribution de pouvoir entre les deux sphères du politique et de l'économique au Maroc. C'est pourquoi il nous faut mesurer la pertinence théorique de ces deux notions centrales, avant de passer, dans les parties suivantes de ce travail, à une tentative d'observation pratique de leur déploiement dans la réalité sociale.

Clientélisme politique et corruption : deux modes de régulation du social

Sur le plan empirique, on le verra plus loin, les phénomènes auxquels renvoient ces deux termes sont fréquemment associés. Néanmoins, il importe de clarifier ces deux notions, pour éviter le risque de les confondre, car elles n'ont pas tout à fait le même degré d'importance dans la problématique qui nous occupe.

Que peut-on dire du clientélisme politique ? Nous pouvons, comme Jean-François Médard, estimer qu'il « repose sur un ensemble de pratiques qui instrumentalisent politiquement certains types de relations personnelles »²⁰ dans le cadre de réseaux verticaux plus ou moins vastes. On peut aussi parler à cet égard d'un « mode de structuration de l'échange social »²¹ qui se ferait entre deux acteurs socialement inégaux – sans que forcément cette relation clientéliste soit assimilée historiquement à une forme de patronage classique et traditionnel²². Bien sûr, ce qui motive cette association asymétrique dyadique, c'est un échange de faveurs (dont la dimension économique, qui est toujours d'une certaine ampleur, permet de penser logiquement à de la corruption marchande) : un permis de construire contre un soutien politique, une licence d'importation contre le financement d'un parti politique, etc. Des modes d'échange et de communication, comme on peut le voir à travers d'innombrables cas, qui caractérisent très souvent dans les sociétés du tiers-monde les rapports entre acteurs publics (l'Etat, l'administration) et acteurs privés (le paysan en quête de subside, l'entrepreneur à la recherche d'un terrain pour construire, etc.). Cependant, il nous faut ajouter que la relation de clientèle est susceptible d'être repérée dans n'importe quel type de régime et de société contemporains, et pas uniquement à l'intérieur du monde arabe.

Quant à la question de la corruption, elle ne se pose que lorsque la relation de clientèle, échange social de nature privée, interfère avec le domaine du public, c'est-à-dire du politique et de l'administratif ; par conséquent, la corruption n'a de sens que lorsqu'elle se situe dans le contexte d'un Etat contemporain moderne et bureaucratique, à l'opposé de l'image obsolète de l'Etat patrimonial classique où, par exemple, la confusion entre privé et public est encore plus impressionnante que dans le modèle d'Etat clientéliste. Les notions de clientélisme politique et de corruption – valeurs pourtant aux antipodes de celles de l'idéal démocratique occidental – sont indissociables de la notion moderne d'Etat institutionnalisé et transparent dans ses règles de fonctionnement : dans le cas marocain, comme dans bon nombre d'Etats, les

²⁰ Médard Jean-François, « Clientélisme politique et corruption », *Revue Tiers Monde*, n° 161, janvier/mars 2000.

²¹ Eisenstadt Samuel et Roniger Luis, *Patrons, Clients and Friends : Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*, Cambridge University Press, Cambridge, 1984.

²² Cf. l'excellente analyse des modes traditionnels de patronage (modèle khaldounien et modèle patrimonial ottoman) in Leca Jean et Schemel Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, 1983, pp. 455-494.

règles de clientélisme politique et de corruption (cette dernière pratique étant connotée encore plus négativement que la première) s'imbriquent dans les modes de fonctionnement (et de dysfonctionnement) de l'appareil d'État moderne. En effet, après avoir observé la façon dont sévit la corruption en Afrique subsaharienne, Médard attire notre attention sur le fait que la corruption économique – perçue totalement négativement par la norme occidentale – n'a pas qu'une finalité économique, mais que sa finalité est aussi politique, et donc qu'elle s'apparente à un mode de régulation du social par le « haut » : « Si l'argent est uniquement "bouffé" ou mis de côté à l'étranger, sans être redistribué au moins en partie, le pouvoir se trouve fragilisé. La stabilisation du pouvoir personnel a un coût. »²³ Mais cette distribution d'avantages ne s'arrête pas là : le premier bénéficiaire du système se constitue de la sorte une base d'accumulation privée, à travers, par exemple, un poste de ministre ou de chef d'entreprise publique, qui doit lui servir à subvenir à ses besoins, et à faire face à ses propres obligations de redistribution.

On le voit, les pratiques fort nombreuses et diverses de corruption s'insèrent dans un schéma plus général de clientélisme politique qui caractérise, ici dans le cas marocain, le mode de fonctionnement de l'ensemble sociétal et de régulation du système politique. Par conséquent, la nature clientéliste de l'État *makhzénien*, moins institutionnalisé que l'État de droit occidental et faisant preuve certainement de moins de transparence et de lisibilité, nous paraît plus propice à la découverte de pratiques corruptrices, dont leur naturalisation par le « haut » est un enjeu politique essentiel pour le pouvoir.

Au Maroc, comme tentent de le démontrer Béatrice Hibou et Mohamed Tozy dans leur article commun²⁴, le phénomène de la corruption (ou celui de la lutte contre la corruption) ne peut se comprendre que par rapport à un référentiel historique et culturel donné. En bref, selon les référentiels mobilisés, certaines pratiques, dans les affaires notamment²⁵, peuvent paraître douteuses ou au contraire totalement légitimes. A travers une description minutieuse du système normatif marocain, empruntant la même démarche que Waterbury²⁶, les deux politologues attirent notre attention sur le fait que, dû notamment à un système juridique sur le déclin dans ses fonctions régulatrices, le régime politique a laissé la corruption se transformer en élément central de la pérennité du système politique. Selon les auteurs, le référentiel marocain se conjugue sur trois registres différents mais complémentaires : « le droit communautaire des sociétés segmentaires », « le droit musulman » et le registre actuellement le plus pertinent, « le droit positif dans un régime autoritaire »²⁷ ; les deux premiers ont la caractéristique commune de faire référence à une logique communautaire particulière au Maroc précolonial et tribal qui semble définir le droit, non pas en termes d'éthique ou de morale à la manière occidentale, mais comme modalité pratique de régulation de la vie en communauté. Il ne s'agit pas de juger, mais d'obtenir, au moyen d'une norme négociée, une certaine efficacité dans la régulation sociale. Autrement dit, l'objectif n'est pas tant de rechercher la vérité (qui n'est pas primordiale pour le maintien du système) que de prévenir toute menace susceptible de remettre en cause l'équilibre et la cohésion du groupe. La norme, dans le

²³ Médard Jean-François, *op. cit.*, p. 85.

²⁴ « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit », *Revue Tiers Monde*, n° 161, janvier/mars 2000.

²⁵ Ces deux auteurs, en début d'article, donnent l'exemple d'un homme d'affaires marocain très pieux qui mobilise le droit musulman pour justifier certaines pratiques illégales dans l'espace fermé de ses affaires.

²⁶ « Endemic and Planned Corruption... », *op. cit.*

²⁷ Hibou Béatrice et Tozy Mohamed, *op. cit.*

système du droit musulman, n'est plus produite par la société, puisqu'elle est soustraite par les savants musulmans (*ulémas*) qui la réinterprètent et la réécrivent en fonction des contextes politiques et historiques, et souvent d'ailleurs en contradiction avec les lois de la *chari'a*. Enfin, découlant de la construction étatique marocaine, le droit positif est le registre le plus déterminant du référentiel juridique marocain actuel ; étant donné le processus de concentration des pouvoirs en faveur du *Makhzen*, les jugements sont donnés au nom du sultan et sont donc directement liés à des intérêts politiques. « Le référentiel du pouvoir se structure donc aujourd'hui à partir de l'idée d'une sorte d'absolutisme *khalifal* qui implique tout à la fois une disparition de la dualité de la norme et de la possibilité de la négocier, au stade de sa production aussi bien qu'à celui de sa réception par la société. »²⁸

De même, les transformations de ce système de valeurs contraignant n'ont pas évolué en direction d'une voie « démocratique » où la norme, sujette à négociation publique, serait l'expression et l'outil de régulation d'un vouloir vivre ensemble.

Ce bref détour par des pistes anthropologiques nous amène à considérer que l'acceptation ou le refus de la corruption, en tant que phénomène social, apparemment ne peuvent concerner que la seule instance étatique, étant entendu que la corruption ne se limite pas à la sphère politique mais qu'elle pénètre continuellement toutes les strates de la société marocaine. Il ne faut pas s'y tromper ; malgré, d'une part, des prises de position de plus en plus fortes dénonçant les méfaits de la corruption provenant d'acteurs privés de l'économie ou d'organisations non gouvernementales²⁹, et, d'autre part, une campagne monstre d'assainissement de la vie économique et politique lancée par l'Etat en 1996³⁰, la corruption reste un phénomène social largement diffus en même temps qu'elle constitue un problème actuel très grave, surtout pour les affaires économiques, que l'Etat gère avec pragmatisme et ambiguïté, certainement par peur de briser les « mauvaises » habitudes prises par un appareil administratif corrupteur. Paradoxalement, quand l'Etat marocain se met à dénoncer la corruption, c'est sa principale stratégie politique qu'il met en cause.

Des politiques économiques interventionnistes fortes : absence des bourgeoisies nationales dans le monde arabe

Que recouvrent dans la réalité ces quelques notions très théoriques que nous avons abordées ci-dessus ? Pour éviter tout amalgame, il est utile de préciser qu'elles ont été choisies dans la mesure où elles correspondent, à nos yeux, à certains traits typiques du mode de fonctionnement de l'économie marocaine, et sans doute aussi d'autres économies du monde arabe que nous n'aborderons pas ici. Toutefois, des parallèles historiques peuvent être tirés entre plusieurs dimensions propres aux économies du monde arabe dans lesquels les problématiques de corruption et de clientélisme politique sont sous-jacentes, sans forcément être explicites au premier regard.

Les quelques lignes qui vont suivre, comme les arguments théoriques exposés ci-dessus, ont pour fonction de démontrer que les blocages à l'expansion de l'initiative privée sont multiples et de diverse nature et qu'ils pèsent de tout leur poids surtout lorsqu'ils se conjuguent ensemble sur le même mode de primauté du politique.

²⁸ *Ibid.*, p. 35.

²⁹ Cf. Transparency Maroc, *La corruption au quotidien*, Editions Le Fennec, Casablanca, 1999.

³⁰ Comme nous le verrons dans le chapitre v, cette campagne « politique » d'assainissement prit pour cible principalement les entrepreneurs du secteur privé, sans s'être attaquée aux racines du problème.

Comme nous le démontrons plus bas, la place occupée par les Etats au sein des différentes économies arabes, à travers le secteur public principalement, fut remarquable et continue, dans une certaine mesure, de l'être. La raison qu'évoquent nombre d'auteurs pour expliquer cette situation tient notamment à la nature rentière des économies arabes³¹ : « [...] l'économie du Proche-Orient est largement restée ce qu'elle était au XIX^e et au début du XX^e siècle ; c'est-à-dire une économie rentière passive, rattachée à l'économie-monde³², exclusivement par le biais de l'exportation de matières premières brutes ou ayant subi les premiers stades de transformation. »³³

Les découvertes pétrolières ont, par la suite, renforcé ce caractère d'économie rentière et, surtout, ont donné à l'Etat arabe, dès les indépendances, un rôle majeur, puisqu'il ne fut jamais question de privatiser les hydrocarbures. La vie économique des pays producteurs de pétrole – ce n'est pas le cas du Maroc, même s'il s'y développe d'autres formes de rentes – est pratiquement entièrement fondée sur les rentes de l'Etat ; par conséquent, le contrôle total de l'appareil étatique, par un groupe social dominant (famille, tribu ou clan), est l'enjeu socio-économique principal caractérisant la vie politique de ces sociétés rentières. Quelques auteurs, à travers le facteur économique de la rente, ont tenté avec une certaine justesse de démontrer les causes du déficit démocratique (manque de représentation politique) prévalant dans les régimes de cette région du monde. Les sources de l'industrialisation n'ont donc pas ou très peu touché ces régions du monde, totalement dépendantes de l'économie mondiale : « Nulle part, le coton, le phosphate ou le pétrole n'ont servi de moteur à un développement local. Depuis le début du XX^e siècle, les bourgeoisies montantes ont été freinées par les révolutions, les coups d'Etat, les socialismes mis en place. L'Etat distributeur de rentes est devenu le seul enjeu économique, en dehors de tout désir de s'approprier la maîtrise des techniques industrielles et de rentrer de plain-pied dans l'économie-monde comme l'ont fait le Japon [...] et d'autres pays asiatiques. »³⁴

Contestée aujourd'hui et depuis quelque deux décennies, la légitimité de l'Etat interventionniste (et distributeur de rentes) au Moyen-Orient a été pendant longtemps acceptée – du moins tant que les populations arabes percevaient cette concentration manifeste des pouvoirs aux mains de l'Etat comme favorable à la promotion des intérêts de la *Umma*. Cette délégitimation récente de l'Etat interventionniste arabe signifie également l'usure d'une certaine conception du monde et de la nation ; nous le verrons plus loin (chapitre IV), plusieurs facteurs s'interpénètrent depuis quelque temps et forcent la remise en cause du modèle d'Etat arabe nationaliste et interventionniste, tant du point de vue de son répertoire politico-idéologique que de son fonctionnement pratique.

Le point commun de la plupart des Etats arabes du XX^e siècle a été leur volonté, dès leur naissance formelle et au moyen de diverses idéologies, d'imposer à leurs sociétés des programmes de développement capables de remédier aux séquelles du colonialisme. Dans cette optique, l'idée des *leaders* arabes était de poser l'Etat qu'ils dirigeaient avec leurs clans en animateur principal des campagnes de redressement de l'économie, de l'éducation, de l'agriculture, etc. Leurs formules rhétoriques, que l'on doit situer dans le contexte international bipolaire des indépendances, dénonçaient souvent les anciens Etats occidentaux colonisateurs et devenus « impérialistes » pour

³¹ Cf. Luciani Giacomo, « Rente pétrolière, crise fiscale de l'Etat et démocratisation », in Salamé Ghassan, *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, Paris, 1994, pp. 199-233.

³² Concept emprunté à Fernand Braudel et Immanuel Wallerstein.

³³ Corm Georges, *Le Proche-Orient éclaté 1956-2000*, Gallimard, Paris, 2001, p. 136.

³⁴ *Ibid.*, p. 137.

leur vision purement libérale et capitaliste du développement économique et politique. Dans l'imaginaire social de l'époque, il était impensable d'attribuer ce rôle d'« ingénieur social » à un secteur privé que l'on critiquait habituellement pour son attachement aux valeurs capitalistes occidentales notamment et son manque de vision à long terme. Bien sûr, ces critiques ne manquaient pas de fondements, puisque les entrepreneurs arabes, empêchés pendant plusieurs décennies d'occupation étrangère, pensaient surtout à se constituer des fortunes personnelles, n'investissant pas tous leurs efforts et moyens financiers dans la construction d'un projet national³⁵.

Dans ce contexte de postcolonialisme, la plupart des Etats arabes s'étaient posé le défi d'industrialiser leur économie, de promouvoir l'expansion urbaine, d'éduquer toute la jeunesse, de redistribuer le mieux possible les richesses, de construire, dans un esprit belliqueux de compétition régionale, des forces armées crédibles, tout en combattant les régimes financiers et commerciaux internationaux. Nul doute que ces efforts de construction d'un modèle de développement convergeaient pour beaucoup dans la direction de l'exemple de l'Etat turc d'Atatürk – véritable paradigme en la matière –, qui, le premier, avait démontré les avantages que pouvait offrir l'idéologie populiste et socialisante comme moyen pour l'Etat (et les détenteurs de son pouvoir réel) de se forger une légitimité populaire exceptionnelle supprimant toutes les formes de médiation entre la foule et ses *leaders* « charismatiques ». Donc, un grand nombre d'expériences socialistes et populistes, hostiles au secteur privé indigène et au capital étranger, ont vu le jour et se sont imposées au sein du monde arabe³⁶. La solution économique la plus naturellement envisagée fut celle de la construction d'un vaste secteur public : « *The large-scale private sector was seen as untrustworthy. Most of the regimes under consideration nationalized it or sharply curtailed its activities. The private enterprise that remained was subjected to state licensing and price and wage controls and had to compete with the public sector for scarce credit and foreign exchange. Foreign investment was viewed with suspicion. Entire sectors of the economy, such as basic metals, chemical, and minerals, were reserved exclusively for public-sector enterprise ; neither foreign nor domestic private capital was to be allowed in them.* »³⁷

L'idéologie socialiste et fortement nationaliste adoptée par ces régimes dans le contexte des années 1960 signifie assez logiquement la constitution d'un large secteur public pour une gestion centralisée des affaires économiques ; pourtant, si l'on se réfère au cas marocain, on s'aperçoit que l'existence de ce même secteur public n'implique pas forcément l'existence et la puissance d'une idéologie de type socialiste. Au Maroc, excepté durant la période de lutte pour le pouvoir entre la monarchie et les partis politiques du Mouvement national entre 1956 et 1960³⁸, l'idéologie officiellement affichée a toujours été libérale, pro-occidentale, pro-américaine même, et partisane du secteur privé. Mais, selon la logique interne du système *makhzénien* décrite dans l'introduction, le régime marocain, comme d'ailleurs celui de l'Iran du Shah, n'a jamais voulu avoir comme concurrent direct, en économie comme en politique, une bourgeoisie nationale indépendante disposant de ses propres sources de profit et, par conséquent, susceptible de rallier à sa cause les autres segments de la société

³⁵ Il serait injuste de prétendre que les entrepreneurs arabes n'ont jamais participé à la lutte pour l'indépendance de leur pays. Dans le cas du Maroc, comme nous le verrons plus loin (chapitre III), beaucoup d'hommes d'affaires marocains participèrent au Mouvement national au sein de l'Istiqlal, contre les intérêts français et pour l'élaboration de projets politiques nationaux.

³⁶ L'Egypte (1957-1974), l'Algérie (1962-1989), la Syrie et l'Iraq (1963 jusqu'à aujourd'hui), mais aussi la Libye (1969 jusqu'à aujourd'hui), etc. Le Maroc n'a pas connu de véritable expérience socialisante, comme nous le constaterons par la suite (chapitre II).

³⁷ Richards Alan et Waterbury John, *A Political Economy of the Middle East*, Westview Press, Oxford, 1996, p. 182.

³⁸ Cf. Maâti Monjib, *op. cit.*

marocaine. L'Etat marocain contrôle la majeure partie de l'économie du pays, à travers un énorme secteur public qui (paradoxalement) ne cessait d'enfler à mesure que les différents gouvernements nommés par le roi invoquaient le caractère « libéral » de l'économie marocaine.

Ce qui nous permet de classer le Maroc dans la catégorie des régimes évoqués ci-dessus ne concerne donc pas tant le domaine des idéologies proclamées que le domaine concret du type de politiques économiques mises en route dans le monde arabe. Bien entendu, il serait simpliste d'enfermer tous ces Etats, si différents entre eux par l'existence de trajectoires spécifiques, dans une catégorie uniforme d'« Etats interventionnistes » ; mais observons néanmoins un certain consensus parmi les observateurs du Moyen-Orient et du Maghreb à propos de l'émergence d'une « bourgeoisie d'Etat » provoquée par la nature même de l'Etat arabe dès les premières années de son indépendance³⁹. Cette forme de bourgeoisie, typique des sociétés en développement, procède d'un cadre de processus d'accumulation que l'on appelle ici « capitalisme d'Etat ». Richards et Waterbury, participant à ce consensus académique, évoquent l'existence de deux types fondamentaux d'intervention étatique et d'accumulation capitaliste, les deux cherchant à provoquer une transformation structurelle des économies⁴⁰.

Dans le premier processus, l'Etat contribue très largement à la naissance et à la consolidation d'un secteur privé, en produisant les infrastructures nécessaires au développement des petites industries privées. L'Etat, grâce au retrait d'une large partie de sa rente (pétrole, phosphates, revenus de l'étranger, etc.), aurait pour fonction, dans ce premier schéma, de protéger l'entreprise privée, en minimisant les risques qu'elle peut rencontrer – en fait, au lieu de la protéger, l'Etat l'étouffe et l'empêche de croître par elle-même (en ce sens, l'Etat prive l'entreprise privée de tout esprit d'initiative qui est à la base de la logique capitaliste privée).

Le deuxième processus d'accumulation est plus radical dans ses modes opératoires : l'Etat interventionniste conserve le surplus de ses propres activités économiques pour financer sa propre expansion ; on est en plein dans le schéma de la volonté de « transformation socialiste » ou de « *noncapitalist path* » que proclamèrent quelques grandes figures du monde arabe, comme Nasser ou Boumediene, respectivement en Egypte et en Algérie.

Dans les deux cas présentés, la classe moyenne ou bourgeoise est marginalisée au profit d'un groupe – d'une classe ? – artificiellement créé de toutes pièces par le « haut ». Certes, cette grille d'analyse, valable également pour l'Amérique latine⁴¹, proche dans sa formulation de la fameuse théorie de la dépendance, à l'heure des « ouvertures libérales » dans le monde arabe, n'est pas d'une « fraîche actualité » et n'est pas exempte non plus de critiques (touchant par exemple son approche trop « economiciste ») ; cependant, elle a l'avantage d'offrir une intéressante piste de lecture à notre travail, qui nous permet déjà de mieux cerner ce que fut pendant longtemps (et certainement demeure) la nature de l'« entrepreneuriat » – peut-on vraiment utiliser ce terme dans le cas présent ? – dans le monde arabe et au Maroc.

³⁹ Cf. notamment Amin Samir, *The Arab Economy of Today*, Zed Press, Londres, 1982 ; el-Malki Habib, « Capitalisme d'Etat, développement de la bourgeoisie et problématique de la transition. Le cas du Maroc », *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, n° 8, 1980 ; Waterbury John, *The Egypt of Nasser and Sadat : The Political Economy of Two Regimes*, Princeton University Press, Princeton, 1983.

⁴⁰ *Op. cit.*, p. 201.

⁴¹ Cf. Fitzgerald E.V.K., *The State and Economic Development in Latin America*, Cambridge University Press, Cambridge, 1977.

Le « capitalisme d'Etat » et la « bourgeoisie d'Etat » au Maroc

Avant de s'intéresser plus particulièrement aux caractéristiques typiques de l'« entrepreneuriat » arabe, on l'a vu largement déterminées par des facteurs culturels et politiques d'ordre structurel, il nous paraît intéressant, avec l'économiste marocain Habib el-Malki⁴², d'essayer de comprendre ce que signifient les notions de « capitalisme d'Etat » et de « bourgeoisie d'Etat » dans le contexte marocain⁴³.

Même si, aujourd'hui, le contexte de notre analyse a connu de formidables transformations, nous faisons l'hypothèse, en parallèle à celle de el-Malki qui s'inscrit dans une démarche proche des théories dépendantistes, que la société marocaine nouvellement « indépendante » (politiquement) reste néanmoins soumise à de nouvelles formes de dépendance que constituent un Etat « libéral » et autoritaire – ces deux adjectifs n'étant de loin pas incompatibles – et une domination technologique et économique du capital étranger. Ainsi, dans toutes les « sociétés dépendantes » du tiers-monde, la propriété étatique structure les autres données de leurs économies. Constatons donc avec el-Malki l'importance acquise par le secteur public, dans le cas du Maroc comme dans celui des autres « sociétés dépendantes » ; ajoutons aussi, c'est important, que son existence et sa morphologie particulière ne répondent pas seulement à des besoins inhérents au bon fonctionnement d'une société (développement endogène accéléré), mais que l'existence de ce secteur public permet la reproduction sociale à l'identique de l'Etat marocain (cf. chapitre II), en même temps que ce secteur s'oriente, de façon paradoxale, en direction de la rentabilisation d'un capital privé détenu par une minorité de privilégiés. Une autre caractéristique importante du « capitalisme d'Etat », qui est particulièrement vraie pour le cas qui nous intéresse, c'est une large diffusion du discours libéral qui, loin d'atteindre les ambitions affichées de ses promoteurs politiques, se traduit par l'absence d'un minimum de règles, donnant ainsi libre cours à l'enrichissement exponentiel d'une minorité d'individus – la « bourgeoisie d'Etat » –, généralement liée à l'Etat et au capital étranger. La bourgeoisie du tiers-monde est une classe sociale dépendante : « Le passé colonial et le présent néocolonial sont tels que cette bourgeoisie ne présente – ni ne revendique – un modèle culturel qui lui est propre. »⁴⁴ On ne peut déduire de ce concept la réalité d'une classe homogène ; la structure de cette forme de « bourgeoisie dépendante » est plus complexe qu'il n'y paraît, étant donné qu'elle est composée de plusieurs fractions pareillement soumises aux régulations économiques de l'Etat ; on y repère une bourgeoisie agraire exportatrice, commerciale-affairiste, industrielle et technobureaucratique (cette dernière étant organiquement attachée à l'Etat). On pourrait avancer, en reprenant à notre compte la pensée marxienne, que la bourgeoisie marocaine, sans parler des autres pays du tiers monde, est *non bourgeoise*. Par son mimétisme dans le domaine de la consommation, cette « bourgeoisie d'Etat » revêt les apparences de la bourgeoisie occidentale, mais elle est définitivement non capitaliste par son rôle dans le processus accumulatif et par sa pratique politico-idéologique. En bref, contrairement aux « qualités » que le sens commun attribue généralement aux bourgeoisies entrepreneuriales occidentales, la bourgeoisie marocaine (que nous insérons provisoirement dans ce modèle explicatif), incapable pendant longtemps d'assumer des responsabilités sociales ou politiques, se repose, quand elle en a l'opportunité, sur la propriété étatique pour se développer et se reproduire, mais toujours se sachant sous contrôle. On déduit de cet état de fait, que l'on repère dans

⁴² Il est aussi une personnalité politique importante (USFP), actuellement en charge du Ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche maritime dans le gouvernement Youssoufi.

⁴³ Cf. el-Malki Habib, *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, CNRS, Paris, 1989, pp. 199-213.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 204.

nombre de sociétés arabes, une faible propension à investir et innover – aussi bien socialement qu'économiquement – de la part des entrepreneurs capitalistes arabes et marocains. Cette approche, développée par des économistes comme Habib el-Malki ou Abdelali Doumou⁴⁵, a le mérite d'inscrire l'étude du Maroc et de son économie dans le cadre d'une économie globale soumise perpétuellement à des dynamiques transnationales de rapports de force. Néanmoins, cette analyse, à nos yeux, semble exagérer la nature « périphérique » de l'économie marocaine – par rapport évidemment à un centre qui serait, dans cette optique, occidental, capitaliste et forcément « impérialiste » – dès lors que les forces économiques exogènes ont perdu beaucoup de leur influence suite à des processus politiques de décolonisation, construction d'Etat-nation, nationalisation, marocanisation, etc.

Toutefois s'imposera, il est vrai, à partir du début des années 1980, une « nouvelle orthodoxie du développement »⁴⁶ (ou *Consensus de Washington*) de nature néolibérale et de provenance occidentale, qui rompra assez abruptement avec les modèles de développement stalino-rostowien en vigueur jusqu'alors. Emergeront de la sorte de nouveaux discours idéologiques prônant la valorisation du secteur privé qu'il n'est pas faux sociologiquement d'associer à une nouvelle forme d'impérialisme occidental. Mais le Maroc ne sera pas le seul pays endetté en voie de développement à qui l'on « conseillera » les solutions du « moins d'Etat » (cf. chapitre IV).

Tentative de définition de l'« entrepreneuriat » arabe

Les quelques lignes précédentes laissent entrevoir une problématique inhérente au monde arabe contemporain ; celle-ci pose la question de la faillite de l'étatisme. C'est du moins un constat que font beaucoup d'observateurs avisés, politologues et spécialistes de *political economy*, du monde arabe ; mais il n'ouvre pas automatiquement, à nos yeux, sur un bouleversement majeur de la primauté du politique telle que nous l'avons observée plus haut. Par contre, comme beaucoup d'auteurs le font actuellement, il nous paraît important d'interroger certains concepts – faisant référence à l'entrepreneuriat et à l'entrepreneur – que nous devons lire à l'aune d'un nouveau contexte social et politique. Ce contexte est celui d'une certaine libéralisation économique, décidée par l'Etat, en cours dans le monde arabe (processus d'*infitâh*⁴⁷ en mouvement depuis la fin des années 1970 dans nombre de pays arabes), qui procède à une large redistribution de rôles importants en faveur des acteurs/agents économiques du secteur privé. Pour autant, il serait dangereux de vouloir assimiler, à la manière occidentale, l'*infitâh* à un processus « naturel » de libéralisation politique/économique visant la substitution d'une norme ancienne (l'Etat) par une norme nouvelle (le marché). Ainsi, Eric Gobe et Myriam Catusse⁴⁸, avec respectivement les exemples des sociétés égyptienne et marocaine, nous proposent comme démarche de ne pas évacuer trop rapidement les contraintes politico-administratives de la question des économies nouvellement « libéralisées » ; de même

⁴⁵ *Op. cit.*

⁴⁶ Cf. Springborg Robert, *Mubarak's Egypt : Fragmentation of the Political Order*, Westview Press, Boulder, 1989, pp. 1-15.

⁴⁷ Terme désignant généralement le processus d'ouverture économique réalisé dans les années 1970 en Egypte sous l'impulsion de Sadate.

⁴⁸ Cf. Gobe Eric, « Les entrepreneurs arabes au miroir des sciences sociales », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXV, 1996 ; *idem*, « Egypte. Les hommes d'affaires et l'Etat dans le capitalisme de l'*infitâh* (1974-1994) », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 156, avril/juin 1997 ; Catusse Myriam, « Acteurs privés et actions publiques », *Entrepreneurs dans le monde arabe, Les Cahiers de l'Orient*, n° 55, coordonné par Gobe Eric, 1999.

qu'ils nous suggèrent, procédant de cette même logique, de ne pas attribuer à l'« entrepreneur » arabe les mêmes qualités (généralement positives), ou les mêmes critères d'analyse, que le sens commun confère à la figure du patron/entrepreneur européen. Peut-être faut-il effectivement nuancer l'idée, de plus en plus diffuse dans les opinions publiques, selon laquelle ces acteurs privés du monde arabe émergeant de la « société civile », en opposition aux traditionnelles bureaucraties étatiques, seraient les véritables promoteurs et animateurs d'une économie libérale, dans le bon sens du terme, elle-même attachée à un ordre politique transparent et démocratique... Relativisant cette association économie libérale/société démocratique, nous voudrions émettre l'hypothèse que la valorisation récente du secteur privé (et donc des « entrepreneurs »), étant une décision d'ordre politique, n'implique pas par conséquent le désengagement du politique, sous la forme de l'Etat autoritaire, au profit de nouvelles institutions moins contraignantes pour la société.

Le mot « entrepreneur », tel que nous l'employons quotidiennement, n'est pas neutre idéologiquement : pensé par les sociologues allemands du début du XX^e siècle, il véhicule les valeurs « positives » de son époque, probablement toujours d'actualité dans le monde occidental. Aux yeux d'auteurs comme Max Weber ou Werner Sombart⁴⁹, l'« entreprise » représente un espace détaché des institutions communautaires contraignantes (famille, village, etc.) ; cette vision n'est pas erronée si l'on considère que la sphère économique a effectivement connu, à cette époque en Europe, une étape majeure d'autonomisation au profit de la classe bourgeoise entière. Pourtant, le problème demeure au niveau d'une définition « objective » que l'on pourrait donner au personnage de l'entrepreneur. Est-il un petit bourgeois conformiste et conservateur, se contentant de diriger ses affaires sans vision à long terme, ou constitue-t-il, à l'inverse, un innovateur doué d'un véritable esprit d'initiative ? Probablement que la meilleure définition théorique de ce qu'est un « entrepreneur » européen ne peut exclure aucune de ces deux dimensions, à la fois bourgeoise et innovatrice – le terme de « patron » étant vraisemblablement connoté plus négativement. Bien que quelque peu désuète, l'analyse de l'économiste Joseph Schumpeter a largement contribué à cette réflexion : il conçoit l'entrepreneur comme l'agent économique qui, en réalisant de nouvelles combinaisons de facteurs de production au sein de l'entreprise, en est l'élément actif, le chef⁵⁰. L'« entrepreneur » serait donc un individu remarquable plus pour ses talents d'organisateur (de *manager*) que pour ses qualités intellectuelles : il n'est pas celui qui fera la découverte, mais bien celui qui saura l'introduire dans l'industrie. Etant donc un innovateur, l'« entrepreneur » schumpétérien n'agit pas en simple *homo economicus* capitaliste intéressé par la seule maximisation des profits que lui permet son appartenance de classe, mais, pourrait-on dire, ose prendre des risques. Cette analyse, qui nous paraît enrichissante dans le cadre de notre problématique, atténue la dimension bourgeoise et conservatrice que l'on serait tenté d'attribuer à l'« entrepreneur » européen. Par contre, la question de la définition de l'« entrepreneur » arabe se posera en d'autres termes, puisque les hypothèses soulevées par Schumpeter ne recouvrent qu'un champ bien délimité. Ainsi Gobe pense-t-il que, dans le contexte arabe, « le patron de l'entreprise se rapproche davantage de l'exploitant que de l'entrepreneur (au sens schumpétérien) »⁵¹. Sans préjuger de l'efficacité de son activité économique, beaucoup d'indices mettent en évidence la tâche presque exclusivement « administrative » de

⁴⁹ Weber Max, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Gallimard, Paris, 1991 ; Sombart Werner, *Le bourgeois. Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, Payot, Paris, 1966.

⁵⁰ Schumpeter Joseph, *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz, Paris, 1935, p. 331.

⁵¹ Gobe Eric, « Les entrepreneurs arabes... », *op. cit.*, p. 332.

l'entrepreneur arabe, moins libre et peu encouragé à innover dans la sphère économique que ne l'est le patron d'entreprise appartenant au modèle économique libéral et occidental. Les spécificités culturelles d'une société comme celle du Maroc – relations clientélistes diffuses, logique néopatrimoniale encore présente –, que nous avons présentées plus haut, doivent nous rendre sceptiques quant à la capacité des entrepreneurs marocains d'assumer de nouvelles fonctions véritablement « innovantes » pour l'économie nationale, en se distanciant volontairement du contrôle et de la tutelle de l'élite politico-administrative qui dirige l'Etat. Parlant de la nature de l'entrepreneuriat syrien, qu'il tente de définir dans le cadre de ses relations avec les structures de l'Etat, Joseph Bahout évoque l'existence d'un « entrepreneuriat volatil et parasitaire commun aux pays en voie de développement »⁵². Il ne fait nul doute à nos yeux que (comme en Syrie, en Egypte, etc.) l'entrepreneuriat marocain, ces derniers temps valorisé et prenant part à la définition de nouveaux enjeux économiques et politiques, garde sa place dans un système politique pratiquement inchangé. Bien entendu, la raison de la dépendance structurelle de toutes les strates de la bourgeoisie arabe envers l'Etat ne dépend pas que du seul comportement de l'acteur étatique ; assurément, la crainte diffuse parmi les entrepreneurs des actions imprévisibles du gouvernement et de l'administration freine très certainement toute velléité d'indépendance de leur part... Pourtant, il serait erroné de considérer la classe entrepreneuriale dans son ensemble comme une « victime » des réactions (voire de l'inaction) des instances politiques ; si l'on met de côté la masse des petits et moyens entrepreneurs du monde arabe – qui financièrement ne pèsent que très peu –, restent les figures de quelques grandes familles commerçantes et industrielles, actives dans le secteur privé comme dans le secteur public, qui, loin de souffrir de la configuration du système politique, en tirent largement les bénéfices matériels nécessaires à la préservation de leur prestigieux statut social. Peut-être l'approche dépendantiste, aujourd'hui moins présente dans le champ académique, avait-elle tendance à vouloir « essentialiser » le groupe social des entrepreneurs arabes, pourtant peu homogène, et à mettre de côté une vision comparatiste qui aurait permis de nuancer la dimension passive et dépendante de ces hommes d'affaires. Ainsi, en ce qui concerne, dans ce cas uniquement, la minorité la plus aisée des entrepreneurs, plus que des compétences d'ordre économique ou technique, il faut leur reconnaître une dose importante de capital social leur permettant de cultiver leurs relais politiques au sein de l'Etat (très souvent d'ailleurs des membres directs ou indirects de leur propre famille), et par conséquent de s'assurer de la prospérité de leurs affaires. A titre d'exemple, Yahya Sadowski parle à propos de l'Egypte d'une « bourgeoisie rentière » ayant accumulé des richesses considérables, plutôt grâce à ses liens politiques qu'en raison de ses activités entrepreneuriales⁵³. Pareillement que l'Etat finalement, les plus puissants des entrepreneurs usent de stratégies clientélistes, jouant souvent sur le registre familial, pour asseoir et faire croître des fortunes qui sont « artificielles » puisque ne résultant pas du jeu des mécanismes du marché. En ce sens, ces élites capitalistes arabes, visibles au grand public sur la scène médiatique (à l'image du richissime entrepreneur égyptien Osman Ahmed Osman, figure emblématique de la symbiose entre secteur public et secteur privé), sont des « chasseurs de rente » (*rent seekers*) ; et l'enjeu pour ces derniers ne tourne pas forcément autour de la construction d'un ordre libéral « nouveau » pour la société et son économie, mais peut s'apparenter plutôt à une tentative de préservation d'espaces rentiers susceptibles d'être démantelés par les

⁵² Bahout Joseph, « Les entrepreneurs syriens et la paix au Proche-Orient », in Blin Louis et Fargues Philippe (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient*, tome II, Maisonneuve et Larose (CEDEJ), Paris, 1995, p. 312.

⁵³ Sadowski Yahya, *Political Vegetables? Businessmen and Bureaucrats in the Development of Egyptian Agriculture*, Brookings Institution, Washington, D.C., 1991.

nouvelles valeurs du modèle économique néolibéral. Traditionnellement, les grandes familles bourgeoises et entrepreneuriales de l'*establishment*, au Maroc comme dans d'autres pays arabes, ont été préservées, et dans une certaine mesure continuent de l'être, par l'Etat et son élite (la bourgeoisie d'Etat proche de la bourgeoisie capitaliste) : la collusion entre bureaucrates et hommes d'affaires est telle que les deux acteurs succombent à la tentation de rechercher une position de rente. A cet égard, avec Eric Gobe, nous pouvons parler de « capitalisme des copains »⁵⁴ (*crony capitalism*).

On le voit, ce système flexible et pragmatique de « capitalisme des copains », gommant les frontières public/privé et ne reposant sur aucune norme idéologique précise, sert au mieux les intérêts des deux parties – du moins tant que l'acteur économique, acceptant sa subordination au politique, se sait protégé et entretenu par l'Etat.

Dans cette configuration actuelle, l'Etat arabe craint par-dessus tout de se voir « imposer » de la part de ses créanciers internationaux une trop forte libéralisation de certains secteurs clés de son économie (et nécessaires au maintien de son hégémonie politique) qui pourrait lui faire perdre les alliés fidèles que constituent jusqu'alors les entrepreneurs des secteurs public et privé ; et ce d'autant plus que cette logique de privatisation, si elle s'avère durable, en le privant de son rôle d'Etat distributeur des rentes, pourrait aussi lui faire perdre le soutien d'autres fractions (armée, fonctionnaires, étudiants, etc.).

Quant à l'« entrepreneuriat arabe », terme qui désigne ici l'ensemble de l'élite capitaliste arabe, il considère diversement son avenir et ses potentialités de succès (social aussi bien qu'économique) en fonction du nombre d'atouts qu'il possède au sein de ses réseaux de clientèle avec l'Etat. Un processus de libéralisation/privatisation économique peut évidemment casser les édifices monopolistiques des entrepreneurs affiliés à l'Etat, comme il peut, pour d'autres hommes d'affaires, leur offrir de nouvelles opportunités intéressantes.

Avant de revenir plus précisément sur les différents visages de l'entrepreneur marocain, une courte analyse de l'histoire économique du Maroc indépendant, focalisée plus particulièrement sur l'importance de son secteur public, nous permettra de mieux saisir la nature de cette relation Etat/entrepreneur au Maroc.

⁵⁴ Gobe Eric, *Egypte. Les hommes d'affaires...*, op. cit., p. 50.

Chapitre II

Une lecture sociologique des politiques économiques marocaines : entre étatisme et libéralisme, l'ambivalence affairiste de l'Etat *makhzénien*

Peut-on assimiler le système politique marocain à un régime monarchiste conservateur peu enclin aux changements ? Donner une réponse affirmative à cette question serait beaucoup trop simple et occulterait l'immense complexité du social en général, et de la société marocaine en particulier. L'Etat *makhzénien* moderne a dû, durant son histoire récente, faire preuve d'une formidable capacité d'adaptation à un tissu social qui connaît de grands bouleversements : recul du monde rural et croissance rapide de l'urbanisation, déclin des élites traditionnelles et émergence d'une bourgeoisie d'Etat, accroissement des richesses pour une minorité et marginalisation socio-économique de larges pans de la population, etc.

L'essence du pouvoir au Maroc n'est pas ou peu affectée par ces changements structurels, car le secret de sa durée réside dans cette maîtrise de la lecture de la société ; autrement dit, la monarchie marocaine, pragmatique et flexible comme elle n'a jamais cessé de l'être, même sous des allures parfois « traditionnelles », évolue en même temps que la société. Plus encore, elle a toujours su, depuis les années 1960, « endogéniser » les nouveaux apports qui constituent la condition essentielle à toute évolution moderne.

L'une des meilleures façons d'appréhender cette logique de perpétuation consiste certainement à examiner, de manière critique, l'histoire économique de l'Etat marocain indépendant ; on y trouve en nombre suffisant des indices qui appuient cette image liminaire d'un « Etat fort » (un Etat interventionniste) défendant une « économie libérale » (l'existence d'un secteur privé en bonne santé). Le paradoxe, qui réside dans cet étrange couple (mélangeant les valeurs de deux répertoires différents : public/privé), est évident si les outils d'analyse du chercheur ne sont pas assez affûtés ; par contre, le regard du sociologue, à l'inverse de celui de l'économiste, réussira à rendre compte de la cohérence politique que forment ces deux logiques, en apparence contraires.

Ce travail – qui n'est pas une étude économique –, dans le but de mettre en avant et d'explicitier l'apparition de l'entrepreneur marocain comme nouvel acteur social et politique, doit d'abord procéder, de façon certes concise, à une lecture politique de l'histoire de l'environnement économique marocain. Les champs économiques du privé ou du public, au Maroc, constituent un espace dans lequel l'*homo economicus* entrepreneur marocain (ou l'homme d'affaires devrait-on dire) a longuement évolué avec plus ou moins de bonheur, avant de devenir une figure reconnue et valorisée par une société admirative devant ses compétences et ses valeurs. On le voit, l'image et le rôle actuels de l'homme d'affaires marocain procèdent bel et bien d'une construction sociale dont on suivra, dans cette partie en premier lieu et dans les suivantes, les étapes majeures. Comprendre ce que représente aujourd'hui en termes de symboles politiques l'économie de marché, le secteur privé, les entrepreneurs, etc., c'est aussi essayer de saisir une conception plus ancienne du développement, qui, « naturelle » et légitime dans le contexte des indépendances, est aujourd'hui reléguée au second plan.

Bref, cette partie s'attachera, de façon en tout cas plus concrète que dans les parties précédentes, à mettre en exergue les politiques économiques qui furent celles de l'Etat marocain avant que l'on parle, au début des années 1980, de *désengagement de*

l'Etat ; elle nous permettra également d'évaluer les poids respectifs des deux secteurs privé et public, en soulignant plus particulièrement le rôle politique et économique des entreprises publiques au Maroc.

Les premières années de l'Etat *makhzénien* : lutte politique et recherche d'un modèle de développement (1956-1960)

Au sortir de la lutte pour l'indépendance, la réalité de l'Etat marocain est indéniable : héritant des infrastructures mises en place par la puissance française du protectorat, le *Makhzen* a enfin l'opportunité de jouir, à travers donc cet Etat nouveau et centralisé, de son autorité sur l'ensemble du pays. Cet état de fait est inédit, puisque auparavant l'autorité *makhzénienne* du sultan ne pouvait s'exercer que sur *ses terres* (le *bled makhzen*, en opposition au territoire « ennemi » et dissident, le *bled al Siba*). Pourtant, si l'intégration nationale du Maroc, autour de cette vaste coalition hétérogène du Mouvement national, a déjà franchi quelques étapes avec succès en 1956, une autre question urgente se pose ; elle a deux dimensions : quel modèle de développement choisir face à la nécessité d'achever l'indépendance économique du pays ? Jusque-là, les infrastructures économiques ou autres entreprises publiques créées par les Français du protectorat (dans ce que les autorités protectorales nommaient le « Maroc utile », le Maroc des plaines et non celui des montagnes) répondaient à une politique « coloniale » précise : elles devaient permettre la mise en valeur des ressources minières et agricoles du pays. C'est ainsi que furent créés, entre 1916 et 1930, l'Office chérifien des phosphates et le Bureau de recherche et de participation minière, et, entre 1937 et 1944, l'Office national des transports, etc. Ces outils économiques déjà en place ou dont l'Etat devait assez rapidement se doter – la situation économique, empirant avec le départ des Français, l'exigeait – doivent, pour fonctionner, s'insérer dans un large modèle politique et idéologique de développement.

A posteriori, une analyse historique nous démontre que le choix de tel ou tel modèle de développement était loin d'être évident, dans la mesure où le Mouvement national, jusqu'alors homogène et faisant front contre la puissance coloniale, se désintégrait en plusieurs factions au moment de l'indépendance politique du Royaume. Les années 1956-1960 furent parmi les plus agitées de la vie politique marocaine : pour résumer, deux groupes s'affrontaient politiquement et idéologiquement pour le monopole du pouvoir⁵⁵. Pourtant majeures pour la survie du Royaume, les questions économiques et sociales étaient « éclipsées » provisoirement par un débat politique fort en intensité et, plus encore, par une lutte qui opposait, d'un côté, l'élite politicienne membre de l'Istiqlal, de l'autre, les fervents supporters de l'absolutisme royal réunis autour de Mohamed V, puis de Hassan II. Ces deux forces politiques, mêlant dans leurs thèmes politiques à la fois progressisme et conservatisme social⁵⁶, toutes les deux légitimes et populaires (les figures de Allal el-Fassi, de Ben Barka sont vénérées et respectées de tous, comme l'est bien entendu Mohamed V), s'adapteront pendant ces quatre années « mouvementées » à l'évidente nécessité d'une collaboration politique mutuelle. Pourtant, de cette situation de rapports de force tant physique que symbolique la monarchie tira un avantage immense en brisant

⁵⁵ Cf. Monjib Maâti, *op. cit.*

⁵⁶ Chaque camp, qu'il soit du Palais ou de l'Istiqlal, jouait avec plusieurs thèmes idéologiques à la fois, de manière très souvent contradictoire, dans le but de satisfaire respectivement une très large clientèle. Néanmoins, chacun de ces deux groupes pouvait s'assurer du soutien fidèle d'une catégorie sociale spécifique : les notabilités rurales pour le Palais, la masse ouvrière des grandes villes côtières pour l'aile gauche de l'Istiqlal, et une clientèle « bourgeoise » et composite pour l'aile droite de l'Istiqlal, en même temps proche du Palais.

progressivement, à travers de multiples stratégies, l'Istiqlal en deux mouvements distincts – l'UNFP (Union nationale des forces populaires), parti socialisant et progressiste, contre l'Istiqlal, prônant le respect des valeurs traditionnelles, parti politique de l'élite bourgeoise conservatrice d'origine fassie. Bien entendu, on s'en doute, les valeurs à la base de ces deux clans principaux – progressistes/conservateurs – n'étaient pas les mêmes et, par conséquent, n'envisageaient pas en des termes semblables le développement économique du Maroc : d'après Abdallah Saaf, l'indépendance, la démocratie, la justice sociale, la promotion et l'universalisation du savoir composaient les idées-forces du camp progressiste mené par Ben Barka⁵⁷. Concrètement, cela signifiait un véritable bouleversement d'un édifice social traditionnel dans lequel prédominaient les solidarités verticales : instauration d'un parti de masse, alphabétisation des masses, réformes agraires, industrialisation rapide, etc. Ces velléités « transformatrices » ne s'inscrivent certainement pas dans la logique de pouvoir qui est celle de la monarchie ; cette dernière, surtout dès le règne de Hassan II, veillera à préserver ses immenses prérogatives en s'élevant violemment contre tout projet politique de quelque nature idéologique (populiste, nationaliste, socialiste, militariste, etc.) susceptible de rallier le plus grand nombre contre sa légitimité ; cela signifie aussi que le Palais mettra en avant, après les avoir reconstitués, ses agents/relais d'encadrement au sein de la société marocaine. L'enjeu donc pour la monarchie chérifienne est de maintenir le monde rural dans un état de neutralité, voire d'indifférence à l'égard des luttes politiques qui l'opposent aux partis ; pour ce faire, « le *Makhzen* va réactiver les mécanismes par lesquels l'administration coloniale obtenait la soumission des individus et la paix sociale. Il va reconstituer les réseaux traditionnels dominés par l'élite rurale et s'assurer le contrôle de l'administration »⁵⁸. En somme, la monarchie projette de reprendre à son compte la politique du protectorat qui reposait sur le jeu du clientélisme et de l'allégeance, le tout dominé par des notables, proches du Palais, qui ont pour mission d'assurer la cohésion et la paix sociale. Du fait de cette proximité avec les élites rurales⁵⁹, le Palais, prenant de l'ascendant sur les partis politiques durant cette même période, n'entend pas agir sur les structures agraires mais plutôt sur la manière de produire et sur le niveau de production : les notions de « réforme agraire », « changement des structures foncières » et autres termes qui évoquent quelque transformation sont, au grand dam des « progressistes » istiqlaliens, bannis du langage officiel.

L'appareil bureaucratique constitue aussi un instrument de pouvoir nécessaire à la stratégie monarchique des « conservateurs ». Jusqu'en 1960, l'administration restait relativement neutre et les partis politiques continuaient d'exercer une influence non négligeable sur le personnel en place. Tout pouvait donner l'impression que le système politique marocain s'orientait vers un équilibre entre la monarchie et les partis politiques ; jusqu'à l'avènement de Hassan II, l'on pouvait presque parler de « respect mutuel » entre ces deux acteurs politiques contraints de gouverner ensemble. Le règne du fils de Mohamed V allait consacrer durablement la marginalisation des partis politiques de toutes tendances confondues ainsi que le renforcement de l'Etat – dont la manifestation la plus évidente serait l'instauration de l'état d'exception en 1965. Donc, en résumant, le *Makhzen*, après avoir habilement sapé la crédibilité des élites politiques indépendantes (et non artificielles), s'attache à dépolitiser le corps administratif et à le fortifier par nombre d'avantages qui lui sont concédés en guise de récompense à son geste d'allégeance.

⁵⁷ Saaf Abdallah, *op. cit.*, pp. 106-107.

⁵⁸ Ben Ali Driss, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXVIII, 1989, pp. 52-53.

⁵⁹ Cf. Leveau Rémy, *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, *op. cit.*

Que peut-on déjà dire de ces premières années de pouvoir ? La monarchie n'est pas par essence conservatrice – elle l'a prouvé quelquefois en prêtant l'oreille à certaines revendications sociales –, mais plutôt pragmatique ; elle définit ses politiques économiques et sociales en fonction de ses assises traditionnelles, de ses relais d'encadrement : malgré la forte présence istiglalienne au sein des gouvernements successifs jusqu'en 1960, il n'a été question ni de réforme agraire ni de politique d'industrialisation massive, mais plutôt de gestes politiques en faveur des gros propriétaires terriens du Royaume et des grandes familles citadines présentes assez rapidement dans l'administration (elles avaient pu recevoir la formation adéquate sous la période du protectorat). On le constatera plus loin, l'Etat *makhzénien* est « à la fois créateur d'entreprises (publiques) et partisan de leur privatisation, partisan de la planification et du libre-échange, initiateur d'une politique sociale et promoteur des inégalités »⁶⁰. Par contre, pour répondre à des besoins sociaux et économiques urgents, auxquels le Palais et ses gouvernements successifs ne sont pas indifférents (il s'agit d'éviter que les émeutes sociales ne se transforment en révolution), l'interventionnisme étatique, à travers la constitution d'un vaste secteur public, deviendra, aux côtés du libéralisme, l'une des doctrines officielles du pouvoir en matière sociale et économique. Poussé à l'extrême, dans une acception dirigiste, ce paradigme de l'État interventionniste se repère dans la période « progressiste » du gouvernement d'Abdallah Ibrahim (istiglalien convaincu et proche du progressisme incarné par Ben Barka) entre 1958 et 1960, dont les options politiques et idéologiques rappellent le modèle nassérien : l'Etat prend en charge, de façon volontariste, une transformation par le haut de la société en engageant une planification de son action et en identifiant des objectifs considérés comme nécessaires⁶¹. Plus précisément, ce programme politique, qui n'a pas eu l'occasion de voir le jour dans sa forme initiale – peu apprécié, il faut le dire, par les cercles du pouvoir *makhzénien* –, se proposait de rompre avec le capitalisme pour engager le pays sur une « voie non capitaliste » devant conduire à un développement autocentré (à l'instar du modèle algérien sous Boumediène) ; la liste des points évoqués est longue : « un processus de nationalisation ; un élargissement de l'espace du secteur public ; un développement de l'industrie lourde (ou "industrie industrialisante") ; une réforme agraire ; une planification impérative et de long terme ; une extension et un approfondissement du marché intérieur ; un contrôle du mouvement des capitaux étrangers et la suppression des incitations aux investissements étrangers ; un rejet de la spécialisation économique (modèle de substitution des importations) [...] »⁶².

Une interdépendance encore faible entre les économies rendait l'Etat relativement autonome dans ses projets de réforme du social et de l'économique ; ainsi, surmontant les obstacles posés par la monarchie et sa « clientèle politique », le gouvernement Ibrahim, le plus à gauche du Maroc indépendant, a permis l'apparition de quelques réformes importantes tournant autour de deux points :

- premièrement, le parachèvement de l'indépendance nationale grâce à la reprise rapide par l'Etat des sphères stratégiques de pouvoir économique liées aux intérêts de la métropole : prise de contrôle de la Bank al Maghrib et décrochage du franc marocain par rapport au franc français ; création de la BNDE (Banque nationale

⁶⁰ Cf. l'excellente contribution de Ben Ali Driss, « Etat et reproduction sociale au Maroc : le cas du secteur public », in el-Malki Habib et Santucci Jean-Claude, *Etat et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, CNRS, Paris, 1990, p. 122.

⁶¹ A titre d'exemple, cf. El Aoufi Noureddine, « La réforme économique : stratégies, institutions, acteurs », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, numéro spécial, *Un Maroc en transition : alternance et continuités*, sous la direction d'Alain Roussillon, n° 164, avril/juin 1999.

⁶² *Ibid.*, p. 39.

pour le développement économique), de la BMCE (Banque marocaine pour le commerce extérieur), de la CDG (Caisse de dépôt et de gestion), de l'Office national du thé et du sucre, de la Royal Air Maroc, etc.⁶³ ;

- et deuxièmement, la mise en place de formes institutionnelles de régulation publique (système de sécurité sociale, dispositif de conventions collectives, dispositif d'indexation des salaires sur l'évolution du coût de la vie, etc.).

En bref, empêché par la conjoncture politique – la crise politique de 1960 provoqua la démission de l'équipe gouvernementale istiqlalienne et laissa le champ libre à Hassan II et ses conseillers –, le gouvernement Ibrahim visait essentiellement à rattraper le retard pris par le Maroc dans son développement économique sans passer par chacune des « cinq étapes du développement capitaliste »⁶⁴. Cette conception réfléchie et travaillée intellectuellement de ce que peut signifier le développement économique ne représenta qu'une courte parenthèse dans l'histoire politique et économique du Maroc indépendant.

Entre libéralisme et étatismes : l'ambivalence tactique du *Makhzen* (1964-1973)

On l'a vu, dès 1956 s'engage un long processus de construction et de restructuration de l'administration économique qui, sans cesse, va se renforcer et se doter d'une multitude d'instruments de contrôle de l'économie. Comme le met en avant Mohamed Berrada, ancien ministre des Finances du Royaume, « ces instruments de contrôle vont être conçus dans une optique tout à la fois nationaliste et socialisante »⁶⁵. Le vaste Ministère de l'économie et des finances, longtemps dirigé par une grande personnalité de l'UNFP, Abderrahim Bouabid, se constitue ainsi un solide réseau d'établissements publics et de sociétés d'économie mixte dont il s'efforcera, sans toujours y réussir d'ailleurs, de contrôler les dirigeants, l'organisation et le fonctionnement. Que fera le *Makhzen*, qui se pose en « promoteur de l'économie » et en « éveilleur de la société civile »⁶⁶, de ces extraordinaires moyens organisationnels ?

Cette agitation politique et intellectuelle alliée à ce désir des « forces de gauche » de faire évoluer la société marocaine en direction de certains acquis sociaux en faveur des masses, qui se reflète véritablement dans le plan quinquennal (1960-1964) préparé par le gouvernement Ibrahim avant sa destitution, ne survivra pas à la transition « libérale-autoritaire » du début des années 1960, dominées de main de maître par le nouveau souverain. L'existence du secteur public n'est de loin pas remise en cause – il ne cessera de croître, passant d'une centaine d'entreprises en 1956 à environ sept cent, trente ans plus tard⁶⁷ –, mais d'autres objectifs lui sont attribués. On peut dire simplement que cette nouvelle phase de l'économie marocaine, complètement soumise au contrôle de l'Etat, se caractérise par l'affirmation de l'option libérale et l'abandon de toute politique d'indépendance économique – du moins jusqu'au processus de marocanisation en 1973. Les déclarations officielles illustrèrent ce choix. Le ministre des Finances en 1967 déclarait : « Le Maroc a choisi la voie du libéralisme. Il servira d'exemple dans ce domaine à l'Afrique tout entière. » Bien entendu, l'affirmation claire

⁶³ Pour plus de détails, cf. Berrada Mohamed, « L'administration économique au Maroc », in Vedel Georges (dir.), *Edification d'un Etat moderne, le Maroc de Hassan II*, Albin Michel, Paris, 1986, pp. 251-276.

⁶⁴ Cf. Rostow Walt Whitman, *Les étapes de la croissance économique*, Seuil, Paris, 1963.

⁶⁵ Berrada Mohamed, *op. cit.*, p. 251.

⁶⁶ Ben Ali Driss, « Etat et reproduction sociale au Maroc... », *op. cit.*, p. 120.

⁶⁷ Cf. Rousset Michel, « Etat et secteur public au Maroc », in el-Malki Habib et Santucci Jean-Claude, *op. cit.*

de nouvelles valeurs libérales participe de cette violence à la fois symbolique et physique, orchestrée par le *Makhzen*, et dirigée directement contre les tenants du discours socialiste (dans lequel apparaît en toile de fond un système politique de parti unique). Cependant, dans le but d'expliquer ce positionnement idéologique de l'Etat marocain, peut-être faudrait-il mettre en avant un autre facteur : l'appui de la bourgeoisie commerçante et des notables citadins (principalement les villes de Fès, Rabat et Salé, Casablanca devenant périodiquement un espace de contestation sociale). Cette couche sociale, au sommet de l'Etat depuis le XIX^e siècle, a compris que, pour faire des affaires, il faut pouvoir se créer un accès aux faveurs de l'Etat ; c'est pourquoi elle a placé, dès l'indépendance, certains de ses membres ou des hommes de confiance aux postes clés de l'administration. Inversement, le *Makhzen*, une fois l'Istiqlal démembré, a compris l'intérêt qu'il avait à récupérer à ses côtés, dans ses partis politiques⁶⁸, son administration et ses entreprises publiques, la composante (grande)-bourgeoise du Mouvement national.

De nouveau, il nous paraît important de préciser que si l'on qualifie de « bourgeois » ce groupe social proche du Palais, ce n'est pas en raison de ses compétences économiques ou même de sa logique *entrepreneuriale*, de ses valeurs libérales, mais plutôt en raison de son « bon » positionnement dans un système social hyper-hiérarchisé ; étant entendu que les gratifications sociales dont semble alors jouir ce groupe ne sont imputables qu'à la seule institution monarchique. En somme, après avoir longuement *flirté* avec la mouvance « conservatrice » de l'Istiqlal fassi (aux mains d'hommes comme Allal el-Fassi, Balafrej, etc.)⁶⁹, les grandes figures citadines bourgeoises marocaines, s'adaptant à la nouvelle donne politique consécutive à la crise majeure du début des années 1960, s'accommoderont plutôt bien des nouveaux contours idéologiques dessinés par Hassan II pour son régime.

Doit-on pour autant émettre un jugement à propos de la versatilité idéologique de cette couche sociale ?

Concrètement, des mesures d'ordre institutionnel sont prises pour encourager ces grandes familles à s'enrichir et à accumuler (protection tarifaire et contingentaire de l'industrie locale, subventions et facilités fiscales, création d'organismes d'intervention et de financement à bon marché dans le domaine industriel, etc.). En outre, l'Etat va leur offrir un énorme débouché pour leurs produits, puisque le gonflement des dépenses de fonctionnement, le renouvellement des équipements, la relance de la consommation des couches moyennes par la distribution des salaires de l'administration et du secteur public vont faire de l'Etat un énorme marché. En effet, les membres de cette bourgeoisie occupent « une place de choix dans la liste des fournisseurs auxquels s'adressent l'administration ou le secteur public »⁷⁰.

En résumé, comme le dit clairement Driss Ben Ali lorsqu'il évoque la décennie 1960-1970 : « La politique économique du *Makhzen* profitera à l'ensemble de la bourgeoisie citadine, notamment sa fraction commerçante, et ce à travers deux mesures au moins : la création d'un cadre institutionnel favorable à l'initiative privée et l'octroi des faveurs de licences d'importation, l'obtention de crédit sur une base préférentielle et l'attribution des marchés publics. »⁷¹

⁶⁸ Le Parti démocratique de l'indépendance, le Mouvement populaire, mais surtout le Front de défense des institutions constitutionnelles, créé par Ahmed Réda Guédira en 1963, le plus proche conseiller de Hassan II.

⁶⁹ Echaoui Mohamed, « Bourgeoisie citadine et mouvement national marocain dans les années 1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 46-47, juin/décembre 1993.

⁷⁰ Saadi Mohamed Saïd, *Les groupes financiers au Maroc*, Okad, Rabat, 1989, p. 185.

⁷¹ Ben Ali Driss, « Changement de pacte social... », *op. cit.*, p. 57.

Cette couche sociale largement favorisée par la stratégie mise en place par le Palais, que l'on peut indubitablement qualifier de « bourgeoisie assistée », aura, à la fin des années 1960, concentré entre ses mains (ou accaparé) une large partie du capital privé marocain. Cet extraordinaire processus de monopolisation des richesses aux mains d'une minorité sociale, au-delà du fait qu'il s'explique en termes de stratégies politiques de l'Etat *makhzénien*, a également été rendu possible grâce à l'« intelligence tactique » de ces quelques individus qui ont su jouer habilement de leur présence ou de leurs contacts au sein de l'appareil bureaucratique d'Etat. Sans trop exagérer, on peut estimer que cette bourgeoisie artificielle a pu faire mainmise sur l'administration et le secteur public en substituant en quelque sorte à l'ancienne *assabiya* tribale une autre forme d'*assabiya* plus adaptée à la situation du Maroc moderne.

Mettant (volontairement ?) de côté les caractéristiques clientélistes du système économique marocain, le discours officiel, représenté ici par les arguments de l'ancien ministre des Finances du Royaume et professeur d'université Mohamed Berrada, appuie bel et bien les avantages apportés par cette forme d'économie « libérale » ; ainsi, évoquant la dimension incitative des politiques économiques de l'Etat marocain, Berrada estime que « ce code [le code des investissements de 1960], de nature libérale, associé aux mesures de protection de l'industrie locale adoptées au cours de la même période, est à l'origine d'un processus d'investissements industriels qui va se déclencher quelques années après, dans le cadre du plan triennal (1965-1967). L'orientation délibérément libérale donnée à la politique économique nationale donnera naissance à une nouvelle catégorie d'entrepreneurs marocains provenant de diverses activités traditionnelles (commerce, agriculture, construction immobilière) pour investir dans des activités industrielles de substitution d'importation »⁷².

Dans cette optique, on le perçoit bien, la mission du secteur public consiste ici à promouvoir une dynamique de développement reposant sur des entreprises privées encore peu développées ou pas encore créées ; comme on l'a vu plus haut, dans le premier chapitre, le rôle d'incitateur dévolu à l'Etat devrait être, dans cette logique, confiné à un espace restreint délimité par les frontières du secteur privé. Cependant, la réalité, loin des discours officiels, est autre : l'expansion continue du secteur public provoque le dysfonctionnement du secteur privé, voire l'étouffe carrément. Autrement dit, « la carence de l'initiative privée, l'absence d'entrepreneur marocain (au sens occidental du terme), constituent désormais non plus la cause, mais bien plus souvent la conséquence du développement d'un secteur public devenu stérilisant parce que gigantesque »⁷³. Ainsi, l'activité des entreprises publiques est très diversifiée et embrasse plusieurs secteurs : l'agriculture (entreprises agro-exportatrices aux mains de riches propriétaires fonciers), l'industrie extractive (le Maroc est riche en phosphate), le raffinage du pétrole, l'eau, l'électricité, le transport et la communication, mais aussi l'industrie manufacturière, etc. En moyenne, durant cette période, ces entreprises publiques bénéficient de subventions s'élevant à 10 % des dépenses budgétaires de l'Etat... pour lequel ces dernières sont un véritable fardeau.

Beaucoup d'observateurs avisés – dont fera partie le roi Hassan II au milieu des années 1980 –, et notamment des économistes, pensent *a posteriori* que le secteur public n'a donc pas atteint cette mission première (suppléer à la défaillance du secteur privé, créer les conditions de la croissance, jouer le rôle de relais aux capitaux privés) du fait de sa taille et de son inefficacité. Avec ces économistes, chiffres à l'appui, l'on pourrait discuter longuement des facteurs nuisant au bon fonctionnement du secteur public ; mais peut-être est-il nécessaire d'avancer ici une hypothèse autre que simplement

⁷² Berrada Mohamed, *op. cit.*, pp. 254-255.

⁷³ Rousset Michel, *op. cit.*, p. 271.

économique pour expliquer l'état du secteur public marocain (qui, par extension, influe sur le secteur privé) : il faut, à nos yeux, chercher la justification de ce secteur et de sa forme ailleurs que dans une logique économique et financière. En effet, les entreprises publiques offrent au *Makhzen* cette double possibilité de rester lui-même tout en restant conforme à l'esprit du temps qui pense la chose économique comme un atout nécessaire à la modernité.

La définition qui est officiellement attribuée au secteur public, qui peut s'apparenter, selon les vues du ministre de l'Intérieur⁷⁴, à un mode de régulation du social, ne convainc pas entièrement à propos du cas marocain, car, s'il est bien un instrument de l'Etat, il possède une finalité réellement politique, loin de toute conception keynésienne : il permet à l'Etat *makhzénien*, en assujettissant l'élite économique, de limiter l'autonomie de la société civile. Dans le cadre de cette stratégie d'encerclement des forces sociales, il faut bien comprendre que l'appareil sécuritaire, l'armée (du moins jusqu'au début des années 1970) mais aussi et surtout la police directement contrôlées par le roi, avait également un immense rôle à jouer, notamment contre les segments de la société marocaine (*bled al Siba*) qui refusaient de donner une quelconque légitimité à un tel système « néo-patrimonial » et clientéliste.

La décennie 1970 : marocanisation, extension du secteur public et expansion du capital privé marocain

Plus encore que la décennie précédente, les années 1970 vont définitivement incarner la cohabitation de l'étatisme et de l'affairisme. Comme toujours, dans la vie politique marocaine, et certainement aussi dans d'autres sociétés arabes, les politiques économiques lancées par l'Etat *makhzénien* résultent de nécessités sociales qu'il faut affronter, mais aussi et surtout de contraintes politiques que l'Etat se doit d'intérioriser pour durer en toute légitimité.

A la fin des années 1960, malgré la consolidation d'une « bourgeoisie » entièrement dévouée au Palais, le « pacte social »⁷⁵ – instauré de façon implicite entre le roi et les élites – semble s'essouffler, dès lors que le modèle socio-économique mis en place dès l'indépendance ne peut éviter certaines conséquences : la concentration de la propriété au niveau des campagnes, l'exode rural, une urbanisation rapide et anarchique conjuguée à une démographie galopante (Casablanca, première ville du Maroc, concentre les plus hauts taux de richesse et de pauvreté du Royaume). La monarchie réalise que le *Fellah*, dans le cadre de ces bouleversements sociaux qui traduisent l'affaiblissement des forces rurales, ne peut plus fournir, à lui seul, le soutien politique dont elle avait besoin : le *Makhzen*, au début de cette nouvelle décennie, face à des événements extraordinaires – les deux tentatives de coups d'Etat de 1971 et de 1972 (tuerie de Skhirat et attaque du Boeing royal)⁷⁶ –, doit reconsidérer

⁷⁴ Driss Basri, malheureusement connu pour le zèle qu'il mettait à défendre (avec violence) les intérêts personnels du Palais, tient ici un discours qui défend les politiques économiques du régime, mais qui occulte à dessein les véritables enjeux politiques liés à l'existence d'un gigantesque secteur public : « Compte tenu du niveau d'évolution politico-économico-sociale atteint, dans la présente étape, le pays ne peut se permettre d'adopter un quelconque type de développement libéral ou dirigiste. C'est la recherche plutôt d'un développement harmonieux, équilibré, faisant appel à un dosage méticuleux entre l'initiative privée, la libre entreprise d'une part, et l'inévitable intervention du secteur public relevant de l'Etat et des collectivités décentralisées », in *L'administration territoriale au Maroc : ordre et développement*, doctorat d'Etat en droit public, Université des sciences sociales de Grenoble, Grenoble, 1987, p. 6.

⁷⁵ Expression empruntée à Driss Ben Ali, « Changement de pacte social... », *op. cit.*

⁷⁶ Fomentés par des hauts officiers des FAR (Forces armées royales), dont Oufkir, jusque-là allié fidèle de Hassan II, ces deux attentats ne l'atteignirent pas physiquement mais provoquèrent un changement

ses alliances avec ses élites mais aussi produire un nouveau discours idéologique à l'égard d'une population frappée de plein fouet par de très grosses inégalités sociales. En effet, parmi les militaires et la classe politique (majoritairement les forces de gauche, mais aussi certains acteurs politiques ou religieux sensibles aux valeurs de l'islam traditionnel, comme le très célèbre cheikh Yassine, mis à l'écart par Hassan II pour ses écrits contestataires⁷⁷) se font entendre de plus en plus fréquemment des voix qui dénoncent l'attitude cynique de la monarchie face aux problèmes de la corruption toujours plus diffus et du déclin du système de valeurs dû au climat délétère d'affairisme et de clientélisme ambiant. Hassan II, après avoir complètement verrouillé le champ politique en 1965 avec l'état d'exception et donc installé un mode de pouvoir complètement autoritaire et largement répressif (dont les victimes les plus connues appartenaient aux forces syndicalistes et de gauche), réalise la nécessité de procéder à une certaine « ouverture démocratique » du système politique. Conscient de la nécessité de désamorcer au plus vite certaines tensions croissantes, il se voyait obligé de fournir aux masses plus que de vagues et périodiques signes d'intérêt ; à partir des années 1970 donc, il mit en route l'élaboration de politiques franchement populistes : la marocanisation bien sûr, mais aussi l'envoi de troupes armées en Egypte et en Syrie durant octobre 1973, et plus tard sa fameuse campagne politique de la « Marche verte », afin de rallier toute la population marocaine, sur le mode nationaliste, à sa cause de *constructeur de la nation*⁷⁸.

Parallèlement à ces efforts timides de « libéralisation » politique, il s'agissait aussi pour lui d'ouvrir le champ économique à la première génération des dirigeants politiques et administratifs ayant accédé aux responsabilités dans les années 1960 (une alliance entre cette bourgeoisie d'Etat – que l'on peut nommer « technobureaucratie » – et les forces militaires, *a priori* difficile, constituait néanmoins une potentialité dangereuse pour la stabilité de la monarchie) mais aussi à une nouvelle génération, plus compétente parce que mieux formée, et qui, attendant impatiemment la relève, risquait de former une clientèle de choix pour la gauche ou encore pour les militaires (les forces islamistes ne s'étaient pas encore réveillées à cette époque et ne pouvaient donc jouir de la même fonction tribunitienne alors en la possession des forces de gauche). Pour pouvoir offrir de nouvelles parcelles de pouvoir économique à ses élites économiques, le *Makhzen* devait procéder à la marocanisation de son économie, c'est-à-dire une politique étatique censée parachever l'indépendance économique du pays – le secteur privé industriel et commercial étant resté depuis 1956 en majorité sous contrôle étranger. Comme le remarque Rémy Leveau, « avec sa marocanisation, et la récupération des terres de colonisation privées, le domaine auquel le roi pouvait donner accès par décision personnelle est accru »⁷⁹. Sachant le soutien de ses élites nécessaire à son pouvoir, Hassan II sait aussi que son projet de marocanisation (que l'on analysera et critiquera plus bas) doit être « vendu » à une opinion marocaine

d'alliance considérable : dorénavant, pour éviter tout risque de militarisation du pouvoir, Hassan II allait s'appuyer sur les forces policières du Ministère de l'intérieur de Driss Basri et envoyer l'armée se battre dans le Sahara occidental (campagne politique de la « Marche verte »). Cf. le travail du journaliste Gilles Perrault, *Notre ami le roi*, Gallimard, Paris, 1990, pp. 117-173, qui présente en détail tous les personnages du double complot sans la moindre complaisance.

⁷⁷ Avec son association *al-'Adl wal-Ihsân* (Justice et Bienfaisance), ce dernier représente au Maroc la forme d'islamisme le plus virulent à l'égard du comportement « amoral » de la monarchie ; cf. *L'islam ou le déluge*, épître au roi, de Abdessalam Yassine, écrite en 1974, qui remet en question les qualités morales du Commandeur des Croyants incarné par Hassan II.

⁷⁸ Nous pouvons aussi donner la même interprétation à l'alliance – éphémère – qu'il voulut établir avec le leader libyen Khadafi en 1984...

⁷⁹ Leveau Rémy, « Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 106, octobre / décembre 1984.

sceptique ; le 4 août 1971, Hassan II, dans un discours à la télévision⁸⁰, procède à une forme d'autocritique et fait de nouvelles promesses : « [...] Nous avons dit souvent que *notre* politique économique et sociale avait pour objectif d'enrichir le pauvre sans pour autant appauvrir le riche. Malheureusement, pour des raisons sur lesquelles il est inutile de revenir, nous avons constaté que, tandis que le pauvre ne s'est pas enrichi, le riche a accru sa fortune. [...] Cette situation ne saurait être tolérée. Le prochain gouvernement devra donc s'employer à tout mettre en œuvre pour une répartition équitable du revenu national. Dans le domaine agricole, il faudra examiner la situation des terres récupérées et celle des terres irriguées. De là, nous nous pencherons sur les problèmes de la distribution des terres [...]. Il nous faudra aussi prendre davantage conscience de nos richesses et possibilités pour réorganiser notre commerce et notre industrie. Grâce à cela, la richesse nationale sera répartie dans les meilleures conditions au profit de tous les Marocains. »

Adressé directement au peuple, sans autre forme de médiation, ce discours, largement démagogique, tend à nourrir l'imaginaire social d'images de progrès à venir, réalisés par une forme de « socialisme à la marocaine » qu'incarnent les programmes de réforme agraire et de marocanisation. En réalité, comme on le verra plus loin, ces réformes décrétées par le roi (Dahir du 2 mars 1973) font bel et bien partie d'un nouveau « pacte social », mais cette fois-ci au seul bénéfice du capitalisme privé/public marocain et, dans une certaine mesure, étranger.

Après donc les événements de 1971-1972, les contraintes de légitimation étant devenues impératives, la distribution des terres participe du nouveau « pacte social » : c'est le volet agricole du processus de marocanisation décrété en mars 1973. Loin d'être les « conquêtes historiques » présentées par le régime, cette « récupération » et cette « distribution des terres » se feront au bénéfice d'une bourgeoisie capitaliste agro-exportatrice en voie de formation, et bien sûr au détriment d'une petite paysannerie⁸¹, attirée par les villes, et en voie de prolétarianisation sous le coup de la désorganisation des liens traditionnels. En effet, l'Etat déclare vouloir « récupérer » les 750'000 hectares de terres de colonisation privées qui restent... Non seulement il verse une « indemnisation » aux colons français (114 millions de francs français), mais les deux tiers de ces terres ont déjà été vendus entre 1956 et 1973 à de riches privilégiés marocains : « Gouverneurs, pachas, super-caïds ; mais mieux encore généraux, colonels, ministres et princes ont acquis l'essentiel des fermes coloniales ou ont pris des participations dans des sociétés anonymes de l'agro-industrie. Quelques notabilités tout à fait prestigieuses ont pu même faire déclasser et acheter des terres de colonisation officielle. »⁸²

Les colons français, découragés par le manque à gagner dans leurs affaires, sont finalement remplacés par de nouveaux colons serviteurs du régime. Du fait de l'expansion de ses domaines fonciers, le propriétaire perd le contact avec le douar, d'autant plus que ce grand propriétaire n'habite plus la campagne et est devenu un agro-industriel exportateur vers l'étranger – quand il ne travaille pas pour des sociétés d'Etat, instruments de développement du capitalisme dans l'agriculture marocaine. Ainsi, l'appareil étatique, dans le cadre de cette « réforme agraire » d'essence conservatrice (les visées socialistes de la marocanisation n'étant que des artifices

⁸⁰ Cité par Moumen Diouri, *in idem*, *A qui appartient le Maroc ?*, L'Harmattan, Paris, 1992, p. 44.

⁸¹ En 1975, 87 % des foyers ruraux possèdent 31 % de la superficie cultivable, 10 % possèdent 32 % des terres, et 3 % en possèdent 37 %...

⁸² Pascon Pierre, *Le Haouz de Marrakech*, CURS-INAU-CNRS, Rabat, 1977, cité *in* Diouri Moumen, *op. cit.*, p. 46.

rhétoriques), substitue ses propres agents administratifs aux élites rurales traditionnelles.

Lorsque l'on évoque la politique de marocanisation entreprise à partir de 1973 et jusqu'en 1977 (plan quinquennal), c'est au volet économique que l'on fait le plus souvent référence. Comme nous l'avons déjà souligné en présentant un extrait du discours royal, officiellement, la marocanisation a un but à la fois social et économique : le premier objectif est d'assurer une meilleure distribution des revenus ; le second vise la réduction de l'influence étrangère (en majorité française) qui s'exerce jusqu'à cette date sur un certain nombre d'activités du secteur moderne en investissant assez peu, mais en profitant de rentes et de monopoles. Concrètement, du point de vue légal, la marocanisation, telle qu'elle est premièrement énoncée, oblige désormais les sociétés à avoir un capital détenu au moins à 50 % par des Marocains (par la suite, la portée de cette première mesure sera limitée puisqu'elle permettra aux personnes marocaines de droit privé de s'associer avec une entreprise étrangère⁸³) ; les candidats à la marocanisation doivent acheter la part de capital marocain, l'Etat proposant des crédits individuels pour cet achat à ceux qui peuvent justifier d'une fortune personnelle supérieure à 500'000 dirhams... La marocanisation, on le voit, est pratiquement faite sur mesure pour les familles les plus riches du Maroc, et non pas en faveur des petits ou moyens entrepreneurs, comme l'affirme pourtant le discours officiel servi par les proches du Palais. Ainsi Mohamed Berrada pense-t-il que « la marocanisation a joué un rôle considérable dans la promotion d'une nouvelle génération d'entrepreneurs issue non plus de couches sociales traditionnelles aisées, mais de classes plus modestes »⁸⁴ et critique même vivement le discours de l'économiste Habib el-Malki, un opposant politique (UNFP), quand ce dernier estime que les mesures de marocanisation « se sont avérées une modalité de concentration de la propriété, jouant en faveur du renforcement de la bourgeoisie affairiste »⁸⁵.

Plus critique encore que ce dernier, Moumen Diouri, l'un des nombreux ennemis personnels de Hassan II⁸⁶, quant à lui, souligne, chiffres à l'appui, le principal résultat de la marocanisation économique : « [...] la pénétration progressive du capital marocain, public et privé, dans plusieurs secteurs de l'économie. Sur un peu plus de 3000 entreprises concernées, la moitié environ a été marocanisée dont 560 entreprises industrielles [...]. Etant donné l'importance des sources de financement impliquées dans cette opération, la marocanisation n'a pu profiter qu'au grand capital marocain financier et industriel. Et la "percée" de ce dernier est significative du processus de formation d'une bourgeoisie d'affaires nationale. Numériquement limitée, celle-ci concentre de puissants moyens : 36 familles ont pris le contrôle de capitaux d'un montant de 220 millions de DH représentant près des deux tiers des capitaux qui ont subi une marocanisation de contrôle »⁸⁷. Cependant, quelques lignes plus loin, Diouri n'oublie pas de remarquer que « la puissance de cette bourgeoisie nationale est pourtant limitée. Par l'importance du capital étranger, surtout dans le secteur industriel où la présence du capital privé marocain est faible. Et parce que la pénétration progressive du capital marocain dans plusieurs secteurs a été en grande partie l'œuvre du capital public »⁸⁸.

⁸³ Dès 1978, l'Etat « démarocanisera » pour séduire et attirer davantage le capital étranger.

⁸⁴ Berrada Mohamed, *op. cit.*, p. 262.

⁸⁵ El-Malki Habib, *Au-delà des chiffres, quel développement ?*, Editions Maghrébines, Casablanca, 1983, p. 82.

⁸⁶ Républicain convaincu, il s'était réfugié en France, après avoir été emprisonné, torturé et condamné à mort en 1964 par le régime. Son travail est intéressant mais peut-être pas assez objectif.

⁸⁷ Diouri Moumen, *op. cit.*, p. 48.

⁸⁸ *Ibid.*

C'est donc bien le capital public qui a réellement profité de la marocanisation... Bien sûr, il n'y a pas que les hauts fonctionnaires qui s'enrichissent, mais les plus gros détenteurs du capital privé, augmenté à partir de cette époque, sont quasi organiquement liés aux intérêts de l'Etat ; les exemples de hauts personnages – ils appartiennent tous à la catégorie des « technobureaucrates » (cf. chapitre III) – passant du « privé » au « public » ou vice versa sont nombreux ; mais plus nombreux sont encore ceux, parmi les grandes familles fassies, dont l'immense pouvoir politique est à l'égal de leur puissance économique : tel l'« entrepreneur » Moulay Ali Kettani, grand bourgeois fassi propriétaire d'une holding financière importante⁸⁹, ces élites politico-économiques jouent sans cesse de leurs relations (Kettani s'est associé en affaires avec le très fortuné ancien premier ministre Mohamed Karim Lamrani) afin que l'Etat – le capital public – intervienne directement, soit pour protéger (fiscalement), soit pour faire fructifier des affaires, d'ailleurs souvent peu rentables.

On le voit, la marocanisation ne peut en tout cas pas s'analyser en termes de politique économique ou comme facteur de croissance ; elle est avant tout un thème politique, qui n'est pas l'expression d'un projet national, mais plutôt un processus de stratification sociale au profit de la seule « bourgeoisie d'Etat technobureaucrate ». On ne peut donc faire l'économie d'une analyse critique de ce processus de marocanisation, dès lors que l'on s'intéresse à la problématique des « entrepreneurs » de la technobureaucratie marocaine.

L'affairisme croît en même temps que l'étatisme, malgré les arguments donnés par le régime qui réaffirment sa fidélité à la voie libérale⁹⁰ : la phase du plan quinquennal (1973-1977) se caractérise par l'extension du secteur public et l'accélération du phénomène de « filialisation » (le nombre des entreprises publiques est passé de 156 à 230 entre 1969 et 1976, soit une augmentation d'environ 47 %). Différents facteurs expliquent cette croissance impressionnante du secteur public. Premièrement, il faut noter que, dès le lancement de la marocanisation, le Maroc bénéficie d'une chance économique exceptionnelle avec le quadruplement du prix des phosphates qui va permettre de dégager des ressources fiscales importantes au profit de l'Etat, et donc du secteur public – l'exploitation des phosphates constitue un monopole d'Etat, géré par l'Office chérifien des phosphates ; de plus, le Maroc est le troisième producteur mondial et le premier exportateur. Deuxièmement, comme le remarque avec justesse Ben Ali, « la logique du système lui-même pousse à l'extension des participations de l'Etat »⁹¹ ; en effet, le secteur public est un espace de reproduction sociale dont la conservation en l'état est un enjeu politique majeur pour le *Makhzen*, comme on l'a constaté plus haut. En dehors de ces prises de participation de l'Etat et de ce phénomène de « filialisation »⁹², remarquons que l'Etat, en cette époque d'euphorie économique (1974-1975), développe de grands programmes d'investissements publics, en cherchant des partenaires du côté des entreprises privées marocaines, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. « L'ensemble de l'économie bénéficie alors de larges crédits, du textile à l'hôtellerie. Les entrepreneurs privés se voient sollicités tant pour occuper le marché intérieur que

⁸⁹ Il s'agit de la SOPAR, société marocaine de participations, qui lui permettra de bénéficier des opportunités liées à la marocanisation. Cf. Tangeaoui Saïd, *Les entrepreneurs marocains*, Karthala, Paris, 1993, pp. 144-145.

⁹⁰ « La marocanisation sera fidèle à l'esprit de continuité et ne remettra pas en cause les options libérales choisies une fois pour toutes. » Conférence de presse du premier ministre, M. Osman, le 14 mai 1973.

⁹¹ Ben Ali Driss, « Changement de pacte social... », *op. cit.*, p. 63.

⁹² A cet égard, il est intéressant d'étudier l'expansion de holdings financières comme l'ONA (Omnium Nord-Africain) ou la SNI (Société Nationale d'Investissements).

pour développer des industries d'exportation fondées sur des coûts de main-d'œuvre avantageux. »⁹³

Les crédits internationaux, dont les pétrodollars du Golfe qui abondent et qu'il faut recycler, vont contribuer volontairement à cette expansion de l'étatisme et, de façon indirecte, à la perpétuation de la dépendance structurelle du secteur public dans laquelle se trouve le secteur privé.

Dès la fin des années 1970, bien sûr, le paradigme de développement étatique sera réévalué (ce qui ne signifiera en aucun cas une quelconque diminution du contrôle étatique) ; mais, avant ce tournant idéologique importé d'Occident, le gigantesque secteur public marocain, en tant que dispositif politique au service de la logique *makhzénienne*, a tout de même réussi à aller à l'encontre de sa finalité en paralysant la force d'initiative d'une nouvelle génération d'entrepreneurs en voie de formation et en étouffant les velléités d'émergence d'une nouvelle « culture économique », liée à une société civile marginalisée à dessein par le régime.

⁹³ Leveau Rémy, « Aperçu de l'évolution... », *op. cit.*, p. 16.

Chapitre III

Etude des élites économiques marocaines : tentative de catégorisation des « entrepreneurs » marocains

Les deux premières parties de ce travail, dans une perspective *macro*, devaient nous sensibiliser aux modes (désormais) traditionnels de déploiement de l'Etat marocain, encore aux mains d'acteurs appartenant aux différents cercles du pouvoir *makhzénien*, dans les sphères privée/publique de l'économie marocaine. Nous avons donc eu l'occasion de vérifier que, si l'économie marocaine – voulant s'insérer dans les échanges internationaux – répond bel et bien aux contraintes d'efficacité exigées par la modernité, sa logique de fonctionnement incorpore des critères n'appartenant ni au répertoire du libéralisme, ni à celui de l'étatisme pur, mais bien plus à des critères conjoncturels liés à des enjeux politiques éminents pour les classes dirigeantes. Ces espaces de liberté consentis aux acteurs économiques les plus puissants du Royaume depuis les années 1970 répondent certainement à des soucis de développement économique que le *Makhzen* ne peut se permettre d'ignorer sous peine d'être trop vivement contesté, mais ils sont surtout des compensations honorables offertes à une moyenne/haute bourgeoisie interdite de participer, aux côtés de Hassan II, à la construction de l'Etat.

Cette explication satisfait certainement nombre d'interrogations portant sur le caractère traditionnellement « dépendant » de la bourgeoisie marocaine, mais ce serait pure paresse intellectuelle que de penser que ces hypothèses – certes solides jusqu'à une certaine époque récente – permettent de résoudre une fois pour toutes la question des rapports Etat/entrepreneurs. A nos yeux, sans une exploration des modes de penser et d'agir des entrepreneurs (leurs trajectoires, leurs systèmes de valeurs, leurs visions de l'islam, leurs appartenances politiques, leurs positionnements idéologiques, leurs stratégies de pouvoir, etc.), ce travail perdrait de sa valeur en faisant de l'entrepreneur un acteur « passif », puisqu'il nous éviterait de comprendre pourquoi et comment certaines parcelles de pouvoir social, économique ou même politique ont été délibérément et consciemment conquises et exploitées par quelques hommes d'affaires marocains. Inévitablement doivent s'imbriquer dans ces premiers éléments d'explication théoriques, développés plus haut dans ces deux premières parties, des modes de compréhension de la réalité sociétale marocaine qui, sans annihiler la prééminence de la question étatique, mettent en avant les expériences de l'acteur social/entrepreneur et, par conséquent, leur donnent voix au chapitre⁹⁴. Donc, l'entrepreneur, le patron, l'homme d'affaires, au Maroc comme dans d'autres régions du Sud, bien que conscient de la nécessité de prêter allégeance au système politico-administratif actuel, se crée souvent des potentialités d'ascension sociale, qu'il transforme en stratégies, qui vont au-delà de ce que l'on pourrait considérer comme un mode caricatural de parasitage du pouvoir et des ressources de l'Etat, et qui tendent plutôt à dépasser cette tradition antiéconomique dans la mesure où elles proposent de repenser l'économie à travers un regard neuf qui, empruntant sa substance à la culture « managériale » d'essence occidentale (des années 1980), se veut « rationnel » et surtout qui a pour légitimité l'avantage de se baser sur les expériences d'initiatives

⁹⁴ Cette méthode d'analyse, basée sur des entretiens individuels et qui met l'entrepreneur marocain au centre de l'étude, a été notamment empruntée par Saïd Tangeaoui et Ali Benhaddou pour leurs travaux respectifs : *Les entrepreneurs marocains*, op. cit., et *Maroc : les élites du Royaume*, L'Harmattan, Paris, 1997.

économiques menées dans le cadre de la sphère privée. Pour autant, comme le précise d'emblée Rémy Leveau dans la préface du travail de Tangeaoui, cette volonté croissante parmi les entrepreneurs de la nouvelle génération de remettre de l'ordre dans la gestion de l'économie marocaine ne s'accompagne pas forcément du désir de voir se réaliser une démocratisation des institutions politiques qui, pour quelques-uns d'entre eux, pourrait effectivement nuire à leurs intérêts immédiats (surtout au niveau d'une certaine forme de protection étatique qui leur était jusque-là accordée) : « Si l'on peut considérer les entrepreneurs marocains comme le produit d'une action menée d'en haut, ils n'ont pas pour autant pris le contrôle du pouvoir. On ne peut pas vraiment dire qu'ils aspirent à le faire, plutôt à être présents dans la définition des règles du jeu du fonctionnement social, en s'accommodant aussi bien d'un mode de fonctionnement autoritaire que de l'établissement de procédures démocratiques. »⁹⁵

L'entrepreneur marocain a donc un rôle politique à jouer, mais pas forcément là où on peut l'attendre, par les biais traditionnels d'expression du politique, comme nous le verrons plus loin dans le chapitre V – malgré un processus certain de visibilité de l'entrepreneur et de ses intérêts, les modes de revendication/contestation de ce dernier continuent de s'exprimer « discrètement » dans les coulisses du Palais, plutôt que, au grand jour, dans des structures de type partisan ou patronal. Cependant, cette influence croissante du secteur privé, dont les prémices, on l'a vu, voient le jour dans le contexte du projet de marocanisation de 1973, ne peut pas être simplement attribuée à un groupe social homogène que l'on appellerait grossièrement « l'entrepreneuriat marocain ». Cette volonté aujourd'hui assez marquée de certains entrepreneurs de rompre avec une culture du pouvoir qu'ils estiment « dépassée » est bien le fait d'acteurs particuliers – les « entrepreneurs lettrés »⁹⁶ – qui se distinguent bien entendu d'autres acteurs de cette même élite économique à travers leur origine sociale, leur formation, leur âge, leur expérience professionnelle, etc. Parmi les élites du Royaume, historiquement des processus de différenciation sociale n'ont cessé de fonctionner.

Ainsi ce chapitre se propose-t-il d'esquisser sommairement quelques lignes de partage importantes entre divers types d'entrepreneurs, dans le but de dégager de cette première analyse un sous-groupe dont les modes de penser et d'agir actuels, à la fois encouragés et souvent réprimandés de façon paradoxale par l'Etat *makhzénien*, permettent d'évoquer un certain « déverrouillage » de la société marocaine.

Forces et faiblesses des élites traditionnelles dans le Maroc précolonial et sous le protectorat

Outre l'intérêt historique que représente cette brève présentation des élites traditionnelles marocaines (antérieures aux périodes de l'indépendance et du protectorat), l'observation des trajectoires respectives à chacun de ces groupes met en évidence des logiques de reproduction sociale, se conjuguant traditionnellement sur le mode communautaire et lignager, dans une certaine mesure encore à l'œuvre de nos jours. En effet, sans dénier l'existence de dynamiques nouvelles, nous pouvons penser que, même dans la société moderne, les ordres du pouvoir religieux, savant et économique d'autrefois constituent l'ossature sociale de l'élite dirigeante actuelle. Si l'on veut saisir par exemple les raisons de l'émergence des technocrates marocains et

⁹⁵ In Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 9.

⁹⁶ Cette dénomination est empruntée à Saïd Tangeaoui, *ibid.*

de l'immense prestige social dont ils ont longuement joui⁹⁷, il nous faut revenir au passé précolonial afin de comprendre de quels groupes sociaux ils sont les héritiers actuels.

Suivant Ali Benhaddou dans sa démarche⁹⁸, nous distinguons trois groupes essentiels, tous trois porteurs d'une certaine légitimité et faisant sens dans l'organisation du pouvoir marocain : une élite savante et religieuse incarnée par les Oulémas, une élite aristocratique et « sainte » qui est celle des Chorfas et, enfin, les grandes familles bourgeoises et marchandes qui continuent aujourd'hui d'alimenter les classes dirigeantes de leurs membres les mieux formés.

Les Oulémas (littéralement « docteurs en science de la religion ») incarnent les pouvoirs de la science religieuse mais aussi de la science profane ; « ils ont toujours joué un rôle social et moral dans la société marocaine restée imprégnée des choses de l'Islam et des traditions séculaires »⁹⁹. Ils constituent une aristocratie à base familiale¹⁰⁰ (c'est aussi une caractéristique des deux autres groupes) et fournissent au pouvoir sultanien serviteurs et composantes de son idéologie. Mais concrètement, malgré leur légitimité historique, leur rôle a décliné avec le temps, se limitant aujourd'hui à officialiser l'investiture du Souverain chérifien (la *bay'a* ou cérémonie d'adoubement du nouveau roi) comme chef de l'Etat et « Commandeur des Croyants » (*Amîr al-Mou'minîne*) : ils sont les garants du traditionalisme politique et culturel.

Les Chorfas, se proclamant d'une ascendance du Prophète par sa fille Fatima et son gendre Ali, appartiennent à la plus pure noblesse musulmane : « Ils se considèrent comme des gens hors pair (*ahl al fadhil*) auxquels la masse (*Al-'amma*) doit respect et obligeance. »¹⁰¹ Cette affiliation prestigieuse confère aux Chorfas la grâce divine (*baraka*) et la considération sociale – s'allier avec un Chérif, c'est bénéficier à la fois de vertus sanctifiantes et de la notoriété politique –, même si beaucoup vivent dans l'indigence. Pourtant quelques-uns d'entre eux, mettant en avant leur affiliation à la dynastie des Alaouites – au pouvoir depuis 1668 et succédant aux Idrissides –, se sont enrichis pour les uns dans le commerce et la spéculation immobilière ou ont fait carrière dans l'administration et la fonction religieuse pour les autres.

Ces deux groupes bourgeois – si l'on admet que leurs attitudes à l'égard du pouvoir, au-delà de leurs ressources économiques, consolide ce statut « bourgeois » –, hommes de foi et de loi mais aussi possédants terriens, croient être voués à un destin exceptionnel : « Persuadés d'être élus par la grâce de Dieu, ils se disent inventeurs de la nation, défenseurs de la foi, de l'argent et de la civilisation. Ils confondent l'histoire généalogique de leurs familles avec celle du pays. Ils s'identifient à l'histoire et au pouvoir. Ils s'assimilent à l'Etat en projetant sur leurs personnes, sa dignité et son autorité. »¹⁰²

⁹⁷ Les technocrates sont indissociables de la nature de l'Etat marocain et des stratégies politiques dessinées par Hassan II qui visaient leur renforcement, à partir du milieu des années 1960, en tant que classe économique dirigeante.

⁹⁸ *Maroc : les élites du Royaume*, op. cit., et « Reproduction sociale des élites marocaines et mouvement patronal », *Bourgeoisies et notables en Méditerranée, Cahiers de la Méditerranée*, n° 46/47, juin/décembre 1993.

⁹⁹ Echaoui Mohamed, op. cit., p. 177.

¹⁰⁰ Par exemple, les El Fassi apparurent au XVII^e siècle et Allal El Fassi, très jeune, devint professeur à l'université islamique de Fès comme l'était son père... avant de s'engager dans le combat nationaliste.

¹⁰¹ Cf. Agnouche A., « Les Chorfas face à l'Etat de droit dans le Maroc contemporain », in Santucci Jean-Claude, *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition*, CNRS, Paris, 1992, p. 275.

¹⁰² Benhaddou Ali, *Maroc : les élites du royaume*, op. cit., p. 24.

Loin d'adhérer totalement à la démonstration de Benhaddou quelque peu caricaturale – il donne en effet l'impression, à la lecture de ses travaux, d'essentialiser les élites marocaines en les privant de toute capacité d'initiative –, il reste toutefois de ses arguments un point majeur dans ce travail et qui va aussi concerner les grandes familles bourgeoises marchandes, qui touche à la centralité de l'identité généalogique, du lignage comme critère de réussite sociale. Ce premier point nous laisse deviner à quel point les compétences économiques, administratives, voire religieuses d'un « héritier » au nom prestigieux importent peu lorsque ce dernier est naturellement « amené » à occuper un poste de pouvoir.

Le troisième groupe, celui des marchands, parmi lesquels figurent des commerçants (liés au commerce local) et les négociants (ouverts sur l'extérieur), est indubitablement celui qui monopolise les ressources économiques du pays depuis le XIX^e siècle déjà. Cependant, à la matérialité réelle de leur pouvoir s'ajoute une dimension prestigieuse : la légitimation de leur profession par l'islam, puisqu'ils ont pour mission d'assurer le triomphe de la religion par le succès économique¹⁰³. En effet, le Coran distingue les profits générés par le commerce de ceux résultant de la finance « pure » – plus concrètement, l'islam, attentif à une forme d'économie solidaire et presque « caritative » (de laquelle résulte la nécessité pour tout bon musulman de pratiquer le *zakat*, le don), condamne l'augmentation du profit (la *riba*)¹⁰⁴.

Il est important de préciser que ces riches familles bourgeoises et marchandes dont il est question ici proviennent pour la plupart de la ville de Fès, bien avant qu'elles n'émigrent sur la côte littorale à Rabat et Casablanca. Les grands noms évoqués pour décrire l'opulence, la culture, la religiosité (mais aussi bien entendu le pouvoir politique) du Royaume portent tous une forte empreinte fassie. D'emblée, il est important d'affirmer, comme l'écrit Jean-Louis Miège, que « les dynasties bourgeoises du Maroc d'aujourd'hui, socialement et politiquement importantes, sont nées au XIX^e siècle »¹⁰⁵, dans le souci d'investir des espaces de pouvoir (économique, administratif et diplomatique) offerts par le sultan. Ces familles fassies en quête de puissance vont jouer un rôle de premier plan dans le domaine des activités économiques et urbaines du pays ; enrichies par le commerce d'exportation (céréales, bétail, cuirs, etc.) et d'importation (thé, sucre, tissus, bougies, etc.), elles sont à la base des échanges économiques et politiques avec l'Afrique (Algérie, Sénégal, Egypte) mais surtout l'Europe (Marseille, Manchester, Gibraltar...) à partir des ports de Tanger ou de Mogador. Cette dynamique économique et sociale à l'œuvre avant les périodes de colonisation du Maghreb confirme le rôle déjà prépondérant de quelques individus sensibles à l'esprit d'entreprise présidant au premier chef à une forme d'économie marchande et de nombreux réseaux de communication et d'échange. Ces prédispositions prestigieuses au négoce décrites par quelques historiens (Roger Letourneau, Albert Ayache) n'occultent aucunement la question de la prééminence du politique sur l'économique. En effet, sur le *bled makhzen* (l'intégration nationale se fera sous le protectorat) et ses activités commerciales, le sultan impose déjà son contrôle politique, à travers ses agents, vizirs, gouverneurs et autres caïds. Mais ce pouvoir sultanien toutefois, malgré les taxes prélevées, avait l'avantage de préserver les biens des élites marchandes des fréquentes et imprévisibles *razzias* tribales. Par conséquent, les rapports qui se sont instaurés entre ce pouvoir traditionnel et le groupe des riches marchands citadins étaient (déjà) de deux ordres : rapports de dépendance, mais aussi

¹⁰³ Le Prophète a dit à ce propos : « Le marchand sincère et de confiance sera parmi les prophètes, les justes et les martyrs. » Propos cités par Maxime Rodinson dans *Islam et capitalisme*, Seuil, Paris, 1966, p. 33.

¹⁰⁴ Cf. Warde Ibrahim, « Paradoxes de la finance islamique », *Le Monde diplomatique*, n° 570, septembre 2001.

¹⁰⁵ Miège Jean-Louis, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, tome III, *Les difficultés*, PUF, Paris, 1962, p. 33.

rapports de coopération : « Il arrivait en effet que le *Makhzen* fasse appel à eux pour des tâches bien précises. Il leur confiait soit des missions diplomatiques, en raison de la connaissance qu'ils avaient de l'étranger, soit des responsabilités dans la gestion des finances publiques. Ainsi la centralisation des fonds – collectés par les caïds, qui avaient également des pouvoirs de police et de justice, dans des conditions qui n'excluaient pas le recours à des procédés très abusifs – et leur gestion étaient prises en charge, sous l'autorité du ministre des Finances, par les négociants de Tétouan, Rabat, Salé et de Fès. »¹⁰⁶

Parmi les piliers de la communauté fassie que sont les Benjelloun, les Tazi, les Lazrak, les Lahlou, les Bennis, les Bennani, les Berrada, les Guessous, les Chraïbi, etc.¹⁰⁷, citons les Benjelloun qui étaient au service depuis le règne de Moulay Hassan I^{er}, et les Tazi, les Bennani qui étaient les uns des vizirs, les autres chargés de l'exploitation des domaines fonciers et de la gestion du trésor public... mais aussi les Chraïbi, les Guessous et les Berrada qui occupaient des postes importants dans les finances, la diplomatie et l'administration fiscale¹⁰⁸. Ainsi se dessine à cette époque une catégorie hétérogène d'élites politico-économiques : les familles *Makhzen* au service du pouvoir central et recrutées dans des milieux sociaux divers. Néanmoins, l'exercice de la fonction *makhzénienne* pour les grandes familles bourgeoises évoquées plus haut servait principalement à s'enrichir ou à consolider une fortune déjà acquise par ailleurs. Dès l'indépendance politique du pays, les technocrates issus du même environnement socioculturel, à cheval sur les sphères du politique et de l'économique, auront le même rôle à jouer.

Cette ouverture sur le monde précolonial et européen que cultivaient ces élites marocaines en voie de formation avait l'avantage, dans une certaine mesure, de les soustraire à la juridiction coranique et à l'imprévisible arbitraire *makhzénien*, à travers la mise en place d'un système de protections décidé par les Européens : « Cette évolution entraîna le Makhzen dans un cercle vicieux dont il ne put sortir : la montée des protégés avait commencé à éroder ses capacités économiques mais surtout financières, dans une proportion d'autant plus inquiétante que les commerçants les plus fortunés passaient sous contrôle étranger. »¹⁰⁹

Dans ce sens, nous pourrions même ajouter que, sans connaître les conséquences économiques et sociales de la logique coloniale à laquelle le Maroc allait être soumis, les élites économiques marocaines ne rejetaient pas, à ses débuts, le projet du protectorat, imposé par la France en 1912. Ainsi, certaines familles, comme les Laghzaoui, les Sebti, les Mekouar et Laraki, ont su profiter du protectorat et érigèrent des fortunes colossales en exploitant des secteurs liés à l'économie moderne comme les transports, le commerce des grains, les industries alimentaires, etc.

Mais de façon plus générale, la frustration¹¹⁰ résume parfaitement le sentiment qui prévaut parmi ces couches sociales privilégiées qui, bien que bénéficiant de

¹⁰⁶ Ayache Albert, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation*, Editions Sociales, Paris, 1956, p. 47, cité in Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 131.

¹⁰⁷ Par exemple, les Benjelloun, les Bennani et les Bennis ont fait fortune dans le négoce du textile avec Manchester.

¹⁰⁸ Cf. Benhaddou Ali, *Maroc : les élites du pouvoir*, *op. cit.*, pp. 19-20.

¹⁰⁹ Hibou Béatrice, *Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique*, Les Etudes du CERI, n° 15, avril 1996.

¹¹⁰ Le grand écrivain marocain Driss Chraïbi reproduit une conversation qu'il a eue avec un Français : « Nous, Français, sommes en train de vous civiliser, vous, Arabes ; mal, de mauvaise foi et sans plaisir aucun. Car si par hasard vous parvenez à être nos égaux, je te le demande : par rapport à qui ou à quoi serions-nous civilisés, nous ? », in *Le passé simple*, roman écrit en 1954, Denoël, Paris, 1977, p. 197.

l'éducation offerte par les collèges franco-marocains¹¹¹, soit ne veulent pas s'associer au développement économique national (les bourgeois marocains avaient coutume d'orienter leurs fortunes vers des secteurs plus rentables comme la spéculation immobilière, le commerce, etc.), soit ne peuvent plus participer économiquement et financièrement à l'œuvre coloniale quand ils le désirent (après la Seconde Guerre mondiale, le Maroc connaît un afflux de capitaux français qui maintient le capital marocain à l'écart). Que signifie cela concrètement ? Le dynamisme des familles fassies se manifestait essentiellement dans le commerce et la spéculation : l'accumulation du capital commercial qu'elles ont pu réaliser durant un laps de temps assez court ne leur a malgré tout pas permis, comme ce fut le cas dans le cadre d'un schéma de révolution industrielle européen, d'accéder à un rôle social et politique prépondérant dépassant une culture économique préindustrielle. A ce propos, les arguments du juriste français (spécialiste du Maroc et conseiller des gouvernements marocains entre 1955 et 1959) Louis Fougère, interrogé par Tangeaoui dans le cadre de sa recherche¹¹², donnent une bonne évaluation de la situation économique et politique du Maroc de l'après-guerre : « Les fortunes marocaines pouvaient se constituer essentiellement dans les activités commerciales. Par tradition, le Marocain est plus apte dans le commerce que dans l'exploitation industrielle. L'arrivée du protectorat a joué un double rôle. Un rôle d'entraînement ; des affaires ont été constituées durant cette période. Quelquefois il ne s'agissait que de démarrages dans les affaires, mais des démarrages réussis. Un rôle de frein aussi. Les Marocains ont été peu associés aux affaires. Les entreprises françaises métropolitaines ont empêché certaines activités marocaines de se développer de façon propre. »

Les rapports de dépendance de l'entrepreneuriat marocain, petit ou gros, au pouvoir politique se perpétuent donc, et de façon structurelle, que ce dernier soit représenté par le sultan, la régence française ou l'Etat *makhzénien* de l'indépendance.

La crise économique, mais aussi sociale, conjuguée à ce sentiment de frustration souligné plus haut (exacerbé lors de la promulgation du dahir berbère de 1930), pousse les jeunes Marocains issus de la bourgeoisie des villes à s'organiser politiquement pour la défense de leurs intérêts personnels et celui de la nation en formation : le Comité d'action marocaine est leur première organisation politique avant celle de l'Istiqlal en 1945. La collaboration entre bourgeois et nationalistes remonte donc au début des années 1930 où, lors des manifestations, des commerçants, des Oulémas et des artisans de Fès (le centre de la contestation) apportaient leur soutien aux jeunes militants. Plus précisément, la conversion idéologique des grands noms bourgeois en faveur du nationalisme istiqlalien date de 1945 : « On les a vus financer les écoles privées dès les années 20, amasser des fortunes lors des pénuries de la Seconde Guerre et prêts à collaborer avec le capital étranger après 1945, mais rejetés par celui-ci et par l'administration, ils n'hésitèrent pas à s'engager massivement aux côtés des nationalistes de l'Istiqlal. »¹¹³

Le choix d'une affiliation politique, lors de cette époque d'effervescence politique et intellectuelle (à partir de l'accession de Hassan II aux affaires politiques, le débat politique sera quasiment censuré), compte parmi l'une des stratégies d'ascension sociale mobilisée par la bourgeoisie d'affaires qui a le plus souvent joué la carte du

¹¹¹ Cf. les travaux de Pierre Vermeren sur la formation des élites au Maghreb ; concernant le cas du Maroc, il constate que la conquête de l'école par les enfants des notables, nouveau mode de légitimation des élites sociales, est un phénomène rapide qui a duré moins de deux générations, entre les années 1920 et 1950, in *La formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle*, thèse d'histoire soutenue le 24 février 2000 à Paris-VIII (à paraître).

¹¹² Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, pp. 136-138.

¹¹³ Echaoui Mohamed, *op. cit.*, pp. 187-188.

conservatisme (aile droite de l'Istiqlal), en accord donc avec le projet monarchique¹¹⁴, d'abord contre le protectorat, ensuite contre l'aile gauche de l'Istiqlal (UNFP, syndicats et mouvements étudiants). A partir de 1965 véritablement et encore de nos jours, l'idéologie favorite des entrepreneurs, et que la monarchie les encourage d'adopter, sera celle d'une relative neutralité politique et d'une forte dose de pragmatisme (cf. chapitre V).

Quelques stratégies de reproduction sociale

Avant de distinguer, à l'intérieur même de ce groupe de marchands bourgeois, les modes de penser et d'agir caractéristiques des principales figures de l'entrepreneuriat marocain, il nous semble important d'évoquer quelques modes majeurs de reproduction sociale parmi ces élites marocaines d'hier et d'aujourd'hui. Pour protéger le patrimoine familial, perpétuer leur dynastie, accroître leur fortune personnelle, les grands noms fassis se sont servis aussi bien de la scolarisation des enfants (la constitution d'un capital intellectuel dans les grandes écoles), des mariages de convenance que l'on peut assimiler à une forme de complémentarité lignagère (capital social) que de leur impressionnant capital économique.

Driss Chraïbi, l'un des pères du roman maghrébin¹¹⁵, a décrit avec vigueur et finesse le vieux marchand fassi qui, conscient des enjeux de la modernité, investit dans l'éducation de l'un de ses fils : « Je n'avais pas besoin de toi dans mes affaires mais désormais j'en aurai besoin. Mon époque, ton époque, le patrimoine que l'on transmet de père en fils comme une formule de vieux cru, comme un flambeau, mais aussi, succession d'époque, que l'on amende. Mon époque : tailler au nom d'Allah, spéculer au nom de Mahomet, acheter, vendre, sans pitié, sans scrupules, l'argent. Et seuls, je touche ici la véritable plaie, seuls les capitalistes marocains sont pris en considération, tiennent tête. L'on ne négocie pas avec les utopistes, mais avec les huiles, Sebti, les frères Sebti, tu n'es pas sans en avoir entendu parler, pas nationalistes, simples milliardaires, ils se foutent de la politique, de l'Islam, de la France. Font à eux seuls, ils sont trois, plus de travail pour le bien-être du pays, que la masse des nationalistes. Ils sont craints, respectés, pourquoi ? Ils ont les moyens, rubis sur l'ongle, d'acheter tout le territoire chérifien. Ton époque : sera affaire de consolidation, d'avocasseries, de chicanes. Dans ce but que je t'ai fait instruire – tu réussiras à sauvegarder le patrimoine. Là où je serais inhabile. »¹¹⁶

Comme ce pur représentant de l'archaïsme marocain, nombre de capitalistes marocains prévoyants envoyèrent leurs fils, contraints de se soumettre à l'autorité paternelle, se former aux méthodes du monde occidental et apprendre le français, devenu indispensable pour les affaires, dans des écoles comme le Collège Moulay-Idriss.

Les mariages dans les familles bourgeoises étaient destinés aux mêmes fins que les études modernes des jeunes : la sauvegarde du bien familial¹¹⁷. Les filiations et les alliances matrimoniales forment un ensemble coordonné dont la fonction est, comme

¹¹⁴ Selon Ahmed Benani, « sans cette alliance [de la fin des années 1940] le Maroc serait sans aucun doute républicain aujourd'hui ». *La formation sociale marocaine de la fin du XIX^e siècle à la « marche verte » 1975*, thèse de doctorat en sciences sociales et politiques, Université de Lausanne, Lausanne, 1983, p. 156.

¹¹⁵ *Le passé simple*, outre la qualité de son style, est une œuvre majeure pour les informations qu'elle nous donne sur le comportement politique et économique de la bourgeoisie fassie peu avant l'indépendance (1954), les relations père/fils entre deux générations en conflit.

¹¹⁶ Chraïbi Driss, *op. cit.*, p. 253.

¹¹⁷ Cf. Waterbury John, *Le Commandeur des Croyants*, *op. cit.*, pp. 124-125.

dit Lévi-Strauss, « d'assurer la permanence du groupe social, en entrecroisant, à la façon d'un tissu, les relations consanguines et celles fondées sur l'alliance »¹¹⁸. A part quelques exceptions, les mariages se pratiquent sur le mode de l'endogamie parentale ou communautaire, chez les familles dominantes, dans le but de protéger le patrimoine. Peut-on considérer dès lors que le mariage, à notre sens un acte éminemment privé, soit dans ces cas un geste purement fonctionnel, répondant à une forme de contrainte collective – la reproduction sociale ?

Il est certain en tous les cas, selon des témoignages récoltés¹¹⁹, que les milieux dirigeants marocains, animés de projets d'ascension sociale, considèrent avant tout le mariage sous le prisme de la rentabilité économique ou sociale. Mais le mariage-alliance entre les différentes couches de l'élite (bourgeoisie marchande/Oulémas/Chorfas, etc.) est aussi une stratégie valable pour la contrainte de reproduction sociale. Ainsi les groupes capitalistes les plus puissants au Maroc sont-ils nés à partir des associations d'affaires entre familles bourgeoises et familles aristocratiques (chérifiennes), celles qui tiennent le monopole du pouvoir politique... Les postes les plus importants ont traditionnellement été confiés aux Chorfas alaouites et idrissides : les Alaoui, Filali¹²⁰, Ouazzani, Lamrani, Kettani, etc. Certaines de ces familles aristocratiques, à l'origine sans base économique et dépendant entièrement des gratifications du Souverain, se découvrent un « esprit » d'entrepreneurs dans les années 1960-1970 alors même que se constitue le capitalisme marocain sous l'égide de l'Etat. Cependant, les noms évoqués ici sont ceux d'une minorité privilégiée par leur statut social, leur fortune personnelle, leur capital relationnel, leur apolitisme de façade, et plus généralement leur excellente relation avec le pouvoir politico-administratif, dont souvent d'ailleurs ils font partie en tant que technocrates.

Les entrepreneurs marocains : diversité des modes de penser et d'agir

Comme nous l'avons esquissé au début de ce chapitre, nous aurions tort de vouloir réduire les hommes d'affaires marocains dans leur ensemble à un groupe homogène décrit, par certains auteurs, comme parasitaire et pratiquement soumis aux aléas du pouvoir politique, faisant preuve de faibles capacités d'initiative et, partant, ne pouvant influencer, par leurs gestes ou valeurs, la sphère publique. Cette influence entrepreneuriale est réelle. Elle est le fait d'un groupe d'acteurs sociaux en devenir qui se distingue, en de nombreux domaines, d'autres couches dirigeantes liées de façon plus prononcées aux structures sociales traditionnelles du pays. Ainsi que nous l'avons déjà affirmé ici, la société marocaine est structurellement segmentée – à cet égard, il serait plus exact de postuler l'existence d'une pluralité de sociétés à l'intérieur d'une société ; ces lignes de clivage, on les retrouve également dans le vécu et les représentations sociales de ceux qui « entreprennent ». En effet, les origines et les espaces sociaux, l'âge, la formation scolaire et universitaire, le milieu professionnel, etc., des entrepreneurs sont autant de critères de différenciation desquels résultent des représentations, des pratiques et des idéologies diverses.

Premièrement, il est important d'évoquer ceux que Benhaddou appelle « les héritiers du commerce »¹²¹ – issus de familles bourgeoises, mais ne bénéficiant pas

¹¹⁸ Lévi-Strauss Claude, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1959, p. 342.

¹¹⁹ Benhaddou Ali, *Maroc : les élites du Royaume*, op. cit., pp. 27-35.

¹²⁰ Par exemple, M. Fouad Filali a dirigé pendant quelque temps l'ONA, le pilier de l'économie marocaine à partir de la marocanisation ; il est le gendre du Roi et a été nommé par ce dernier (premier actionnaire de ce groupe privé).

¹²¹ Benhaddou Ali, « Reproduction sociale des élites marocaines... », op. cit.

forcément d'un nom prestigieux –, que l'on pourrait positionner au niveau inférieur de l'échelle sociale des élites économiques marocaines. Pourtant, le « gros » entrepreneur marocain (au sens financier du terme) est ou a été, tout comme les héritiers du commerce convertis généralement en promoteurs de PME (100-200 salariés), un homme de terrain privilégiant le contact et l'action, souvent au détriment d'une plus large formation intellectuelle – il n'est donc pas un « lettré ». C'est-à-dire que, entre ces deux groupes d'élites traditionnelles que sont les héritiers du commerce, d'un côté, et les héritiers du négoce international, de l'autre, s'opère une distinction fondamentale qui se dévoile largement à partir des années 1960 (mais surtout sous le coup de la politique de marocanisation) : cette distinction ne se lit pas tant au niveau de la culture économique commune à chacun de ces deux groupes – les deux privilégiant les relations interpersonnelles, familiales et clientélistes et émettant de rares critiques sur la légitimité de l'ordre social et politique – mais concerne plutôt les opportunités offertes par l'Etat *makhzénien*, à partir de 1973 véritablement, aux anciens négociants, mieux formés aux réalités économiques internationales que les premiers, de développer leurs affaires financières tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Certes, les petits et moyens entrepreneurs provenant de l'artisanat ou du commerce (largement dominé par le secteur textile) ont également pu profiter, dans une moindre mesure, des orientations économiques libérales des années 1970. Au-delà de ce critère de différenciation touchant à la formation et par conséquent, lorsque les études se prolongent à l'étranger, souvent à l'acculturation par des visions occidentales, il faut mentionner l'expérience de la haute fonction publique/technobureaucratie qui, pour quelques-uns des membres des grandes familles bourgeoises marchandes et fassies (mais aussi de villes comme Rabat, Tanger, etc.), représente un passage obligé. Cette fréquentation de l'Etat, ou de son haute administration, est certainement plus rare en ce qui concerne la petite ou moyenne bourgeoisie commerçante et/ou industrielle.

La propriété, l'autorité et l'exploitation sont certainement trois éléments essentiels de ce régime économique d'entreprise auquel adhèrent culturellement et pratiquement ces deux catégories d'entrepreneurs. La propriété, parce qu'elle procure une position sociale, constitue le moteur principal de leurs actions : c'est du moins ce que la majorité d'entre eux, désireux de quitter le petit commerce, l'artisanat, le fonctionariat, etc., pense puisque l'élévation de la masse (*Al-'Ammā*) à l'élite (*Al Khassa*), comme on l'a vu, passe notamment par la propriété économique, à laquelle les notions d'exploitation et d'autorité paternaliste, comme modes de gestion de cette dernière (l'entreprise comme la terre), se rattachent généralement. Comme autrefois la possession du sol, l'entreprise est un moyen d'accéder à un statut, à leurs yeux valorisant et valorisé à la fois par l'Occident – qu'ils se représentent comme un espace de réussite économique et sociale – mais aussi par l'Orient, leur racine culturelle. Les anciens commerçants/négociants ont donc face à eux un modèle – l'entreprise occidentale – qu'il s'agit d'imiter¹²² et d'intégrer aux structures socio-économiques de leur pays dans la finalité, selon leur vision, de produire des rentes de situations durables. Les habitudes de penser et d'agir de cette majorité d'entrepreneurs (acquises dans leur activité commerciale passée), leur *habitus* en quelque sorte, les empêchent d'incorporer justement les qualités qui étaient à l'origine du modèle qu'ils admirent tant, l'esprit du capitalisme webérien, et qui leur serait nécessaire pour industrialiser efficacement l'économie marocaine. Evoquant dans son article les facteurs principaux à l'origine de la faible industrialisation au Maroc, la politologue Béatrice Hibou met également le doigt sur le « caractère avant tout commerçant de l'entrepreneur

¹²² « Ce sont généralement les réussites des concurrents qui les forcent à entreprendre et non l'esprit du capitalisme qui engendre des conduites économiques rationnelles [...] », in Benhaddou Ali, *Maroc: les élites du Royaume*, op. cit., p. 59.

marocain »¹²³ en ajoutant que, au lieu de choisir la spécialisation, il préfère diversifier ses activités économiques, par habitude bien sûr mais aussi par crainte d'instabilité politique (la sanction imprévisible et arbitraire du *Makhzen* est dans tous les esprits).

Pour résumer, partant des arguments de Benhaddou¹²⁴, les façons de faire de ces patrons s'apparentent à un capitalisme familial conservateur (un système de valeurs qui privilégie l'appartenance plutôt que la compétence, l'insertion corporatiste plutôt que l'intégration sociale), où l'entreprise est gérée finalement, pourrait-on dire en caricaturant, comme un patrimoine propre, les employés dirigés de façon autoritaire et paternaliste comme des inférieurs, et où la prise de risque, l'investissement à long terme n'ont pas leur place. En un certain sens, les discours de quelques entrepreneurs/patrons sont révélateurs de ces valeurs qui les animent : ils débattent peu entre eux de stratégie ou de politique économique, mais évoquent plutôt, sur la scène publique, les conflits intergénérationnels d'une part, et les conflits interfamiliaux de l'autre, qui, dans une certaine mesure, font penser à une organisation tribale et clanique des pouvoirs économiques marocains¹²⁵. Parçgemmi ces entrepreneurs privés, il apparaît à l'évidence que ceux qui ont entamé leur ascension sociale à partir d'un héritage familial avaient plusieurs longueurs d'avance sur les « autodidactes » (très rares) ou les « lettrés ». Toutefois, il est évident qu'une bonne connaissance des rouages de l'Etat que certains, appartenant à « la noblesse d'Etat », ont acquise dans la technobureaucratie facilitera les démarches administratives pesantes pour l'entreprise, mais aussi et surtout la conquête de marchés publics et de positions sociales influentes. Nous évoquerons en quelques mots plus loin la puissance et le prestige de ces acteurs sociaux, les entrepreneurs-technocrates, jouant sur les deux tableaux du politique et de l'économique.

Toujours à l'intérieur de cet univers entrepreneurial qui, à l'examen de ses valeurs économiques et sociales, nous paraît à maints égards peu susceptible d'être qualifié de « moderne » (au sens occidental du terme), nous pouvons, entre « petits » (les anciens commerçants, ouvriers, artisans : l'essentiel du tissu économique marocain) et « gros » entrepreneurs (l'oligarchie financière protégée mais contrôlée par le *Makhzen*), discerner une fracture majeure qui touche essentiellement à l'éthique sociale des uns et des autres. Les premiers considèrent qu'il est normal qu'un homme gagne de l'argent, à partir du moment où il participe pleinement au fonctionnement de l'entreprise, en assumant ses profits comme ses pertes financières. De cette vision commune à beaucoup de petits patrons résulte une méfiance compréhensible, voire souvent une haine dirigée contre le capitaliste spéculateur que beaucoup associent à l'arrogance fassie. On peut dès lors comprendre aisément que certaines grandes figures patronales atypiques, les self-made-men, se posent en modèles de référence pour cette catégorie d'entrepreneurs. Ce type idéal est incarné par un homme austère, parfois pieux, travailleur, peu dépensier, principalement d'origine sociale modeste et n'appartenant pas forcément aux grandes familles traditionnelles mais provenant de régions berbérophones comme les Soussis¹²⁶. On retrouve dans cet inventaire des hommes comme El Yamani (un ancien ouvrier du BTP qui a créé avec succès sa propre société de construction) ou Miloud Chaabi. Ce dernier est l'exemple type d'une

¹²³ Hibou Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, p. 9.

¹²⁴ *Maroc : les élites du Royaume, op. cit.*, pp. 55-71.

¹²⁵ Par exemple, pour preuve de cette fragmentation du tissu économique, une sorte de conflit tacite oppose les Fassis aux Soussis dans la direction des principales instances patronales du pays (comme la CGEM [Confédération générale des entreprises du Maroc]), traditionnellement dominées par les premiers.

¹²⁶ Pour autant, il serait fâcheux d'attribuer à l'entrepreneur de la région du Souss (sud-ouest) l'image « cliché » de l'entrepreneur capitaliste et ascète cher à Max Weber.

ascension sociale impressionnante et très rare dans ce pays : après avoir été ouvrier maçon, il devient quelques années plus tard le plus grand constructeur et promoteur immobilier au Maroc, plaçant son groupe au onzième rang des plus grands groupes économiques privés¹²⁷. Dans un entretien accordé à une revue marocaine¹²⁸, il confirme les valeurs évoquées plus haut, et Tangeaoui de conclure que l'image qu'il projette sur les autres est « celle d'un homme croyant, très croyant, pour qui le travail constitue une "catégorie fondamentale" et que, par conséquent, la spéculation n'est conforme ni à ses principes religieux, ni à son éthique économique et sociale »¹²⁹. En bref, ces entrepreneurs *entreprenants* estiment que l'activité spéculative, et qui n'exige aucun effort, bénéficie d'encouragements institutionnels importants, alors que les efforts des hommes de terrain comme eux ne sont pas reconnus socialement et économiquement à leur juste valeur. Dans ce sens, ne parvenant pas à augmenter leur part du capital privé marocain, la période de l'*infitâh* économique entamée dès la fin des années 1970 et prolongée depuis à travers différentes politiques économiques de « libéralisation »¹³⁰ (cf. chapitre IV) devait confirmer cette faiblesse institutionnelle et surtout financière.

Au niveau des comportements également se dessine une division importante à l'analyse. Alors que les signes ostentatoires de richesse, le consumérisme outrageux et les dépenses somptuaires dont font preuve les bourgeoisies d'affaires sont sujets à de nombreuses critiques provenant de tous les groupes sociaux marginalisés du pouvoir politique et économique¹³¹, les petits et moyens entrepreneurs, incapables et empêchés de dénoncer ouvertement les pratiques des premiers (au contraire des entrepreneurs « lettrés »), adoptent ce que Tangeaoui nomme « une stratégie prudente »¹³² ; c'est-à-dire que beaucoup d'entre eux, sensibles aux cinq obligations de l'islam¹³³, vont à la mosquée, font leur prière (*Assalat*), distribuent des vivres et un peu d'argent (*Azzakat*). L'islam influe réellement sur leurs attitudes, de même que ces attitudes « pieuses » (qui sont certes compatibles avec des pratiques en affaires moralement douteuses) leur permettent d'exercer une certaine influence sur la sphère publique, et notamment sur la communauté religieuse (du quartier urbain, du village, etc.). Ces propriétaires-dirigeants de PME sont donc d'une grande retenue autant dans leur vie privée que publique, car ils sont conscients du caractère redoutable de la suspicion qui pèse sur la réussite économique et sociale que l'on attribue, au Maroc, rarement à la compétence ou à l'esprit d'entreprise – c'est plutôt à la puissance des relations et des réseaux communautaires, aux faveurs accordées par le pouvoir central ou local, à l'art de poser et d'éviter les pièges que l'on songe. De manière générale, l'attitude collective vis-à-vis de l'entrepreneuriat est ambivalente, mais tend à s'inverser, comme nous le verrons plus loin dans les chapitres suivants ; alors que, dans les années 1980, encouragée par un argumentaire d'inspiration socialiste, l'opinion publique jugeait plutôt négativement les dirigeants des grands offices publics (qui occupaient en même temps

¹²⁷ Cf. Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, pp. 78-80.

¹²⁸ *Lamalif*, n° 197, mars 1988, cité in Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 80.

¹²⁹ Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 81.

¹³⁰ Nous verrons plus loin que cette doctrine du développement économique n'a pas les mêmes significations pour tous les acteurs économiques marocains.

¹³¹ Les islamistes marocains, menés par Yassine, les étudiants cooptés par ces mêmes mouvements islamistes ou des associations de gauche, mais aussi, et de façon plus constructive, les intellectuels de la société marocaine (entrepreneurs « lettrés », universitaires, journalistes, écrivains...). A ce propos, il nous paraît intéressant de citer un écrivain dont l'œuvre littéraire enrichit la lecture de la réalité sociale marocaine : Lamrini Rida, *Les Puissants de Casablanca*, Marsam, Rabat, 1996, un roman dénonçant à la fois les dérives affairistes de la bonne société casablancaise et l'omnipotence de l'administration à travers les campagnes d'assainissement abusives de l'année 1996.

¹³² Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 172.

¹³³ Cf. Mervin Sabrina, *Histoire de l'islam, doctrines et fondements*, Flammarion, Paris, 2000.

des fonctions politiques majeures), aujourd'hui certains représentants de grandes familles d'affaires ou certaines « jeunes » personnalités économiques sont présentés comme les éléments dynamiques de la société...¹³⁴

L'élite des élites

Nous l'avons déjà évoqué dans ce travail, la confusion des sphères du public et du privé est une donnée essentielle pour l'analyse du rôle social et politique des hommes d'affaires marocains. Au cœur de cette imbrication, l'on repère un groupe social ultraminoritaire numériquement mais dont le rôle politico-économique s'est fortement accru avec la construction de l'Etat *makhzénien*. Il s'agit des technobureaucrates (ou technocrates), dont nous avons déjà précisé auparavant les origines sociales bourgeoises (marchandes) et aristocrates. L'une des caractéristiques fondamentales de cette élite réside indubitablement dans sa nature « artificielle », étant donné le rôle important de l'Etat, plus précisément de la monarchie, dans son émergence et son expansion. Au détriment des acteurs les plus représentatifs de la vie politique et sociale du Maroc (syndicats, partis politiques, associations professionnelles, groupes religieux, étudiants, etc.), l'Etat semble avoir toujours voulu assurer leur promotion – même si aujourd'hui la monarchie, consciente des risques de délégitimation inhérents à ce système, fait appel à d'autres acteurs de la société civile, dont les « nouveaux » entrepreneurs.

C'est donc à un groupe d'hommes instruits (dans les écoles et universités occidentales), cultivés, montrant du respect à l'égard de l'ordre religieux et monarchique que dès 1956 l'Etat, puisant comme il le faisait auparavant dans les familles *Makhzen*, offre des places de choix dans la haute fonction publique, se créant par là même une clientèle de choix, apolitique et largement pragmatique. Les critères présidant à la nomination de ces hommes à des postes prestigieux – après le passage obligé dans les grandes écoles françaises et les grands corps de l'Etat –, décidée par décret royal¹³⁵, touchent aux capitaux scolaire et social que ces derniers ont pu accumuler sans réel obstacle. Ils proviennent principalement de trois filières : le corps des mines, affecté dans les grandes sociétés de production et d'exploitation de l'énergie, des mines et de la métallurgie ; le corps financier, regroupant les anciens d'HEC, de sciences po et de l'ENA, affecté à la direction des banques et des sociétés nationales de développement et d'investissement ; le corps des administrateurs, des services des ports, de travaux publics, de l'hydraulique, de l'armement, etc.¹³⁶ La direction des affaires industrielles, financières et administratives publiques précède systématiquement l'occupation des hautes fonctions politiques. Ce sont les technocrates qui, en association avec les grandes familles bourgeoises, assurent les plus hautes responsabilités patronales. Par exemple, c'est au sein de l'Office chérifien des phosphates (OCP) et du Bureau de recherche et de participation minière, deux organismes qui manœuvrent la première richesse économique nationale, que des carrières prestigieuses sont entretenues¹³⁷. « Ces organismes, nous dit Benhaddou,

¹³⁴ Par exemple Mouhcine Ayouché, directeur délégué de la CGEM, est aussi membre du bureau politique d'un parti d'extrême gauche, l'OADP (Organisation d'action démocratique et populaire) : cette situation originale est due à une atténuation d'une vision gauchiste, forcément critique, à l'égard de l'économie privée et de ses acteurs... et aussi certainement à une nouvelle forme de popularité acquise par ces derniers.

¹³⁵ En vertu du Dahir n° 1 – 72 – 18.

¹³⁶ Cf. Benhaddou Ali, « Reproduction sociale des élites marocaines... », *op. cit.*

¹³⁷ Par exemple, M. Karim Lamrani, à la tête d'une des plus grandes fortunes du Royaume, a dirigé l'OCP et a été premier ministre dans les années 1980.

hérités pour la plupart du capitalisme colonial, représentent autant un lieu d'évaluation des carrières personnelles qu'un pôle central de recrutement de l'élite des élites.»¹³⁸ Beaucoup sont devenus ministres parmi les directeurs généraux de ces offices, et tous se connaissent depuis toujours, s'apprécient mutuellement et entretiennent de bonnes relations fondées sur les mêmes goûts et valeurs, comme Bourdieu l'avait déjà remarqué à propos de la noblesse d'Etat française¹³⁹. Cependant, pas moins compétents que leurs homologues français (ils ont la même formation technique et intellectuelle), une fois qu'ils sont en possession du pouvoir économique – les grandes entreprises mixtes ou publiques –, leur capacité d'innovation, leur ouverture sur des alternatives technologiques, managériales, etc., sont moindres, en raison premièrement de leur propre pouvoir économique qu'ils ne veulent risquer de perdre en aucun cas et, deuxièmement, en raison du « devoir » de neutralité politique qu'ils s'imposent. Sans vouloir exagérer l'instrumentalisation que certains font du projet technocratique, il est connu que, depuis longtemps déjà, les familles argentées et instruites du Maroc ont compris que, pour accéder assez facilement au pouvoir, il suffit de faire partie d'un cercle technocratique sur la base d'un diplôme initial. Outre l'investissement stratégique dans l'acquisition d'un large capital scolaire/universitaire, l'absence volontaire de toute vision politique et de projet économique définit également la figure du technocrate marocain, étant la condition sine qua non de la conservation de son statut.

En résumé, de même que les gros entrepreneurs marocains privés appliquent des méthodes de gestion familiales (ou patrimonialistes) à leurs entreprises, les technocrates, une fois à la tête de groupes économiques ou financiers, y retransposent les coutumes acquises dans la bureaucratie : ces deux élites économiques bourgeoises manœuvrent les richesses nationales sous la forme d'un mélange contradictoire mais non moins réel de paternalisme autoritaire et de dirigisme répressif. Toutes les études réalisées dans le cadre de la sociologie des organisations expliquent que le mode de commandement autoritaire engendre non seulement la frustration collective, mais aussi des comportements de fuite, caractéristiques de l'absence de responsabilité et d'initiative¹⁴⁰ : au Maroc, à entendre les témoignages des entrepreneurs interrogés par Tangeaoui et Benhaddou, le respect de l'autorité est une contrainte qui semble primer sur celle de l'efficacité économique... Selon la politologue Myriam Catusse, l'une des observatrices les plus avisées de la question entrepreneuriale au Maroc, « l'entrepreneur est, dans son usine ou sa société, au sommet d'une hiérarchie pyramidale, décidant seul et entretenant avec ses employés des relations de type clientéliste » ; elle ajoute, développant son propos, que « la mobilisation de rapports interpersonnels, familiaux ou patriarcaux, constitue une ressource essentielle de l'entrepreneuriat marocain, tout comme dans de nombreuses régions du bassin méditerranéen »¹⁴¹.

Si l'on comprend sans peine les intérêts que sert cette conception entrepreneuriale « traditionnelle », au niveau individuel, on cherche là-dedans la présence d'une quelconque rationalité économique.

¹³⁸ Benhaddou Ali, *Maroc : les élites du Royaume*, op. cit., p. 73.

¹³⁹ Bourdieu Pierre, *La noblesse d'Etat*, Minuit, Paris, 1989.

¹⁴⁰ Cf. Crozier Michel, *L'entreprise à l'écoute. Apprendre le management post-industriel*, Inter-Editions, Paris, 1989.

¹⁴¹ Catusse Myriam, « Acteurs privés et actions publiques », op. cit., pp. 19-20.

Les entrepreneurs « lettrés »

Cependant, encouragées aujourd'hui par les promesses de changements sociopolitiques à venir, quelques voix influentes s'élèvent parmi les entrepreneurs de la nouvelle génération qui, technocrates ou dirigeants de leurs propres entreprises, fustigent les habitudes du passé au travers de réflexions théoriques qu'ils projettent sur leur statut même d'entrepreneur. Esquissant le message critique émis par ces entrepreneurs « lettrés », Tangeaoui évoque la tension que ces nouveaux acteurs sociaux exercent sur les structures sociales et politiques – cette tension procédant d'une stratégie consciente de la part de ces derniers : « La remise en cause, à titre individuel, de la logique et du cycle de la répétition et de la reproduction des catégories à l'identique ne manque pas d'affecter l'espace public, dans la mesure où elle exerce une tension sur les schèmes de pensée, certaines "certitudes" collectives, et les structures sociales et politiques. Les caractéristiques principales de ces dernières résident en effet dans leur inertie, leur capacité à demeurer elles-mêmes, à se reproduire et à résister farouchement à toute tentative d'exploration et d'innovation [...]. »¹⁴²

Ces entrepreneurs « lettrés » ont deux facettes : ils sont, bien sûr, du fait de leur savoir, des acteurs économiques majeurs en même temps que des vecteurs de modernité, mais aussi, comme nous le verrons plus loin, ils s'affirment actuellement, à travers un mode d'organisation patronale de plus en plus efficace¹⁴³, en tant qu'*acteurs* politiques ; ce faisant, ils dépassent alors le rôle « traditionnel » d'*agent* politique et gouvernemental du *Makhzen* qui était autrefois offert aux membres des cercles bourgeois/technocrates les plus renommés. Nous aimerions ici voir en quoi l'entrepreneur « lettré », que l'on considère à dessein comme susceptible d'imposer de nouvelles valeurs politiques et économiques à une société marocaine sclérosée, se distingue dans ses modes de penser et d'agir de l'entrepreneur « traditionnel » dont nous avons succinctement brossé le portrait plus haut.

Comment ne pas interpréter les comportements qui prédominent encore dans la culture économique comme des freins au développement d'un esprit d'initiative aussi bien individuel que collectif ? L'individualisme, élément idéologique importé de la modernité occidentale, est une valeur pourtant présente dans l'univers mental des entrepreneurs, mais il peine à produire de la nouveauté, puisque pèsent sur lui de solides formes d'habitus : « Jadis les solidarités collectives étaient présentes, mais de nos jours les solidarités "agnatiques" familiales et collectives, se relâchent pour céder une large place à l'individualisme. Il est vrai que l'entrepreneur est fondamentalement individualiste et, de ce point de vue, cet individualisme est un moteur à la création de valeurs économiques additionnelles [...]. Mais au Maroc, la peur de l'échec inhibe toute initiative et fait pencher nos choix individuels et même en groupe vers les sentiers les plus sécuritaires et les plus fréquentés. Souvent, on a peur d'essayer car on a peur d'échouer, on a peur d'échouer donc on n'essaie pas. »¹⁴⁴

Dans ces conditions, quelles vont être les stratégies employées par une minorité pour extraire de cette bulle « traditionnelle » des modèles pratiques et normatifs, inspirés par leur expérience intime du métier de *manager*, et qu'ils vont mettre en avant sur la scène publique afin de légitimer une nouvelle façon, rationnelle et transparente, de faire des affaires ?

¹⁴² Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 181.

¹⁴³ A cet égard, comme nous le verrons dans le chapitre v, la CGEM, se substituant aux structures partisans « classiques », s'impose comme interlocuteur obligé et privilégié du pouvoir marocain.

¹⁴⁴ El Kaouachi Fikry, « Culture marocaine et dynamique du libéralisme », *La Vie économique*, n° 3432, janvier 1988, cité in Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, p. 53.

Premièrement, ces stratégies d'abandon de la sécurité – prise de distance physique et intellectuelle de codes normatifs traditionnels, abandon d'un emploi dans l'entreprise familiale ou dans l'administration, élaboration d'un projet personnel à long terme, etc. – seront favorisées par l'environnement politique et économique du Maroc des années 1980 où le pouvoir, poussé à le faire pour des raisons à la fois externes et internes, renégocie sa conception du développement économique dans le sens du « moins d'Etat »¹⁴⁵.

Deuxièmement, et cela nous importe ici, ces stratégies ne procèdent pas toutes d'une réflexion éthique ou d'une quelconque philosophie sociale qui amènerait les entrepreneurs « lettrés » à se présenter comme les nouveaux « hérauts » de la nation marocaine et les protecteurs de sa population. Leur message politique, qui consiste en la dénonciation de logiques économiques rentières et inefficaces liées à un pouvoir politique trop bureaucratique, coïncide à bien des égards avec un projet de développement national au bénéfice du plus grand nombre ; pourtant, ce que ces acteurs décrient avant tout, ce sont les difficultés majeures qu'ils rencontrent dans leur expérience commune de cadres supérieurs/*managers* et qui les empêchent de faire croître leurs propres affaires économiques. *A priori*, les intérêts qu'ils défendent jusque-là sont soit purement individuels, soit au mieux ceux de la corporation à laquelle ils pourraient appartenir.

Malgré la reconnaissance de l'importance des structures traditionnelles, les jeunes hommes d'affaires « lettrés » sont donc très sensibles aux contraintes liées à un environnement économique et politique moderne ; cela s'explique avant tout par leurs expériences sociales d'un Occident qu'ils admirent, voire idéalisent, parce qu'il permet de poser une alternative importante à ces formes de sous-développement politique et économique qu'ils ressentent de manière particulièrement douloureuse dans leur pays : « L'Occident offre alors l'image d'un univers où l'individu épanoui est également un citoyen accompli. Ce dernier œuvre pour le progrès de l'humanité. Il est habité par une curiosité saine, qui l'amène à faire des découvertes et des inventions. [...] Par comparaison, le sous-développement de l'espace marocain est formulé, assumé et décrié. »¹⁴⁶

Donc, au-delà de leur profil « jeune », les entrepreneurs « lettrés » se distinguent des technocrates « traditionnels », eux aussi bardés de diplômes, par un discours/réflexion sur la société qui est inspiré par une démarche plutôt rationnelle et modernisatrice. En effet, n'étant pas tous d'extraction aristocratique, ces cadres supérieurs/*managers*, suffisamment aisés tout de même pour acquérir une formation universitaire dans les grands pays industrialisés (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada...), ont dû, contrairement donc aux catégories bourgeoises/aristocratiques liées à l'Etat, procéder à une recherche méthodique sur les possibilités d'entreprendre. Les risques que comporte l'initiative privée sont tempérés par les garanties qu'offre la possession d'un bon diplôme. Par contre, leur stratégie d'ascension sociale, centrée autour du savoir managérial et scientifique, peut parfois s'avérer inopérante si elle n'est pas accompagnée d'un financement important, dont les patrons/capitalistes marocains sont les acteurs principaux. L'obstacle du financement peut être levé si des formes de collaboration sont imaginées entre les entrepreneurs « lettrés » et les gros détenteurs de capitaux, souvent impuissants face à la complexité de certains problèmes techniques. Pourtant, opposant deux systèmes de valeurs très dissemblables, cette coopération a souvent peu de chances d'être menée à terme avec succès.

¹⁴⁵ Cela sera développé dans le chapitre suivant.

¹⁴⁶ Bennani-Chraïbi Mounia, *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*, CNRS, Paris, 1994, p. 68 ; sur les représentations que les jeunes Marocains se font d'un Occident à la fois idéalisé et diabolisé, on se référera au chapitre II de ce même ouvrage.

Avec une certaine prudence, nous pourrions avancer l'hypothèse suivante : la stratégie d'ascension sociale mobilisée par ces « nouveaux » entrepreneurs semble privilégier une logique de calcul économique, alors que les entrepreneurs héritiers de la grande bourgeoisie ont traditionnellement préféré celle de la reproduction sociale (conjuguée à d'autres logiques), qui exclut toute forme de prise de risque financier ou d'initiative économique. Dans leur grande majorité, les entrepreneurs « lettrés » (catégorie pour laquelle le mot « entrepreneur » correspond ici à une certaine réalité) récusent le modèle de société dont les fondements sont constitués par la parenté et le clientélisme et insistent sur la nécessité de moderniser la société, l'économie et le pouvoir. Cependant, comme le fait Tangeaoui, il faut aussi remarquer leur attitude pragmatique : « [...] ils ne rompent ni avec l'histoire, ni avec la génération de leurs aînés. Ne serait-ce que parce que les entreprises qu'ils dirigent présentent aussi une configuration familiale dominante. Ce dont il est question ici, c'est plutôt l'adoption progressive d'une nouvelle approche du cours des choses, qui peut entraîner des conséquences qualitatives importantes sur l'économie en général, et sur le secteur privé en particulier. Comme le fait de rechercher des capitaux au-delà des sentiers battus – famille élargie – ou de faire appel aux techniciens et managers. Par expérience, ces nouveaux entrepreneurs savent qu'il est très risqué de ne pas prendre en compte l'importance de la famille, des relations et des contacts dans la vie publique. [...] Leur stratégie montre en fait que l'on a affaire ici à une attitude de distanciation à l'égard des structures traditionnelles, et non à une quelconque rupture »¹⁴⁷.

Les entrepreneurs « lettrés », dans leur perception de l'époque et de ses valeurs, se distinguent donc de leurs aînés, qu'ils soient petits ou gros entrepreneurs : pour les premiers, les promesses d'une nouvelle ère de science et de technologie satisfont pleinement leur talent de gestionnaire et de technicien qu'ils veulent appliquer dans les secteurs secondaire et tertiaire ; quant aux seconds, force est de constater, pour les plus petits avec amertume, que l'âge d'or de l'affairisme, symbolisé par les politiques de marocanisation, et des « coups de pouce » étatiques est sur le point de se conclure. Ce qui frappe lorsque l'on se penche sur les divers témoignages de ces jeunes *managers*¹⁴⁸, c'est une perception commune de l'administration, quelle que soit la nature privée ou publique de leur trajectoire respective. Cette perception critique atteint un haut degré d'objectivité, étant donné le caractère incontournable des procédures administratives dans toute affaire économique au Maroc ; cela étant, soumis à ces contraintes bureaucratiques, les hommes d'affaires acquièrent avec le temps un certain savoir-faire administratif qui peut leur être bénéfique – l'homme d'affaires marocain, rappelons-le, reste avant tout un homme instinctif qui réussit grâce à une connaissance intime du terrain sur lequel il évolue.

Pour ces « intellectuels du secteur privé », le fait de jouer d'un quelconque capital social à l'intérieur de l'administration (clientélisme pur ou népotisme) ou de marchander ouvertement certains avantages (pratiques de corruption) ne correspond qu'à la difficulté de faire autrement ; autrement dit, ce n'est plus le premier recours utilisé. La dénonciation qu'ils font de cette logique négative dans de grands colloques nationaux ou internationaux portant sur le *management* participatif, la transparence, la gouvernance, etc. (sponsorisés par le FMI et la Banque mondiale), à leurs yeux, ne doit pas se limiter au seul champ administratif ; elle doit embrasser toutes les structures de la société, physiques et mentales, dans la mesure où les modes de penser et d'agir en cours dans l'administration sont les reflets d'une culture politique largement antiéconomique. Ces réflexions à la mode, quel que soit l'acteur économique qui les formule – technocrates, petits ou gros patrons, ils ont en commun généralement la

¹⁴⁷ Tangeaoui, *op. cit.*, p. 68.

¹⁴⁸ *Ibid.*, pp. 82-96.

tranche d'âge (30-40 ans) –, ont pour conséquence principale d'interpeller le politique sur l'imbrication nocive des sphères privée et publique, sur le mélange contradictoire et paralysant d'éléments de tradition et de modernité, et sur les problèmes concrets que cet agencement institutionnel et culturel pose pour eux au quotidien. Comme nous le verrons plus loin (cf. chapitre V), ces revendications économiques ne sont pas toutes restées lettre morte, si l'on prend en compte par exemple le rôle accru de certaines organisations patronales dans le champ politique.

Pour autant, dans un pays comme le Maroc où les petites et moyennes entreprises représentent l'essentiel du tissu économique, il est choquant de constater ce clivage immuable entre, d'un côté, une constellation de quelques familles qui détiennent de véritables monopoles, et dont les membres exercent un pouvoir important, sur le plan tant social que politique, et, de l'autre, des centaines de dirigeants, « lettrés » ou non, qui sont indubitablement les véritables animateurs de l'activité économique du pays : ces derniers ont en effet des acquis techniques importants ; ils s'investissent personnellement dans les chantiers et les ateliers ; leurs origines sociales ainsi que leur parcours professionnel leur confèrent une bonne connaissance de la valeur des choses et des hommes ; et, surtout, leur réussite personnelle n'est en rien la conséquence d'une « rente » sociale et politique. En conclusion de ce chapitre, nous voulons illustrer cette perpétuation d'un ordre social dual à travers les propos d'un petit entrepreneur, anonyme, interrogé par Tangeaoui dans le cadre de ses recherches ; ces propos soulignent à quel point il est facile pour l'oligarchie entrepreneuriale/technocrate de ne pas faire faillite dans cet environnement actuel : « Les grands entrepreneurs n'ont pas de problèmes. Ils peuvent organiser leur entreprise, recruter des secrétaires, des administrateurs, des comptables et plusieurs contremaîtres pour diriger leurs chantiers. *Ils ne peuvent pas faire faillite*. Les grands entrepreneurs, associés à des fonctionnaires, n'ont pas de problèmes au niveau des décomptes. Les petits entrepreneurs passent leur vie à tourner en rond. Pour une petite bricole dans l'administration, il faut présenter un devis. [...] Nous avons tous des problèmes avec le Trésor. Il met des mois avant de nous payer. [...] Aujourd'hui, tout le monde préfère travailler avec le privé. Quand on a un chantier avec l'Etat, on doit aller tous les jours au Trésor et à l'administration pour demander qu'on nous paie. Cela peut durer longtemps, et jusqu'à la faillite de l'entreprise. [...] L'Etat dit qu'il veut aider les entrepreneurs. S'il le veut vraiment, il doit d'abord régler les problèmes très compliqués qui se posent avec l'administration et les banques. »¹⁴⁹

Préoccupé par les mêmes obstacles que l'administration et l'Etat lui posent, un autre petit entrepreneur, toujours interrogé par Tangeaoui, ajoute : « Il n'y a pas une procédure légale concernant les appels d'offres. Même quand il y a une annonce dans le journal, les marchés sont accordés à des amis. Aujourd'hui, ceux qui ont une compétence technique avec peu de moyens ne réussiront jamais. Un grand entrepreneur peut remporter un marché de six milliards de centimes alors qu'il ne sait même pas ce que veut dire un contrat. Les fonctionnaires ne font pas leur métier. Quand ils ont des informations sur un marché, ils constituent des sociétés fictives pour se l'adjuger ou s'entendent avec de grands entrepreneurs et touchent des bénéfices. [...] Tout s'achète à partir du moment où on a de l'argent. »¹⁵⁰

Véritablement conscient de l'acuité de ces problèmes depuis le début des années 1980, que fait concrètement l'Etat *makhzénien*, et surtout quelles seront ses nouvelles stratégies de légitimation et d'alliances face à la nécessité de changer pour durer ?

¹⁴⁹ *Ibid.*, pp. 206-207.

¹⁵⁰ *Ibid.*, pp. 208-209.

Chapitre IV

Ajustement de l'économie, « désétatisation » et privatisation économique : des contraintes extérieures et des stratégies du *Makhzen*

Pour différentes raisons que nous allons aborder plus bas, l'Etat marocain, au début des années 1980, a dû repenser de façon plus modeste ses politiques économiques à l'aune de critères cette fois-ci moins politiques que financiers, l'environnement économique et idéologique international l'exigeant : le Maroc, comme d'autres pays du Sud à cette même époque, enfermé dans la spirale de la dette du fait du caractère extraverti de son économie, contraint de faire face à la faillite des finances de l'Etat, ne peut éviter les appels à l'ordre émis par les institutions financières internationales, FMI, Banque mondiale et Club de Paris. L'enjeu alors pour le pouvoir *makhzénien* est de substituer à l'équilibre social, auparavant tant recherché comme symbole de son hégémonie politique, un équilibre financier réclamé de la part de ses créanciers étrangers, tout en conservant la dose de légitimité nécessaire à sa survie ainsi que son pouvoir décisionnel et de contrôle dans le cadre de ces nouvelles politiques d'austérité financière¹⁵¹.

Jusqu'alors officiellement soutenu par le *Makhzen*, mais dans les faits empêché de se développer à cause de logiques néopatrimoniales et rentières au sein de l'immense machine administrative et des entreprises publiques, le secteur privé deviendra le fer de lance de nouvelles politiques économiques « libérales » décidées par le Royaume, sous la pression des institutions de Bretton Woods.

Après avoir succinctement décrit les divers mécanismes de réforme économique à l'œuvre dans le Maroc de ces vingt dernières années et leurs impacts sociopolitiques, il s'agira de résoudre – ou plutôt de procéder à une tentative de réponse à la question de savoir si ce nouvel environnement du *tournant néolibéral*¹⁵², importé du monde occidental, est dans l'ensemble propice aux acteurs de l'économie privée et à leurs projets qui nous intéressent ici. Une fois de plus, nous le verrons, il sera difficile de répondre de manière tranchée à ces questions complexes ; néanmoins, des dynamiques nouvelles, endogènes ou exogènes, tendent à s'imposer, sans forcément enlever au *Makhzen* son pouvoir d'initiative politique, tout en incluant de nouvelles forces politiques (d'origine économique), y compris et surtout d'origine occidentale (bailleurs de fonds, multinationales, etc.) dans les cercles du pouvoir. L'un des objectifs de ce texte est bien de démontrer que, malgré les « apparences », l'énonciation de fortes logiques économiques libérales n'épuise pas, au contraire, les capacités de contrôle social de l'Etat marocain, mais le consolide davantage pour autant que celui-ci accepte d'intégrer le changement en formant de nouvelles alliances sociales.

¹⁵¹ C'est également cette question qui anime la réflexion des deux économistes marocains Habib el-Malki et Abdelali Doumou, « L'interventionnisme de l'Etat marocain à l'épreuve de l'ajustement », in el-Malki Habib et Santucci Jean-Claude, *op. cit.*, pp. 283-298.

¹⁵² Expression empruntée à François-Xavier Merrien, spécialiste de l'Etat social, dans sa contribution « Nouveau régime économique international et devenir des Etats-providence », in de Senarclens Pierre (dir.), *Maîtriser la mondialisation*, Presses de Science Po, Paris, 2000, pp. 77-113.

Cette tendance à l'affirmation d'une nouvelle forme d'influence sociopolitique, certes ambiguë mais à maints égards réelle, en faveur de l'entrepreneur, que soulignent donc ces nouvelles dynamiques en mouvement, sera développée et explicitée dans le cadre du chapitre suivant.

L'économie marocaine avant le programme d'ajustement structurel : un bilan contrasté

L'économie marocaine, avec son PIB de 33,8 milliards de dollars en 1999, se situe au 57^e rang mondial ; elle représente 5,6 % du PIB de la zone MENA (*Middle East & North Africa* selon la terminologie de l'ONU) mais elle est importante à l'échelle de l'Afrique (10,5 % du PIB de l'Afrique subsaharienne) ; en Afrique du Nord enfin, elle est moins forte que celle de l'Algérie (72,6 % de son PIB), mais supérieure à celle de la Tunisie (169,9 % de son PIB). Elle représente 33,7 % de l'économie du Maghreb en 1999, pour 42,1 % du nombre de ses habitants¹⁵³.

Il faut se méfier d'une interprétation trop rapide de ces chiffres, car il existe d'autres variables plus pertinentes à prendre en compte pour évaluer l'état de développement du Maroc ; cependant, ils suffisent à prouver que l'économie marocaine occupe un rang modeste, peut-être même trop modeste si l'on prend en compte un certain nombre de ressources (agricoles, humaines, minières, etc.) propres au pays et insuffisamment exploitées.

A la fin des années 1950, à la recherche d'une stratégie de développement économique, le pouvoir avait donc en main quelques atouts non négligeables¹⁵⁴ (il faut ajouter que le pays, alors peu peuplé, ne connaissait pas les graves inégalités sociales d'aujourd'hui), mais en raison de facteurs essentiellement politiques, développés dans les chapitres précédents, le pouvoir marocain, contrairement par exemple à son voisin algérien¹⁵⁵, n'a pas emprunté clairement une seule voie de développement, oscillant entre les options étatiste et libérale. Après avoir été une économie essentiellement minière, et secondairement industrielle, à l'époque du protectorat, le Maroc a donné dans les années 1960 la priorité à l'agriculture (la fameuse politique des barrages), dans l'optique qu'une révolution agricole serait le préalable indispensable du développement économique du pays. Cette réforme agraire n'a pas eu lieu, la bourgeoisie urbaine récupérant les terres coloniales et élargissant son assise foncière dans les années 1970. Bien sûr, le Maroc est un pays agroexportateur d'importance, mais c'est aussi un pays qui doit importer des quantités croissantes de produits alimentaires, puisqu'il n'a pas investi suffisamment dans la diversification de sa production agricole. Plus tard, au milieu des années 1970, à la faveur du boom phosphatier, il s'agissait pour l'Etat de financer l'industrialisation lourde du pays (en 1973 est créé l'Office du développement industriel) en investissant dans la pétrochimie, le raffinage et le phosphate. Le manque important d'infrastructures adaptées à ce projet ambitieux imposa à l'Etat d'acheter des équipements industriels coûteux à l'étranger. Mais déjà dans ces années 1970, l'absence de rente pétrolière directe conjuguée à une industrialisation sommaire oblige également l'Etat marocain à

¹⁵³ Chiffres empruntés à Pierre Vermeren, *Le Maroc en transition*, La Découverte, Paris, 2001, p. 176.

¹⁵⁴ Dans un pays certes assez pauvrement doté en matières premières, la population est un atout considérable, comme l'ont montré les pays nouvellement industrialisés d'Asie, mais le Maroc n'a pas valorisé au mieux son capital humain : il suffit, par exemple, de penser au grave phénomène de l'analphabétisme (40 % chez les hommes, 66 % pour les femmes, selon la Banque mondiale en 1999), mais aussi à celui de la masse de diplômés au chômage...

¹⁵⁵ L'Algérie a fait le choix de sacrifier son agriculture au profit des « industries industrialisantes ».

emprunter énormément auprès de pays occidentaux ou du Golfe – avec lesquels il joue à dessein la carte de l’affinité idéologique et politique¹⁵⁶ –, afin d’investir dans des secteurs publics peu rentables économiquement mais qui ont l’avantage de nourrir un fort pourcentage de la population marocaine urbaine. Ce financement extérieur énorme provoqué notamment par le recyclage des pétrodollars – le système bancaire et financier international poussant implicitement les pays du tiers-monde à s’endetter imprudemment –, antérieur donc aux années 1980, permit à l’Etat *makhzénien* de ne pas procéder à certaines réformes économiques urgentes, tout en continuant de déployer ses forces armées sur le front sahraoui.

La crise pour le Maroc commence véritablement à partir de l’année 1977 : le secteur public fait l’objet de sérieuses critiques du fait de sa rentabilité insuffisante et de sa gestion qui apparaît de moins en moins rationnelle ; en effet, les entreprises publiques, à travers leur filialisation, échappent à tout contrôle financier sérieux.

Avant la mise en route du programme d’ajustement structurel (PAS) en 1983, le Plan de stabilisation intérimaire triennal (1978-1980), dans un premier temps, prescrit une série de mesures destinées à freiner le rythme de croissance du secteur public, qui représente le poids le plus lourd pour le budget de l’Etat : réduction des dépenses d’investissement de l’Etat d’environ un tiers ; réduction du niveau des importations ; blocage des salaires dans la fonction publique ; diminution des subventions à la consommation, etc. Un débat politique interne émerge autour de la question de privatiser certaines entreprises publiques largement déficitaires, mais ce débat n’a pas grande signification dans la mesure où le roi n’écoute que les conseils qui consolident ses intérêts.

Tout ce train de mesures, édictées « avant l’heure » dans un pur esprit d’orthodoxie financière, s’accompagne d’une relance des exportations, à travers de nombreux dispositifs encourageant les exportateurs de matière première¹⁵⁷ – même si les termes de l’échange restent nettement négatifs pour le Maroc.

Cette politique active de développement du secteur privé, en cours depuis 1973 à travers l’action du secteur public marocain, stimulée par les déficits budgétaires et les emprunts étrangers, va très vite pourtant trouver une limite de taille au début des années 1980 : toutes les entreprises, généralement des PME, travaillant avec l’Etat ont des difficultés ; ne pouvant obtenir le paiement de plusieurs années de projets réalisés pour l’Etat, elles licencient en masse, alors que le crédit se raréfie, renforçant le rôle des banques. L’endettement de l’Etat se traduit concrètement par une dégradation considérable du niveau de vie de la population marocaine¹⁵⁸ qui voit, par exemple, diminuer les subventions aux produits de consommation (farine, sucre, huile, etc.) : des émeutes éclatent à Casablanca en 1981 déjà et se poursuivront les années suivantes dans d’autres villes de taille moyenne, auxquelles le Ministère de l’intérieur du célèbre Driss Basri opposera une répression féroce. Ces mesures, bien sûr, laissent deviner l’existence de négociations internationales en cours avec les deux institutions financières de Washington. Dans ce sens, le code des investissements industriels, adopté en juin 1982, officialise la « démarocanisation », puisque ce code supprime toute condition relative à la marocanité du capital et garantit le rapatriement des bénéficiaires et du capital investi. On le voit, cette libéralisation de l’économie marocaine, plus qu’une stabilisation, semble déjà remplir un certain nombre de conditionnalités

¹⁵⁶ La très habile politique étrangère de Hassan II a contribué maintes fois à alléger la dette du pays.

¹⁵⁷ Voir El Aoufi Noureddine, *op. cit.*, p. 42.

¹⁵⁸ En 1983, nous dit Moumen Diouri, 44 % de la population marocaine souffrent de sous- ou de malnutrition et l’aggravation du chômage (il n’existe pas d’allocation chômage) provoque l’explosion de l’économie informelle, soustraite à l’imposition. Cf. *A qui appartient le Maroc ?*, *op. cit.*, p. 62.

imposées de l'extérieur. L'engagement de la dette atteignant 18 milliards de dollars en 1983 (la dette extérieure est de 11 milliards de dollars)¹⁵⁹, à partir de cette date le pays s'adressera directement au Fonds monétaire et à la Banque mondiale pour obtenir une aide financière capable de remettre l'économie marocaine à flot.

L'économie marocaine sous ajustement structurel : conséquences sociales et politiques

Pour renforcer les bases d'un développement économique encore précaire et fondé sur un appel à l'extérieur et une ouverture de l'intérieur, le monarque doit accepter les interventions des organismes financiers internationaux, dès juin 1983, mais ne semble toujours pas disposé à laisser la contestation s'exprimer de l'intérieur. Conscient des risques de déstabilisation interne, après avoir déjà décidé du démantèlement de l'Office chérifien d'exportation (OCE)¹⁶⁰, provoquant le licenciement de plusieurs centaines de salariés, le roi suscite pour la forme un débat interne qui va momentanément réveiller l'Union socialiste des forces populaires (USFP) de sa léthargie politique et qui a pour finalité d'impliquer « de force » la classe politique dans son ensemble, aux côtés de la monarchie, dans la restructuration de l'économie du pays. La monarchie engage aussi le dialogue avec le contre-pouvoir pour faire bonne figure face aux organismes financiers internationaux, alors que l'Etat est en situation de quasi-cessation de paiements, et ainsi prendre en charge directement la modernisation économique, sous une forme qui, selon Rémy Leveau, s'apparenterait au modèle de modernisation autoritaire de l'Allemagne bismarckienne¹⁶¹. Nous l'avons déjà évoqué plus haut, l'image que façonne Hassan II de son régime pour l'extérieur, qui ne correspond pas à la réalité d'ailleurs, est d'une importance fondamentale pour les rééchelonnements successifs de la dette – la rencontre d'Ifrane en juillet 1986 avec le premier ministre israélien d'alors, Shimon Peres, a pour but de rassurer les Etats-Unis sur la « libéralité » du Maroc. La prise de position de la gauche marocaine, affichée dans le Mémoire au roi d'octobre 1984¹⁶², se résume à une acceptation implicite des politiques *makhzénienne*s : les principes du système politique mis en place depuis 1960 sont admis ; la priorité de la lutte pour le Sahara n'est pas remise en cause (guerre qui grève lourdement le budget de l'Etat) ; seuls sont mollement récusés, dans l'esprit des premiers gouvernements istiglaliens, les projets de démantèlement d'un secteur public pléthorique et du relatif protectionnisme économique. En définitive, obligée d'être timide, la réponse de l'USFP est peu réaliste, car le parti craint toujours une réaction violente du Palais. La marginalisation de la gauche politique dans le débat politique marocain durera jusqu'à la très récente alternance de 1998 qui amena l'USFP de Youssoufi au pouvoir.

Les problèmes cuisants de l'économie marocaine ont déjà été évoqués plus haut ; ils sont bien sûr complexes et multidimensionnels, mais ils relèvent quasiment tous de la nature particulièrement inefficace du secteur public marocain et de son expansionnisme (environ 700 entreprises publiques comptabilisées en 1984...). La plupart des économistes étrangers ou nationaux, étudiant la question, s'entendent sur

¹⁵⁹ Cf. Leveau Rémy, « Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 118, octobre/novembre/décembre 1987, p. 5.

¹⁶⁰ Les critiques des milieux financiers internationaux contre cet organisme public rejoignent celles des entrepreneurs et gros agriculteurs marocains soucieux de placer leur production directement à l'extérieur dans de meilleures conditions.

¹⁶¹ Leveau Rémy, « Stabilité du pouvoir monarchique... », *op. cit.*, p. 8.

¹⁶² Cf. *ibid.*, annexe.

ce même constat : le secteur public ne joue plus le rôle pour lequel il a été conçu à la base, et freine même le développement de l'initiative privée¹⁶³. Désormais, comme le prescrit sévèrement le PAS, la présence de l'Etat dans le secteur économique doit faire l'objet d'une justification rigoureuse ; c'est-à-dire que, dans l'esprit de la réforme libérale, mais pas forcément dans son application pratique, le secteur public est promis à une certaine forme de rationalisation plutôt qu'à une simple suppression. Ces mesures sociales et économiques drastiques – réduction des dépenses publiques et restructuration des entreprises publiques – sont intégrées aux négociations successives de l'été 1983 touchant aux prêts complémentaires demandés par le Royaume pour relancer l'investissement, et au rééchelonnement du service de la dette. « A partir de septembre 1983, le problème du rééchelonnement de la dette marocaine est posé en des termes réalistes, dans une perspective classique de retour à l'équilibre au sein d'une économie de marché ouverte sur l'extérieur. »¹⁶⁴

Les exigences d'équilibre budgétaire sont complétées par le « désir » des bailleurs de fonds internationaux, représentés par le FMI, d'assister à une large ouverture de l'économie marocaine aux investissements extérieurs, ainsi que de voir s'établir des règles libérales en matière de circulation des capitaux et de libéralisation des importations. En d'autres termes, le « paquet de mesures » traditionnel proposé au Maroc, comme à d'autres Etats périphériques, traduit l'immixtion inédite de centres de pouvoirs autonomes et non étatiques, Banque mondiale et Fonds monétaire, dans la souveraineté de ces Etats périphériques endettés et poussés encore plus à l'endettement, dans une sorte de cercle vicieux. Un autre indice de cette perte accentuée de souveraineté économique pour l'Etat marocain se repère dans le décès de la « planification classique » – « sous l'effet des fluctuations économiques et financières de la conjoncture, le primat est au court terme »¹⁶⁵ –, remplacée par une planification de type transnational dans laquelle une loi des finances sévère, édictée par des centres de décision extérieurs au Maroc, a une valeur plus que symbolique.

Même en ayant saisi la logique économique « privée » qui préside ce « paquet de mesures », il est peu facile de toutes les décrire dans le détail. Pour résumer, avec Richards et Waterbury, nous notons que « *successful structural adjustment will require at a minimum reduced government spending ; a shift of investment resources from the urban to the rural sector and from the public to the private sector ; a move away from a planned economy to one in which the market plays a major role in allocating resources ; and, in the most general sense, a move to an economy in which equity concerns may be "temporarily" sacrificed to those of efficiency. The process is inevitably painful* »¹⁶⁶.

Certes, ce véritable processus de désétatisation, qui s'est déroulé dans le cas marocain en deux phases principales – une première étape de stabilisation macroéconomique caractérisée par des politiques fiscales et monétaires sévères (hausse de la fiscalité indirecte et dévaluation importante du dirham) ; puis une seconde phase où se met en place le programme de privatisation et de franche ouverture politico-économique à partir de 1988 –, fait l'unanimité quant aux sacrifices sociaux douloureux qu'il impose ; cependant, statistiques à l'appui, beaucoup d'auteurs¹⁶⁷, anglo-saxons et proches de l'école libérale le plus souvent, mettent des bonnes notes aux Etats qui ont

¹⁶³ Cf. Rousset Michel, *op. cit.*

¹⁶⁴ Leveau Rémy, « Stabilité du pouvoir monarchique... », *op. cit.*, p. 6.

¹⁶⁵ El-Malki Habib et Doumou Abdelali, *op. cit.*, p. 289.

¹⁶⁶ Richards Alan et Waterbury John, *op. cit.*, p. 215.

¹⁶⁷ Richards et Waterbury notamment, à travers une démarche comparatiste englobant la plupart des Etats du monde arabo-musulman, apprécient particulièrement le résultat de ces réformes économiques dans le cas marocain : cf. *ibid.*, pp. 236-241.

mené sans discuter les réformes qu'on leur préconisait¹⁶⁸, tout en soulignant *a posteriori* le succès uniquement financier et économique de ces mesures, tout comme peut le faire aujourd'hui la nouvelle presse économique spécialisée¹⁶⁹. Il est vrai, par exemple, que la stabilisation financière a connu un réel progrès ; le déficit budgétaire est passé de 13 % du PIB en 1982 à 9 % en 1985 et moins de 2 % en 1992¹⁷⁰. Il nous semble utile, sinon essentiel, de décrire en termes plus critiques les conséquences tant purement économiques que sociales liées à ces PAS, qui se sont réalisées au Maroc, mais aussi dans d'autres pays lourdement endettés, comme ceux de la région latino-américaine. Ainsi, partant de l'analyse critique des deux économistes marocains El Malki et Doumou, au-delà de la diversité des degrés de ces effets structurels imposés à ces Etats du tiers-monde endettés, nous décelons quelques phénomènes communs « inédits » qui, dans une certaine mesure, nous informent largement sur la perpétuation du caractère peu innovant de certaines de ces économies. « Au niveau économique, nous disent ces deux auteurs, la crise financière semble engendrer un phénomène de "désindustrialisation" au profit du développement de l'économie spéculative et informelle. »¹⁷¹ Plus précisément, on sait que les PAS reposent sur des surdévaluations qui ont pour objectif de dégager des soldes commerciaux fortement positifs ; or, ces surdévaluations ont un effet hautement négatif sur l'investissement à cause de la « dollarisation » qui affecte tant le budget de l'Etat que le bilan des entreprises. De plus, les PAS visent la réduction du déficit budgétaire au moyen d'une diminution encore plus forte des investissements publics. Dans ce contexte, la baisse de l'investissement public engendre naturellement une chute de l'investissement privé : les PAS génèrent des effets dépressifs entravant l'atteinte des objectifs initialement fixés – réduction du déficit, promotion des exportations, paiement du service de la dette.

Sur le plan politique, remarquons également que le modèle de croissance en question pose problème du fait de sa nature particulièrement « excluante »¹⁷² : aucun projet de libéralisation politique, timide mais réel dans le Maroc de ces vingt dernières années, ne peut prétendre à quelque crédibilité s'il faillit à intégrer socialement des pans entiers de la population en voie de marginalisation. En d'autres termes, la base matérielle (marchande) de légitimation traditionnellement aux mains de l'Etat est en déficit, puisque les ressources publiques à distribuer, les emplois à pourvoir, les subventions, les rentes à allouer, etc., se raréfient, en même temps que les entreprises privées sont censées se consolider et se créer.

L'ajustement structurel entrepris dès 1983 ne s'arrête pas aux premières mesures de « stabilisation » financière (qui en réalité déstabilisent l'ordre social et redéfinissent, au profit des groupes économiques les plus solides, de nouvelles alliances politiques)

¹⁶⁸ Cf. World Bank, *Kingdom of Morocco : Preparing for the 21st Century*, Washington, D.C., 1994, et « Les rapports de la Banque mondiale. Morocco in Brief », *Med Intelligence*, <<http://medintelligence.free.fr/bd3maroc.htm>> (dernière consultation 10 septembre 2002).

¹⁶⁹ « Le paradoxe des quinze dernières années du siècle est que la pauvreté et le chômage se sont accrus, alors que l'économie semblait gagner en sagesse. Les "fondamentaux sont bons", peut titrer la presse spécialisée, mais la production de richesses nouvelles est en panne. Les "fondamentaux" macroéconomiques sont constitués par l'inflation, les balances extérieures, le déficit budgétaire et les taux de change : sur tous ces plans, le Maroc présente des résultats dignes de l'Europe de Maastricht. En 2000, l'inflation était limitée à 1 %, le déficit commercial était largement compensé par la balance des services et les transferts unilatéraux, le déficit budgétaire représentait moins de 2 % du PIB et le dirham n'avait jamais été aussi élevé face aux monnaies européennes... », in Vermeren Pierre, *Le Maroc en transition*, *op. cit.*, p. 179.

¹⁷⁰ Cf. Hibou Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc », *op. cit.*, p. 11.

¹⁷¹ El-Malki Habib et Doumou Abdelali, *op. cit.*, p. 285.

¹⁷² *Ibid.*, p. 286.

mais entraîne l'Etat marocain et son souverain à promouvoir de concert le secteur privé, à travers la mise en route d'un important processus de « désengagement de l'Etat » s'accordant avec l'un des thèmes privilégiés du nouvel ordre économique néolibéral : la privatisation.

Au-delà même de ses effets bien connus de structuration/déstructuration de l'ordre social, peut-on, une dizaine d'années plus tard, estimer que les volontés politiques de privatiser une large partie des entreprises publiques ont atteint leur but affiché de développer le tissu économique privé marocain, et par là même de satisfaire les vœux de croissance émis par les entrepreneurs privés ?

C'est une question complexe à laquelle néanmoins nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponse plus loin ; en attendant, il s'agit pour nous de revenir, en 1988, aux origines politiques de cette privatisation à venir.

La privatisation comme solution politique face à une crise latente

Une politique de privatisation est donc bien au centre des débats politiques, sous l'égide des institutions internationales de financement, autour des conditions de l'ajustement structurel. Le Maroc n'échappe évidemment pas aux termes de ce débat nouveau ; mais, nonobstant le poids idéologique et politique réel des bailleurs de fonds sur la gestion de ce processus, l'Etat marocain s'octroie de fait une part considérable de contrôle politique sur ces différents mécanismes, très techniques, de privatisation. De plus, ce « désengagement » de l'Etat n'est pas une affaire politique totalement nouvelle, puisqu'il avait déjà été décidé antérieurement de « désengager » l'Etat « par le bas » : de 1965 à 1973, la part de l'investissement public et semi-public, quoique toujours prédominante, passe de 60,77 à 53,13 %. Prenons par exemple le cas de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), le principal organisme de financement industriel au Maroc : de 56 % qu'elle était en 1959, la part du capital public dans le capital social de la BNDE fut ramenée à 37,13 % en 1972...¹⁷³

C'est à partir de 1988, après quelques années d'indécision économique de la part du gouvernement marocain, que sera consacré, par un discours royal très attendu en 1989, le « désengagement » étatique « par le haut » se réalisant dans la mise en place d'une loi au parlement sur les privatisations des entreprises publiques. D'emblée, l'opposition politique (USFP, Istiqlal, Parti du progrès et du socialisme [PPS] et Organisation de l'action démocratique et populaire [OADP]) marqua son hostilité puisque le projet semblait laisser la conduite de toute l'opération au gouvernement qui d'office avait présélectionné une première liste de seulement six sociétés non privatisables, se laissant ainsi l'opportunité de décider du sort des 682 autres entreprises d'Etat¹⁷⁴.

Afin d'enregistrer l'écart important entre l'énonciation d'un programme économique, dont on arrive assez aisément à repérer les bases idéologiques, et la pratique réelle résultant de ces « annonces » d'intention, il nous semble intéressant de présenter d'abord quelques extraits du discours royal du 8 avril 1988¹⁷⁵. Succédant à ce choix d'extraits, nos arguments portant sur la présumée efficacité politique et économique de ces premières « réformes », ou tentatives de réforme, permettront de (re)considérer la rhétorique royale sous un angle critique.

¹⁷³ Chiffres tirés de Saadi Mohamed Saïd, *op. cit.*

¹⁷⁴ Cf. Daoud Zakya, « Privatisations à la marocaine. La loi sur le transfert au secteur privé de certaines entreprises publiques », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 128, avril/mai/juin 1990.

¹⁷⁵ Source : *Le Matin du Sahara*, 9 avril 1988.

« [...] La décision de transférer au secteur privé une partie importante des activités industrielles et commerciales actuellement assumées par l'Etat ou ses entreprises publiques ne procède pas d'une courte vue ni d'un alignement sur des idées largement répandues. [...] Cette décision ne vise pas un allègement des charges du budget général ni l'abandon par l'Etat de son rôle au service du développement du pays. Elle tend, bien au contraire, à dynamiser la modernisation de l'économie marocaine, à améliorer le niveau de vie des citoyens, à promouvoir l'économie nationale en donnant toutes leurs chances à de nouvelles générations de citoyens, leur ouvrant l'accès aux responsabilités d'entrepreneur, et à permettre au Maroc de participer beaucoup plus largement aux échanges internationaux. »

Après ce message de paix expressément adressé aux (jeunes) entrepreneurs et destiné à calmer les inquiétudes grandissantes d'une certaine frange du patronat marocain face à ces nouvelles mutations, s'ensuit un passage où Hassan II, se penchant à la fois sur le passé et l'avenir du pays, autolégitime habilement ses propres politiques de développement : « [...] Etiolé sous l'emprise coloniale, le secteur privé national n'avait guère la possibilité de se développer et de prospérer et se trouvait, de ce fait, incapable d'assurer la relève. Aussi l'Etat avait-il l'obligation de prendre les choses en main, ce qu'il a fait, en utilisant divers procédés, dont, notamment, la création d'entreprises publiques, destinées à succéder aux entreprises étrangères, d'une part, et, d'autre part, conçues pour se pencher sur un certain nombre d'autres secteurs, la nécessité, à l'époque, appelant à satisfaire les besoins des citoyens et à promouvoir les exportations. Nul ne saurait dénigrer la politique suivie par l'Etat à cette époque de notre histoire. L'intérêt national l'exigeait. Il est plutôt de notre devoir de rendre hommage à tous les artisans de cette reconquête par le Maroc de sa souveraineté économique. Mais c'est dans la mesure où cette politique a porté ses fruits que nous sommes aujourd'hui à même de passer à une autre étape en recherchant des moyens de développement nouveaux mieux adaptés au monde moderne [...] et mobilisant, non seulement la puissance publique et ses serviteurs, mais toutes les forces d'initiative et d'invention dont le peuple marocain est si riche. »

Plus loin, comme pour répondre à certaines voix dissidentes lui reprochant les multiples pôles de concentration et de monopolisation des pouvoirs politiques et économiques dans le Royaume, Hassan II met en avant ce qu'il estime être les facteurs positifs de cette mutation économique : « Nous sommes convaincu que les opérations de privatisation peuvent être une chance unique de voir se multiplier, entre les concentrations privées et les entreprises publiques, un tissu de petites et moyennes entreprises qui, comme l'expérience dans d'autres pays le prouve, sont nécessaires à la solidité de l'économie et à l'équilibre social [...]. La prise en charge par le secteur privé de certaines entreprises publiques tend à deux autres objectifs : la consolidation de la régionalisation et le souci d'offrir à l'économie marocaine la possibilité d'une ouverture plus large sur l'économie internationale [...]. »

Aux yeux du souverain, une politique de privatisation à la marocaine doit répondre à deux objectifs sociaux fondamentaux : le premier concerne la création d'emplois nouveaux, quitte à licencier en masse dans certains secteurs anciens de l'industrie ; le second objectif, quant à lui, doit s'intéresser à de nouveaux acteurs sociaux, susceptibles de s'allier à court terme aux intérêts du *Makhzen* : « Le second facteur social qui doit être pris en considération concerne la nécessité d'éviter que les opérations de cession d'entreprises publiques au secteur privé ne soient une cause de renforcement de la concentration capitaliste et une occasion de nouveaux accaparements par les puissants et les grands riches. Le but poursuivi à travers l'opération projetée est de donner leurs chances à des hommes nouveaux, de leur ouvrir la porte des responsabilités, des chances et des risques, de réunir les conditions propices aux travailleurs, aux épargnants et aux entrepreneurs pour bénéficier de leurs parts du développement économique dont ils sont les artisans. »

Avec ce discours hautement symbolique, la population marocaine et ses élites sont « invitées » à accepter les bénéfices, mais aussi les sacrifices imposés par ce nouveau projet de développement économique, semble-t-il porté par le roi lui-même. Hassan II fait la publicité de ces mesures de privatisation, dans la mesure où elles offrent au *Makhzen* une nouvelle opportunité de s'attacher des soutiens, tant externes qu'internes d'ailleurs, susceptibles à terme de consolider un pouvoir en déficit chronique de légitimité, comme le prouvent alors de fréquentes émeutes dans les villes. Bien entendu, ambiguë et floue dans ses termes comme à son habitude, la monarchie marocaine promet beaucoup pour tous, sans vraiment nommer les véritables bénéficiaires des mutations institutionnelles en cours, lorsqu'elle parle d'*hommes nouveaux*, et sans non plus s'attaquer frontalement à la catégorie des *puissants* et des *grands riches* dont elle reste la protectrice...

Par contre, ce qui ressort à l'évidence de ces extraits, ce sont trois écueils que la privatisation, pour réussir, devrait éviter : elle ne doit pas mettre en péril l'emploi, elle ne doit pas favoriser la domination des groupes financiers les plus puissants, elle ne doit pas non plus favoriser le renforcement des centres et régions les plus développés, mais au contraire être mise au service de la politique régionale. Assez clair tout de même dans son intention de présider à la construction d'entreprises efficaces et prospères, dirigées par une nouvelle génération d'entrepreneurs moins sensibles que leurs aînés à la spéculation et aux profits faciles, l'Etat *makhzénien* se trouve, dans les faits, placé devant un obstacle de taille, qu'il ne cherchera pas toujours à éliminer : « Le problème est d'imaginer les moyens de faire en sorte que la privatisation permette une redistribution et non pas une concentration de la puissance économique. »¹⁷⁶

Au regard de ses résultats, la politique de privatisation a plutôt accentué qu'atténué les maux économiques qu'elle était censée combattre, comme nous allons le constater.

Les privatisations marocaines ou le redéploiement de l'Etat *makhzénien*

Avant même d'estimer si ces politiques de « promotion du secteur privé » ont réellement permis à certains acteurs économiques privés d'« émerger » d'une sphère jusque-là privée et d'obtenir les avantages matériels ou symboliques qui sont ceux de l'entrepreneur occidental « classique », il nous importe de fournir à nos arguments un cadre théorique précis et, à notre sens, précieux puisque évacuant de la réflexion présente des schèmes de représentations orthodoxes et economicistes, et donc par trop réducteurs¹⁷⁷. En effet, les PAS, dont le volet privatisation est l'élément central, sont justifiés comme étant des projets de rationalisation d'économies dénoncées, à juste titre, comme largement dysfonctionnelles. Mais là s'arrête la rationalité de ces mesures strictement économiques et financières, puisqu'elles ont été l'objet d'une élaboration uniforme et donc ethnocentrique – en gros, le même modèle économique pour toutes les régions du monde – et qu'elles sont formulées comme étant des types idéaux de politiques économiques s'appliquant à tout contexte social et politique. Finalement, leur succès semble dépendre du taux de politisation d'une société : le monopole du politique (dans l'économie, mais aussi dans les autres sphères de la société), bien que relativement atténué, semble toujours constituer l'une des caractéristiques prégnantes de l'analyse des sociétés extraeuropéennes.

¹⁷⁶ Roussel Michel, *op. cit.*, p. 279.

¹⁷⁷ Nous faisons référence notamment au large corpus rhétorique des économistes des institutions de Bretton Woods qui, se défendant de produire de l'idéologie, finalement sont les « porte-parole » du système économique mondial actuel.

Tout un pan considérable de la littérature occidentale de facture économique ou sociologique, considérant en bien ou en mal le mouvement de globalisation entamé depuis les années 1980, a postulé un peu trop rapidement le simple retrait de l'Etat dans les Etats du Sud¹⁷⁸ : ces Etats, au sein desquels figure bien sûr le Maroc, pris entre conditionnalités des institutions internationales et bouleversements internes, verraient leurs marges de manœuvre se rétrécir dangereusement au fur et à mesure que semblent s'imposer des acteurs appartenant à la sphère privée de « réseaux » ou de « marchés » nationaux et/ou transnationaux.

Il se trouve des auteurs comme la politologue Béatrice Hibou pour nuancer, voire carrément déconstruire cette hypothèse d'une privatisation coupable de priver l'Etat du Sud de ses fonctions régulatrices et régaliennes et finalement de lui enlever sa puissance de contrôle sur les segments sociétaux de la communauté nationale. La thèse que présente l'auteure est celle de la privatisation de l'Etat¹⁷⁹, qui tourne autour de l'idée que la privatisation, quelle que soit sa nature endogène ou exogène, se présente comme un processus, pas aussi récent qu'on le prétend généralement – il suffit, par exemple, de penser aux politiques caïdales en vigueur sous le Maroc colonial qui étaient de véritables stratégies de délégation –, auquel les classes dirigeantes de l'Etat du Sud font plus que s'adapter, dans la mesure où elles semblent en tirer un certain nombre de ressources politiques et économiques renforçant les assises de leur contrôle politique. Autrement dit, le regard du politologue averti qui veut juger de l'impact des politiques « libérales » de privatisation, pour tendre à une certaine forme d'objectivité, se doit de dépasser le seul champ des entreprises publiques/privées pour s'intéresser aux modes, visibles ou non, de gouvernementalités, susceptibles de l'informer sur la persistance du politique. Autrement dit, à travers la « décharge » (concept que l'on retrouve dans les écrits de Max Weber) ou, si l'on préfère, la délégation, inhérente à une logique de privatisation, l'Etat et ses acteurs les plus influents politiquement gardent les moyens de s'assurer l'accès à certaines rentes traditionnelles. A cet égard, dans son texte, Hibou donne l'exemple d'une politique publique régulatrice viciée par la mise en œuvre de la privatisation – on imagine bien que son argumentation est solide pour le cas marocain, dont elle est spécialiste¹⁸⁰ :

« La politique commerciale extérieure, dans ce cas, n'est pas dessinée prioritairement par l'administration compétente (avec son ensemble de réglementations sur les droits de douane, les restrictions quantitatives, la mise en conformité d'accords régionaux, etc.), mais par un certain nombre d'acteurs influents, publics et privés, qui la définissent en fonction des potentialités de fraude et de contrebande de manière à s'assurer la maîtrise de l'accès aux marchés parallèles et aux pratiques frauduleuses¹⁸¹. Il s'agit bien, ici encore, de décharge ou de délégation : les marchés parallèles et la contrebande ne représentent pas l'anti-politique, ils ne sont pas l'expression d'une revanche du marché et du privé sur le public. Les principaux acteurs de l'« informel » sont, d'une façon ou d'une autre, liés au système politique dominant [...]. »¹⁸²

¹⁷⁸ Pour les pays en développement, voir par exemple Amin Samir, *La Déconnexion. Pour sortir du système mondial*, La Découverte, Paris, 1986, mais aussi George Susan et Sabelli Fabrizio, *Crédits sans frontières. La religion séculière de la Banque mondiale*, La Découverte, Paris, 1994.

¹⁷⁹ Cf. « Retrait ou redéploiement de l'Etat », *in idem* (sous la responsabilité de), *La privatisation de l'Etat, Critique internationale*, n° 1, automne 1998, pp. 151-168.

¹⁸⁰ Cf. notamment « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*

¹⁸¹ Ces pratiques ne sont absolument pas nouvelles, on les retrouve à d'autres moments de l'histoire de ces pays.

¹⁸² « Retrait ou redéploiement de l'Etat », *op. cit.*, p. 156.

Au sujet de la privatisation des entreprises publiques, dans beaucoup de cas, et cela a été particulièrement visible au Maroc, nous pouvons légitimement interpréter cette politique, non pas comme la réalisation achevée d'objectifs *stricto sensu* économiques et fixés par des acteurs privés, mais plutôt en la considérant sous l'angle de la (ré)invention d'une stratégie politique diffuse et aux intérêts multiples. A propos des régimes politiques d'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie) et de leurs politiques de « privatisation », Bradford Dillman confirme l'hypothèse, soulevée ici par Béatrice Hibou, selon laquelle la nouvelle norme économique « libérale » et marchande n'a en rien altéré la prééminence du politique dans la gestion des ressources économiques de leur pays : « *The more they [les régimes en question] "deregulate", the more they "re-regulate" by determining precisely who can most easily benefit from change and join distributional coalitions to tap profits in the market.* »¹⁸³

Les privatisations des entreprises publiques renforcent certainement les modes *makhzénien*s de gouvernement, dont nous avons déjà évoqué les caractéristiques précédemment, dans le champ économique : encore une fois, les acteurs influents du Palais se réservent les droits de manipuler le flou et l'incertitude entre règles et normes incompatibles ou conflictuelles. Par exemple, au Maroc, comme en Tunisie également, l'évasion fiscale est un phénomène répandu, mais qui ne doit en aucun cas être considéré comme une absence de contrôle politique : elle est reconnue et tolérée par les autorités qui, en cas de comportement inopportun, jouent de la menace de la sanction (redressement).

On le voit, les pratiques de *straddling* (chevauchement) entre positions de pouvoir et d'accumulation économique continuent, dans un climat idéologique certes différent, et interdisent de faire une distinction nette entre privé et public : les intermédiaires privés, entrepreneurs nationaux ou étrangers, auxquels on fait appel sont rarement dépourvus de toute attache publique¹⁸⁴. Ajoutons que ces dérives, « permises » par le système idéologique libéral dont elles sont originaires, sont accentuées par le laxisme, voire la naïveté des bailleurs de fonds internationaux qui ne vérifient pas toujours l'utilisation exacte de leurs prêts tout en exerçant des conditionnalités inefficaces.

Evaluation de l'« ouverture » économique : les enjeux politiques de la réforme et les blocages actuels

Après une décennie consacrée avec un certain succès au rétablissement structurel des finances publiques et à la résolution du problème de la dette (qui s'élève cependant toujours à plus de 30 % du budget), après avoir marqué de nouveau son appui très officiel à la nouvelle philosophie économique internationale (Consensus de Washington) lors des accords finaux de l'Uruguay Round à Marrakech, créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Etat marocain, désormais emporté par le vent de la globalisation, décidait d'une ouverture encore plus large de son économie, à travers la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) le 16 novembre 1995 avec son partenaire européen¹⁸⁵. *A priori*, nous pourrions très logiquement considérer cette

¹⁸³ « Facing the Market in North Africa », *Middle East Journal*, vol. 55, n° 2, printemps 2001.

¹⁸⁴ Béatrice Hibou évoque le cas des sociétés de sécurité internationales en Afrique subsaharienne, « Retrait ou redéploiement de l'Etat », *op. cit.*, p. 162.

¹⁸⁵ Le coup d'envoi de la nouvelle politique euroméditerranéenne a été solennellement lancé les 27 et 28 novembre 1995 à Barcelone avec la ratification d'un texte commun entre les 15 membres de l'Union européenne et les 12 pays tiers méditerranéens ; cf. Hibou Béatrice et Martinez Luis, *Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?*, Les Etudes du CERL, n° 47, novembre 1998.

intégration marocaine plus poussée dans ce réseau d'échanges économiques régional comme une acceptation volontaire d'un cadre extérieur de contraintes nouvelles, imposant à cette « petite économie dépendante », à l'instar des bailleurs de fonds internationaux de l'époque, des efforts de réforme non négligeables. Mais comme nous l'avons esquissé dans le chapitre précédent, en ce qui concerne les privatisations dans le monde arabe, et plus particulièrement ici dans le cas marocain, les apparences sont généralement trompeuses. Par exemple, peu de réflexions économiques semblent agiter le débat public : *Comment affronter l'enjeu de l'ouverture à l'Europe ? Quelle politique industrielle élaborer ? Comment amorcer une réforme fiscale devenue urgente ?*, etc. Il est plus largement question dans l'opinion publique, travaillée par le politique, des « fléaux » économiques que sont la corruption, le manque de fiabilité de la justice, et ainsi de suite, que de larges débats politiques autour de questions véritablement explosives pour l'ordre social : nous le verrons plus loin, dans le chapitre V, cette moralisation biaisée de la vie publique est loin d'être dénuée de toute utilité politique pour le *Makhzen*.

Les défis qui ne sont pas débattus sont pourtant majeurs dès lors que se modifie l'environnement économique international du bloc euroméditerranéen (derniers accords du GATT qui, par exemple, finissent d'abolir l'accord multifibre ; concurrence accrue au sein de l'UE avec le Portugal notamment et en dehors avec la Turquie, etc.). L'économie marocaine, au contraire des comportements politiques, s'est tout de même fortement libéralisée : la baisse des droits de douane a été importante, les restrictions quantitatives ont quasiment disparu, le biais anti-export a été réduit, et les exportations se sont diversifiées (avec une hausse de la spécialisation dans le textile) en partie grâce à une série de dévaluations du dirham¹⁸⁶. Ces diverses réformes ont conduit le pays à figurer à la première place des économies les plus libéralisées d'Afrique : selon un certain nombre de critères, The Heritage Foundation, dans l'Index 2001 de la liberté économique, classe le Maroc parmi les pays « assez libres » (au 48^e rang mondial) aux côtés de la France, du Japon, et même du Botswana...¹⁸⁷

De fait, les évolutions observées depuis une vingtaine d'années ont profité notamment aux grands agriculteurs, aux producteurs modernes de produits agroalimentaires et de produits textiles mais aussi aux intermédiaires de l'économie délictueuse ; elles ont par contre pénalisé les petits agriculteurs et la majorité de la population urbaine, comme l'indiquent, d'une part, la poursuite des migrations et, d'autre part, la montée incompressible du chômage et l'informel. Donc, cette libéralisation économique a eu lieu... même si elle n'est pas allée jusqu'à son terme et qu'elle n'a, de loin, pas atteint les effets escomptés par les réformistes marocains ou étrangers. C'est pourquoi, alerté par l'état de son économie dès 1995, l'Etat *makhzénien* a voulu, une fois de plus dans un style que la monarchie chérifienne affectionne, donner des signes d'apaisement à la communauté internationale en signant les accords de libre-échange – les ratifier, c'était implicitement accepter certains (maigres) principes démocratiques qui y étaient stipulés¹⁸⁸ –, dans l'optique de « voiler » l'absence dramatique de toute politique économique efficace.

Ces accords, selon Béatrice Hibou, pourraient à l'avenir atténuer encore davantage le rôle de pilier de la monarchie (ou de « défenseur du Trône »)

¹⁸⁶ Cf. Hibou Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, pp. 4-6.

¹⁸⁷ Ce rapport (*2001 Index of Economic Freedom*), dont il faut souligner la forte charge idéologique et critiquer la méthodologie « simpliste », est disponible sur le site suivant : <www.heritage.org/research/features/index/2001/covers/index2001cov_lg.jpg> (dernière consultation 12 septembre 2002).

¹⁸⁸ L'accord de Barcelone, en favorisant symboliquement ces ambitions d'intégration, contribue à légitimer les régimes en place.

traditionnellement dévolu au *Fellah* marocain : les grandes familles bourgeoises, établies en ville ou en campagne, possédant entre autres des grandes exploitations capitalistiques, au contraire des petites exploitations rurales aux mains de petits paysans en voie de prolétarisation, n'auraient pas grand-chose à craindre de ces nouvelles contraintes sur le monde agricole. Ainsi estime-t-elle que « dans la mesure où les restrictions financières de l'Etat, liées aux difficultés économiques et à l'ajustement structurel, ont déjà renforcé le capitalisme agraire au détriment des petits cultivateurs, un approfondissement de cette tendance sous l'effet de l'accord de libre-échange risque de mettre en cause l'équilibre politique dans le monde rural »¹⁸⁹.

C'est donc aussi dans cette conséquence de la « libéralisation » de l'économie marocaine que l'on peut observer un processus de consolidation du pouvoir politico-économique des grandes familles urbaines capitalistes, généralement proches du Palais, tirant des bénéfices importants de leurs investissements dans le secteur agroexportateur.

De même, la petite bourgeoisie d'affaires, notamment celle à la tête d'entreprises d'import-substitution, à la différence des propriétaires de grands groupes, a quelques raisons de vouloir à tout prix, et ce contre le principe même des politiques d'ouverture du marché, faire perdurer le protectionnisme économique¹⁹⁰ – ce secteur s'était largement développé dans les années 1970 à la faveur d'une politique *makhzénienne* de promotion de la classe moyenne urbaine, par crainte d'un renversement probable de son soutien politique. Pourtant, à considérer le nombre relativement faible de faillites pour ce secteur, on constate que cette politique protectionniste n'a pas réellement évolué.

Globalement, les effets de l'ouverture seront plutôt négatifs parce que les marchés à l'exportation sont déjà ouverts ; on risque d'assister à une perte d'activité avec l'entrée accrue des produits industriels européens, à une perte des recettes douanières (22,1 % des recettes fiscales en 1994¹⁹¹) subséquente à l'introduction de la TVA en 1986, et à une aggravation des déséquilibres sociaux déjà présents en nombre.

Outre des améliorations considérables dans la maîtrise du déficit budgétaire, l'Etat marocain est incapable de procéder à une réforme fiscale, préalable à une politique de privatisation efficace, réclamée pourtant par nombre d'entreprises privées mais qui bloque au niveau du Ministère des finances (lié à un certain nombre de hauts officiels de l'Etat siégeant dans les conseils d'administration d'entreprises privatisables), lui-même en contentieux idéologique avec le nouveau Ministère de la privatisation¹⁹² – cette brouille gouvernementale au sujet de l'ouverture économique du pays renforce bien sûr la prééminence habituelle du roi sur les affaires de l'Etat, qui finalement, sans trancher pour l'un ou l'autre de ses ministres, encourage le *statu quo*. Il est inutile de rappeler à quel point une réforme fiscale est une affaire politique délicate, si l'on pense par exemple à la réintroduction de l'impôt sur le monde agricole, supprimé par le roi en 1984... ou à une taxation des activités du secteur informel. La réunion d'un certain nombre de conditions – jusque-là absentes – soutiendrait la

¹⁸⁹ « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, p. 7.

¹⁹⁰ En 1991, le taux maximum de protection s'élevait à 57,5 % (contre 500 % au début des années 1980) ; données tirées de Van de Wetering Hylke, Belghazi Saâd et McDermott Ann, *Incentives and Protection in Morocco's Industrial Sector in 1991*, CAER Discussion Paper, n° 20, mars 1994.

¹⁹¹ Cf. tableau, *ibid.*, p. 12.

¹⁹² Cf. l'article de Cameron Khosrowshahi, qui part de cette opposition dure entre les deux ministres, attachés à leurs intérêts respectifs, pour expliquer en partie la lenteur du processus de privation des entreprises publiques au Maroc, « Privatization in Morocco : The Politics of Development », *Middle East Journal*, vol. 51, n° 2, printemps 1997.

possibilité d'une réforme fiscale et, partant, l'hypothèse d'une ouverture économique réussie. La première de ces conditions concerne le dynamisme des exportations : depuis 1990, la croissance des exportations s'est ralentie du fait d'une concurrence accrue sur plusieurs produits dans lesquels le Maroc s'est spécialisé (le secteur du textile, par exemple, est fortement concurrencé par des pays comme le Portugal ou la Turquie). En effet, les exportations industrielles du Maroc sont assez peu élaborées, si l'on pense notamment à la transformation du phosphate ou à l'habillement ; de plus, le Maroc est absent de créneaux technologiques importants (informatique, électronique, etc.).

La deuxième est relative aux investissements étrangers directs (IDE) : depuis 1994, le taux d'investissement industriel est en baisse régulière (inférieur à 20 % en 1996 alors qu'il s'élevait à 27 % en 1992). « Des études détaillées sur la question estiment que seul un taux proche de 35-40 % permettrait un véritable décollage », ajoute Béatrice Hibou¹⁹³. Bien sûr, le Maroc n'a pas été tenu à l'écart, cette dernière décennie, de la montée spectaculaire des investissements étrangers qui ont quintuplé en six ans (selon le rapport de la Banque mondiale de 1995), mais, si l'on compare le cas du Maroc à celui encore une fois de la Turquie, l'on s'aperçoit aisément de la faiblesse de ces investissements étrangers, pour des raisons assez simples : dans un environnement économique où la croissance est faible et l'épargne nationale insuffisante, les investisseurs étrangers jugent la justice comme « non fiable » parce que trop facilement corruptible en cas de litige ; ils sont aussi hésitants du fait des lenteurs de la transformation du code des investissements, du coût exorbitant des terrains, de l'électricité et du capital, sans parler du comportement de prédation des administrations fiscales et douanières, etc.¹⁹⁴

La troisième enfin de ces conditions, et indubitablement la plus importante, aurait trait à l'existence de stratégies économiques cohérentes de la part de l'Etat en faveur des acteurs privés, hommes d'affaires et entrepreneurs marocains. En fait, sans aucune politique économique claire et qui mette en confiance les acteurs de l'économie marocaine (nationaux ou transnationaux), une réforme fiscale, une redynamisation des exportations et un flux important d'IDE ne sont guère possibles. Nous pouvons remarquer, avec nombre d'auteurs cités précédemment, que depuis 1983, date marquant le début de l'ajustement structurel et la fin de la planification classique, il n'y a plus de politique économique claire et de long terme¹⁹⁵, et ce notamment dans le secteur de l'industrie ; à cet égard, la stratégie de stabilisation des finances peut même être considérée comme une politique visant à masquer le vide de politiques sociales et économiques. D'aucune essence idéologique précise, ni libérale, ni protectionniste, ce simple « catalogue » de mesures actuel, se substituant à de véritables réformes, est unanimement dénoncé, y compris par les bailleurs de fonds internationaux. Nous pouvons légitimement estimer que ces lacunes économiques, liées d'une part aux PAS et d'autre part au manque de volontarisme économique des autorités marocaines dépassées, sont à l'origine d'un certain nombre de blocages qui, en retour, influent négativement sur les potentialités d'ouverture à long terme de l'économie marocaine et qui, en toute logique, sont défavorables à la cause de l'entrepreneuriat.

Le système éducatif est en piteux état : 55 % de la population est analphabète (40 % des hommes et 68 % des femmes...), et 33 % des jeunes diplômés sont au

¹⁹³ « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, p. 16.

¹⁹⁴ Cf. *ibid.*, pp. 16-17.

¹⁹⁵ Par exemple, la politique de dépréciation monétaire, adoptée dans les années 1980, a été officiellement abandonnée... alors même que cette dévaluation monétaire, comme dans le cas de certains « pays émergents » du Sud, si elle avait été durable, aurait pu certainement favoriser l'ancrage économique du Maroc dans l'Europe.

chômage. Ces chiffres sont pour le moins révélateurs d'un décollage économique en panne et d'un « progrès » social peut-être déjà sur le point de régresser.

L'administration reste peu formée et pléthorique, comme le dénoncent les organisations internationales : vu les chiffres élevés de sans-emploi, et pour des raisons politiques assez évidentes, le gouvernement n'a jamais osé réduire ses effectifs. Ajoutons aussi que la corruption des fonctionnaires, une « petite corruption » au regard des puissants réseaux mafieux de l'économie informelle (souvent tolérés d'ailleurs par le politique), n'est pas totalement imputable à ce que l'on pourrait désigner sous le terme de corporatisme, mais ces attitudes de corruption trouvent leur explication première, de nature systémique, dans le mode de fonctionnement même du *Makhzen*¹⁹⁶.

L'absence d'un Etat de droit se repère dans les comportements qui sont ceux des administrations fiscales et douanières (lenteur et corruption), dans l'inexistence d'une justice commerciale, dans l'obsolescence d'un code du travail, nul part respecté... A moins d'être directement en contact avec des personnages influents du Palais, il est laborieux d'ambitionner de mener des affaires à partir d'un certain niveau.

Ces données, pourtant non exhaustives, nous permettent de construire une image plutôt « négative » des structures économiques en place ; néanmoins, cette impression de mal-développement, propre également à d'autres pays du Sud que le Maroc, pourrait être contrebalancée par un avantage historique dont dispose le Royaume chérifien, son choix de l'ouverture diplomatique et politique sur l'Europe et la France en particulier¹⁹⁷. Les élites maghrébines, et plus encore peut-être celles du Maroc, entretiennent de très bonnes relations avec Paris – des relations quasi affectives sont à l'ordre du jour depuis l'élection de Jacques Chirac en 1995¹⁹⁸ –, de sorte que, comme le rappelle une enquête du Sénat français conduite par Michel Charasse, l'aide bilatérale française est « de loin la plus importante » reçue de l'étranger par le Maroc, que la France est le « premier prêteur » du Royaume, qu'enfin elle fournit près du cinquième des crédits octroyés par l'Europe au Maroc¹⁹⁹. Le tapis rouge déroulé en l'honneur du souverain chérifien en visite en France ou ces « cadeaux » financiers, qui se traduisent en prêts avantageux ou en annulation partielle de la dette marocaine, ne sont pas sans contrepartie : depuis quelques années déjà, nombre de grandes entreprises marocaines publiques sont passées sous contrôle français (par exemple, le groupe français Vivendi a payé le prix fort de 23 milliards de dirhams, à la fin 2000, pour une prise de participation de 35 % dans le capital de Maroc Télécom, l'opérateur public de téléphone) ; ainsi, selon une étude officielle, plus du quart des entreprises industrielles du Royaume sont dans l'orbite de groupes français²⁰⁰. S'inscrivant dans le cadre de l'intensification des flux économiques entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, prévu par l'ALE censé entrer en vigueur en 2010, ces privatisations font le jeu des entreprises privées de l'Hexagone et bénéficient également au pouvoir marocain qui, jouissant ainsi de soutiens externes, peut utiliser ces leviers d'action pour, dans une certaine mesure, se passer de soutien populaire tout en étant capable de donner des « réponses » à des acteurs sociaux, les entrepreneurs par exemple, tentés de

¹⁹⁶ Cf. l'introduction de ce travail.

¹⁹⁷ La thèse de l'isolement du Maroc est remise en cause par un grand nombre d'historiens ; cf. bibliographie proposée par Béatrice Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, p. 21.

¹⁹⁸ Cf. Tuquoi Jean-Pierre, *Le dernier roi*, chapitre XI, Grasset, Paris, 2001, pp. 269-300.

¹⁹⁹ Cf. *Bilan de la coopération avec les Etats du Maghreb : une « rénovation » justifiée*, Michel Charasse rapporteur spécial, Commission des finances du Sénat, n° 83, 2000-2001, cité par Jean-Pierre Tuquoi, *op. cit.*

²⁰⁰ « Investisseurs étrangers : l'année de tous les records », *Maroc Expansion*, juin/juillet 2000, cité par Pierre Vermeren, *Le Maroc en transition*, *op. cit.*, p. 200.

s'émanciper socialement des cercles *makhzéniens*. L'ouverture économique, diplomatique et politique sans cesse défendue par le pouvoir marocain, jusque-là indubitablement un atout indispensable pour la survie de la monarchie, résulte d'une stratégie d'extraversion en marche depuis près d'un siècle au Maroc, aujourd'hui comme hier, profitant au Palais et à ses supporters, les « hommes riches », au lieu de servir à la communauté nationale.

Les réformes économiques dont il est question depuis longtemps ne sont donc pas réellement mises en œuvre, ou alors partiellement, soit pour l'image du pays qu'il faut vendre aux institutions financières internationales et aux Etats prêteurs, soit dans une logique politique de redistribution de ressources économiques, anciennement « publiques », à des acteurs privés, alliés fidèles du Palais. En d'autres termes, l'absence actuelle de politique économique d'ampleur nationale est le fait, premièrement, d'un moment historique particulier – l'ère néolibérale –, certainement peu propice aux projets politiques d'envergure, et, deuxièmement et principalement, d'une organisation particulière de la sphère économique marocaine dirigée par des considérations d'ordre politique.

Dans l'idée de repérer les positions sociales acquises et/ou perdues par telle ou telle catégorie d'entrepreneurs marocains, penchons-nous brièvement sur les caractéristiques les plus remarquables de la sphère économique marocaine actuelle.

Remarquons d'emblée que les acteurs dynamiques de l'économie marocaine, en place presque « depuis toujours », sont ceux qui ne sont en aucun cas touchés par l'absence de politiques réformistes ; au contraire, ces acteurs, souvent au mépris de tout cadre légal, « s'arrangent » directement avec le Palais pour la réussite de leurs affaires : ONA²⁰¹, groupe Lamrani, groupe Benjelloun ou groupe Wafa du clan Kettani (mais aussi un groupe « public » comme l'OCP), par exemple, depuis quelques dizaines d'années, ne pâtissent pas de cette configuration du système économique. De plus, par rapport à leurs concurrents locaux, petites et moyennes entreprises, tout en profitant de l'ouverture économique, ils ne subissent pas les pratiques antiéconomiques et arbitraires de l'administration (lenteur, tracasseries, corruption, etc.).

L'importance de ces quelques groupes économiques s'explique par une stratégie économique d'implantation multisectorielle. Un groupe comme l'ONA par exemple influence un ensemble d'entreprises appartenant à différents secteurs de l'économie nationale, d'où son caractère de conglomérat financier : l'ensemble ONA-SNI (racheté en juillet 2000), représentant 20 % du PIB marocain, est composé de 70 entreprises leaders dans des secteurs aussi divers que l'agroalimentaire, l'assurance, la banque, l'industrie, l'immobilier, le tourisme, etc., ce qui fait dire à certains que l'entreprise, menée par Fouad Filali jusqu'en avril 1999 (le gendre à l'époque de Hassan II) et aujourd'hui dirigée par Mourad Chérif, est un mégagroupe sans réelle vision de long terme, mais sans véritable concurrence non plus, depuis la privatisation et le rachat de la SNI²⁰². Ces groupes, pourrait-on dire, sont des supports économiques de la grande bourgeoisie marocaine qui s'organise en clans familiaux à l'intérieur de ce nombre restreint d'holdings, dans le but sans cesse poursuivi de mobiliser le capital et de le

²⁰¹ Premier groupe marocain, troisième groupe africain, dont la famille royale est depuis 1980 l'un des principaux propriétaires.

²⁰² Cf. Massou Assou, « ONA : conglomérat à l'ancienne ou holding moderne ? », *Economia*, n° 2, décembre 2000-janvier 2001.

faire fructifier généralement dans le cadre d'activités improductives (finance, immobilier, services...) aux dépens de l'investissement productif²⁰³.

Ces acteurs économiques à cheval sur les sphères privée et publique ne sont pas les seuls « gagnants » de ce quasi *statu quo* de l'ordre économique : les « patrons » des activités délictueuses (drogue, secteur informel, contrebande, etc.) en profitent peut-être même davantage, dans la mesure où le pouvoir contribue à dessein à la fragilisation des frontières entre licite et illicite (comme de celles entre privé et public) – cela fut particulièrement visible lors de la Campagne d'assainissement de 1996 (voir chapitre V)²⁰⁴.

Une autre caractéristique fondamentale de la société marocaine, liée à ce qui précède, peut se lire aisément au sein du système économique marocain ; il s'agit de la concentration des pouvoirs – déjà évoquée lors du chapitre précédent –, d'autant plus forte qu'elle est double (un très petit nombre d'acteurs économiques importants ; une superposition des pouvoirs économique et politique²⁰⁵). Dans l'esprit de nombre de réformateurs, nationaux ou étrangers, seules des opérations de privatisation pouvaient remédier à ce blocage en provoquant une diversification des acteurs économiques. Tout le contraire s'est produit. Très éloignées d'une stratégie tunisienne d'« éparpillement » du pouvoir prompte à éviter la constitution de pôles économiques, les privatisations au Maroc ont en effet été insérées dans une tactique de concentration économique et financière accrue ; comme nous l'avons souligné plus haut, ce sont principalement les entreprises proches du *Makhzen*, parfois alliées à des intérêts étrangers, qui ont bénéficié des cessions d'entreprises publiques²⁰⁶. Relevons aussi que les décisions finales de privatisation semblent très rarement impartiales, étant donné la composition des diverses commissions : Béatrice Hibou précise que « parmi les membres du comité d'évaluation des entreprises privatisables, nommés par le roi en 1991, on retrouve par exemple Karim Lamrani, Driss Slaoui, M.A. Kettani, Abdelmajid Benjelloun »²⁰⁷. Allant dans le sens de cette immixtion du *Makhzen* dans les affaires économiques du Royaume, Rémy Leveau nous rappelle qu'« aucun entrepreneur marocain n'a pu occuper une place importante dans le secteur privé depuis l'indépendance sans l'accord personnel du souverain »²⁰⁸.

Cette proximité affairiste, voire même familiale, avec ces pôles économiques constitue là encore un mode d'intervention privilégié du Palais qui, malgré sa rhétorique prolibérale, à force d'atermoiements, n'encourage que très modérément les privatisations.

Quant au secteur financier et bancaire, il influe également, ici de façon relativement négative, sur le développement des petites et moyennes entreprises privées marocaines qui, en réalité, ne veulent ou ne peuvent s'agrandir à travers les nouveaux mécanismes financiers mis en place récemment – au contraire de l'ONA, qui représente déjà 60 % de la capitalisation de la Bourse de Casablanca...

²⁰³ Cf. Berrada Abdelkader et Saadi Mohamed Saïd, « Le grand capital privé marocain », in Santucci Jean-Claude, *Le Maroc actuel*, CNRS, Paris, 1992, pp. 325-387.

²⁰⁴ A propos du secteur informel : « La caractéristique principale de ce "secteur" est de se situer dans un espace économique étroit, délimité mais laissé délibérément "libre" par le pouvoir, ces activités, reconnues, servant de soupape aux tensions économiques et sociales persistantes », in Hibou Béatrice, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, p. 27.

²⁰⁵ On repère cette superposition au sein d'associations patronales comme la CGEM notamment.

²⁰⁶ Cf. Khosrowshahi Cameron, *op. cit.*

²⁰⁷ « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, p. 27.

²⁰⁸ *Le sabre et le turban*, *op. cit.*, p. 72.

Dans tous les pays d'Afrique du Nord, à l'exception de l'Algérie, les systèmes financiers ont connu ces dernières années de grandes mutations avec, notamment, l'apparition de marchés boursiers. Au-delà de cette innovation notable pour la région, due essentiellement aux politiques de privatisation – la Bourse de Casablanca est la troisième plus importante du continent africain –, « le chemin à parcourir est encore long pour que ces systèmes financiers offrent toute la gamme des opérations et les techniques nécessaires au développement d'entreprises et à l'arrivée massive des investissements directs, étrangers ou nationaux »²⁰⁹.

Les banques marocaines, toujours frileuses, continuent à ne prêter qu'aux entreprises de l'*establishment*, en bonne santé financière et liées à ces dernières sous forme de réseaux informels. En bref, toujours pour des raisons politiques, il y a un manque crucial de banques d'affaires prêtes à « faire des affaires » dans la transparence. Liée à ce comportement antiéconomique des milieux bancaires, la confiance des entreprises privées marocaines en la place boursière de Casablanca est faible : entrer en bourse est un choix qui nécessite la transparence des comptabilités, le respect des réglementations fiscales et une taille minimale.

Au vu des explications qui précèdent, pour faire court, il nous semble évident que le secteur privé marocain reste à privatiser, et que l'environnement économique est encore insuffisamment dépolitisé pour permettre l'amorce d'un processus collectif de prise de pouvoir des (petits et moyens) entrepreneurs marocains susceptible, dans une certaine mesure, de poser des limites à l'expression permanente (et néfaste) des intérêts politico-économiques de l'Etat *makhzénien* associé aux grandes familles bourgeoises et capitalistes du Royaume.

Néanmoins, comme nous l'avons vu, sous le coup d'une double dynamique, à la fois locale et transnationale, des changements sont perceptibles : obligé de composer avec ce mouvement de mondialisation en marche depuis une vingtaine d'années, et conscient des sacrifices sociaux qu'il suppose, l'Etat *makhzénien*, jouant de ses capacités séculaires d'adaptation au changement, promeut plus que jamais le (néo)libéralisme économique, dans le cadre d'une stratégie habile de construction d'alliances avec, sur le plan interne, un secteur privé valorisé mais contrôlé, et, sur le plan externe, des institutions internationales et des acteurs étatiques certainement soucieux de maintenir en l'état la dépendance économique et l'amitié entretenue avec le régime chérifien.

Le chapitre suivant prolongera cette réflexion sur les rapports entre capital économique et Etat, en investissant cette fois la sphère patronale marocaine, plus particulièrement ses modes organisationnels, afin d'y déceler les réalisations « politiques » de cette dernière face à l'Etat, mais aussi d'y constater les éventuelles potentialités d'un véritable nouveau rôle à jouer à l'intérieur d'un système politique aujourd'hui sclérosé et une société civile surveillée et marginalisée à l'extrême.

²⁰⁹ Hibou Béatrice et Martinez Luis, *op. cit.*, p. 24.

Chapitre V

L'émergence politico-sociale de l'entrepreneuriat marocain et son institutionnalisation maîtrisée : l'« économisation » du champ politique

Malgré cette dramatique survivance d'obstacles politiques, que l'on a repérée dans le chapitre précédent, et malgré le pessimisme d'un certain nombre d'auteurs spécialistes de la question, le pouvoir central n'a pas purement et simplement évacué de l'agenda politique, dont il continue à maîtriser l'évolution, la question des deux libéralisations, l'une politique et l'autre économique. Les regards de certains politologues, tel celui « éclairant » mais résolument critique et pessimiste de Béatrice Hibou²¹⁰, tout en constituant, il est vrai, des références, manquent peut-être d'une forme d'originalité dans leur méthodologie : la question de l'entrepreneuriat, mais aussi plus généralement celle de la *société civile*, est traitée d'un seul point de vue, celui du pouvoir central, l'Etat *makhzénien*. Cependant, ce « reproche » serait injustifié s'il n'était modéré par deux arguments : le premier, maintenant de l'ordre de l'évidence, concerne la persistance des modalités hégémoniques de gouvernance qu'applique l'Etat, plus ou moins commandé par le Palais, dans les affaires les plus sensibles du Royaume – dont fait partie la gestion de l'économie privée au même titre que celle de l'économie publique ; le second, qui suscite ici notre intérêt, touche à l'existence d'une dynamique associative patronale, mais dont l'émergence – contrôlée – est particulièrement récente. Donc, comme nous allons le voir dans la dernière partie de ce travail, à travers l'étude de l'organisation et des modes d'expression des intérêts patronaux, de façon subtile, et même parfois insidieuse si l'on pense à la Campagne d'assainissement de l'hiver 1996, certains segments sociaux, s'inscrivant dans une organisation sociétale de plus en plus individualiste, se « construisent » des espaces de pouvoir, tant physiques (la Bourse de Casablanca) que politiques (diverses associations patronales, dont la Confédération générale des entreprises du Maroc [CGEM]). Cette mise en perspective d'un milieu entrepreneurial « revigoré » et de ses représentations politiques en voie de légitimation doit, à notre sens, éveiller la question sensible de la vraie nature de cette puissance acquise : est-elle réelle et indépendante du *Makhzen* ou, au contraire, se caractérise-t-elle par une instrumentalisation politique « du haut » dont elle serait encore et toujours l'objet ?

Si l'on pense à la réforme constitutionnelle de 1996, à la fameuse Campagne d'assainissement orchestrée par le Ministère de l'intérieur, aux élections de 1997, à l'alternance gouvernementale de 1998, aux espoirs suscités par l'accession au Trône du jeune souverain en été 1999, etc., ces cinq dernières années furent indubitablement riches en événements politiques susceptibles d'apporter quelques éléments explicatifs à cette question infiniment complexe. Nous n'oserions prétendre à des réponses définitives à cette question ; toutefois les arguments suivants ne se démarqueront en aucun cas des hypothèses soulevées dans l'introduction de ce travail (à savoir la typicité des rapports de force *Makzen* versus *société civile*) et confirmées jusqu'alors dans les chapitres précédents. Finalement ce dernier chapitre, dans une certaine logique de continuité propre à l'ensemble de ce travail, tendra à démontrer les exceptionnelles capacités d'adaptation au changement dont fait preuve le pouvoir

²¹⁰ Dans un entretien accordé au journal marocain *La Vie économique*, elle explique et justifie son travail (« Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*), après que celui-ci avait provoqué les ires du Palais.

central/arbitre ; dans ce sens, cette époque, qui s'écoule en gros du début des années 1990 à nos jours, sonne le glas d'une alliance sociologique Trône/notabilité rurale et consacre avec force la réunion et l'expression d'une minorité d'intérêts (tant politiques qu'économiques) autour de l'instrumentalisation biaisée des principes et mécanismes de l'économie de marché. Comme nous l'avons déjà suggéré plus haut, l'analyse des modes de penser et d'agir inédits d'une organisation (et de ses représentants), la CGEM, dont l'adoubement est hautement symbolique d'une forme d'*infitâh* à la marocaine – une ouverture maîtrisée –, nous permettra d'illustrer cette dynamique politique accentuant cette association ambiguë de l'Etat et des patrons de l'économie marocaine. Comme nous le verrons également, cette association, favorable aux deux parties, peut quelquefois donner le jour à l'expression d'idées, de critiques et de réflexions, émises par quelques « entrepreneurs lettrés », qui, selon un calcul rationnel de leur part, pourraient jouer à l'avenir le rôle de promoteurs et de vecteurs d'un certain nombre de progrès économiques mais aussi sociaux, dans le cas où la configuration politique actuelle viendrait à connaître quelque bouleversement sérieux.

Par ailleurs, avant d'évoquer cette conscience entrepreneuriale nouvelle et ses applications politiques, il nous faut surtout insister sur cette communauté d'intérêts qui lie le *Makhzen* et la frange la plus enrichie des entrepreneurs du Royaume, en rappelant la perception spécifique – et qui ne cesse de dominer les termes du débat sur l'ouverture économique et les réformes à mettre en route – que se font les capitalistes marocains de la mondialisation économique actuelle.

Face à la mondialisation : la réponse des élites politico-économiques marocaines

Il serait sociologiquement erroné d'envisager la mondialisation de facture occidentale comme une dynamique d'intégration soulevant enthousiasme irréfléchi et implication sérieuse au sein de tous les pays des régions du Machrek et du Maghreb. Les sociétés arabes, de façon aussi bien positive que négative, pour diverses raisons que nous n'allons pas évoquer ici, ont toujours présenté, par l'intermédiaire de leurs élites, et avec des succès variés, des éléments de réponse à l'encontre des modèles d'hégémonie politique (les formes de colonisation) ou économique et culturelle (dont la mondialisation actuelle semble constituer un exemple paradigmatique). La Turquie et le Maroc sont, à l'égard des dynamiques économiques d'intégration mondiale, deux exceptions notables, dans la mesure où leurs dirigeants, aussi peu représentatifs des intérêts de leur population respective soient-ils, n'ont jamais opposé, du moins sur le plan discursif et idéologique, de critiques radicales au modèle d'économie de marché qui leur était « proposé » par la Banque mondiale et le FMI²¹¹. Ce sont ces deux pays, « élèves modèles » dans les nouveaux échanges internationaux, que compare Marcie J. Patton : plus précisément, la démarche comparatiste qu'elle adopte dans son excellent article²¹² vise à distinguer, entre ces deux Etats « promondialisation », deux communautés nationales puissantes d'hommes d'affaires, l'une turque et l'autre marocaine, qui entretiennent respectivement, du fait de leur rapport « obligé » avec le politique, un point de vue particulier sur ce que représente en termes de coûts/bénéfices leur participation aux flux d'échanges économiques mondiaux. Ainsi, les « capitalistes » de ces deux pays, comme elle nomme ces hommes d'affaires des

²¹¹ Pour une déconstruction du discours de la Banque mondiale, voir Hibou Béatrice, *Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire*, Les Etudes du CERI, n° 39, mars 1998.

²¹² « "Open for Business" : Capitalists and Globalization in Turkey and Morocco », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 27, janvier/juin 1999.

plus influents, ne sont peut-être pas aussi apathiques et prévisibles qu'on pourrait *a priori* le penser face à cette problématique d'un nouvel ordre économique ; en bref, des acteurs locaux, en l'occurrence les entrepreneurs, produisent des réactions/réponses qui ne répondent pas seulement à des intérêts économiques (matériels) mais également à des intérêts politiques (à la fois matériels et symboliques), selon leur positionnement face à l'Etat. Autrement dit, et Patton a raison de le souligner, dans ces deux pays, certainement plus que dans les démocraties occidentales libérales, la mondialisation suscite un phénomène paradoxal : « *Paradoxically, the new era of economic globalization hails the structural power of capital and justifies policies that favor private capital, while at the same it poses the greatest threat to capitalists, that of not surviving this new era.* »²¹³

Il nous semble en effet important d'arrêter un court instant notre regard sur cette dimension inhérente à la mondialisation et qui, à plus d'un titre, semble inquiéter un certain nombre d'entrepreneurs des pays en voie de développement : au-delà donc de la simple promotion d'intérêts privés qu'elle encourage, la mondialisation provoque aussi des « chocs » internes de restructuration/déstructuration du capital privé local. Ces « chocs » sont une menace pour l'*establishment* entrepreneurial, puisqu'ils introduisent de la compétition entre les hommes d'affaires, qu'ils démantèlent les protections d'antan, et que, par conséquent, les plus « faibles » parmi ces derniers sont éjectés de l'arène du marché. Souvent contre les principes mêmes de l'idéologie néolibérale s'expriment alors les voix « dissidentes » d'un grand nombre d'entrepreneurs, réunis au sein d'associations patronales façonnées sur un modèle (néo)corporatiste, inquiets de préserver, quoi qu'il arrive, leurs privilèges : « *While states have traditionally played the key role in mediating the domestic impacts of international economic change, business associations are playing an increasingly assertive role in mediating global-local effects.* »²¹⁴

En Turquie comme au Maroc, les deux principales organisations patronales, l'Association des hommes d'affaires et industriels turcs (TUSIAD) et la CGEM, ont très vite saisi les opportunités que pouvait conférer à leurs affaires une ouverture économique encore plus large à l'Europe, bien sûr, mais aussi à d'autres pôles de croissance économique dans le monde. Sur le plan idéologique et discursif (mais aussi au niveau des modes d'action), des similitudes vont se révéler entre ces groupes d'entrepreneurs dans l'ensemble sensibles aux thèses néolibérales ; sur un plan politique cette fois, face à la mondialisation, ces deux associations, procédant à un calcul rationnel, n'y repèrent par contre pas les mêmes bénéfices – ces visions différenciées s'expliquant par les relations respectives qui les lient chacune à l'Etat.

Ces deux organisations sont les lieux d'expression favoris des possédants du gros capital (peut-être même plus en Turquie qu'au Maroc où ces derniers investissent régulièrement le Palais pour précipiter la réussite de quelque affaire ou le dénouement d'un problème grave), les PME/PMI turques et marocaines étant quasiment absentes de ces deux *Rich Men's Clubs* et « revendiquant » dans des associations ne jouissant d'aucun poids politique réel²¹⁵. Ces deux organisations sont donc bien une propriété du grand capital : en Turquie, la TUSIAD représente, depuis 1971, le grand patronat et, au Maroc, la CGEM, installée par les Français en 1941 sous le protectorat, puis marocanisée dans les années 1970, est la voix « moderne » des grands entrepreneurs marocains, en majorité fassis. Toutes deux également ne cessent de proclamer leur

²¹³ *Ibid.*, p. 199.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 201.

²¹⁵ La Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Maroc (FCCIM) est une organisation formelle et incapable d'imposer des points de vue cohérents et contraignants pour le pouvoir central, les dirigeants des PME/PMI, souvent désignés par l'Etat *makhzénien* enclin à encourager les tensions internes, étant dans l'incapacité de définir une vision commune.

« apolitisme ». Dans les faits, aucune des organisations n'a été rattachée à quelque parti politique, qu'il soit affilié au pouvoir ou d'opposition ; cette attitude, pour le cas du Maroc, traduit la prudence des hommes d'affaires et des industriels (un engagement politique, en particulier dans les partis héritiers du Mouvement national : Istiqlal ou USFP, peut entraîner des conséquences redoutables en période de tension) et leur schème de pensée (les confrontations idéologiques les intéressent peu)²¹⁶. Cependant, ce souci d'« apolitisme » doit être nuancé par l'attachement que nombre de gros entrepreneurs portent au secteur privé. De ce fait, comment ne pas remarquer chez la plupart d'entre eux une couleur politique évidente, l'antisocialisme et l'antisindicalisme ?²¹⁷ Notons toujours que ces deux associations ont véritablement émergé dans les médias depuis le début des années 1990²¹⁸ : leur existence est, pourrait-on dire, en partie conditionnée par cette omniprésence médiatique. « Sous l'action conjuguée de la sollicitation des pouvoirs publics et des médias, prend forme la figure de "l'entrepreneur", élevé au statut de nouveau promoteur du développement du pays, voire dans certains cas de vecteur de la démocratisation. Dans la rhétorique politique et médiatique dominante, il succéderait à l'Etat dans cette charge, tandis qu'un paradigme libéral se substituerait à celui du développement stato-centré. »²¹⁹

Au Maroc se met en place progressivement un univers symbolique survalorisant le métier d'entrepreneur et attribuant à ce dernier des fonctions dépassant celles de la simple sphère économique – la compétence économique tend à être convertie en ressource et en argument politiques permettant l'accès aux affaires publiques ; aujourd'hui, certains représentants de grandes familles d'affaires marocaines sont présentés comme les éléments dynamiques de la société civile, et ce notamment à travers les médias.

Il nous semble assez peu anodin d'ajouter que ce processus de notabilisation des entrepreneurs n'a pas pour seul dessein une visibilité médiatique accrue ; en effet, leur prétention sociale d'« agents de développement » s'affiche et s'inscrit également dans l'espace hautement symbolique de l'urbain : il suffit, pour cela, de penser à la transformation du paysage d'une ville comme Casablanca, peu à peu rebâtie selon les normes dominant le milieu des affaires (le désormais célèbre quartier du Maarif), et qui deviendrait progressivement un espace public en voie de privatisation...²²⁰ De plus, Casablanca fut la première ville du Maroc à privatiser les services – autrefois publics – de la gestion de l'eau, d'électricité et d'assainissement en les concédant à un gros groupe français, la Lyonnaise des Eaux, non sans alimenter le débat sur les privatisations.

Bref, cette exploitation habile des médias (et tolérée par les Etats turc et marocain) vise à « vendre » les politiques de privatisation aux opinions publiques, voire même à séduire les classes moyennes urbaines et les consommateurs éduqués. Les interventions dans la presse de dirigeants patronaux, tel Abderrahim Lahjouji, le

²¹⁶ Cf. chapitre VIII, « Libre entreprise et défense des intérêts », in Tangeaoui Saïd, *op. cit.*, pp. 249-286.

²¹⁷ Jusqu'à peu, au Maroc, le fait syndical était combattu, sinon réprimé, à la fois par l'Etat et le patronat ; cf. l'excellent travail de Myriam Catusse, « De la lutte des classes au dialogue social. La recomposition des relations professionnelles au Maroc », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 162, octobre/décembre 1998.

²¹⁸ Citons des publications marocaines assez récentes comme *La Vie économique*, *L'Economiste* ou encore *Economía*, etc.

²¹⁹ Catusse Myriam, « Acteurs privés et actions publiques », *op. cit.*, p. 14.

²²⁰ Cf. Cattedra Raffaele et Catusse Myriam, « Stratégie de communication et espace public. Etat et acteurs privés face à la ville : quelques remarques à propos de Casablanca », in Saaf Abdallah, *Communication et collectivités locales*, coll. Repères universitaires, Faculté de droit de Mohammédia, Mohammédia, janvier 1998.

président jusqu'en été 2000 de la CGEM, tendent généralement, en soulignant l'inévitabilité d'une transition aux mécanismes de l'économie de marché, à socialiser peu à peu (et finalement à politiser à leur cause) une part croissante de leur audience. Voilà pour les similitudes entre ces organisations patronales nationales, qui peuvent certainement être étendues à d'autres pays (comme l'Égypte²²¹), mais qui s'arrêtent là où se pose la question de leurs rapports avec le politique. Nous avons dans le cas présent, l'une face à l'autre, deux bourgeoisies qui divergent quant à la perception de ce qu'elles peuvent obtenir de cette « nouvelle orthodoxie du développement », en termes de consolidation/affaiblissement de leur statut socio-économique.

En résumé, l'État turc a toujours exprimé des réticences face à une alliance avec le grand patronat : bien que légalement reconnue, la TUSIAD n'a jamais été invitée par l'État à participer à quelque processus d'élaboration de politiques publiques. Par exemple, l'inflation est l'un des thèmes contre lequel se bat le patronat turc ; mais les gouvernements successifs, souvent sur le mode populiste, pour des raisons électoralistes, n'ont jamais voulu attaquer les problèmes du secteur public et de ses très hauts salaires ou encore celui des subsides à l'agriculture (un véritable fardeau pour le secteur privé), et, par conséquent, n'écoutent pas les appels à la dépolitisation de l'espace public provenant du milieu entrepreneurial turc...

En tant que véritable acteur de la *société civile*²²², une instance comme la TUSIAD a bien compris le double intérêt qui résiderait dans un processus de libéralisation économique ; premièrement, il favoriserait certainement la libéralisation politique, et donc donnerait plus de poids social aux citoyens, dont font partie les acteurs privés de l'économie, et, deuxièmement, il « casserait » les niches monopolistiques et rentières de l'État dans la sphère économique et modifierait ses modes d'intervention.

Comme nous le dit si justement Jean Leca, « l'idée qu'une structure de classe abstraite, du seul fait de son existence dans la société politique, pourrait déstabiliser des régimes autoritaires, est liée au paradigme d'une société bourgeoise où les relations économiques et sociales sont médiatisées par la citoyenneté et représentées par des relations politiques »²²³. Cette citation est donc valable pour des « démocraties » comme le sont les régimes turcs et marocains où les bourgeoisies nationales, quelle que soit leur proximité affective avec l'État, sont très peu autonomes.

Au Maroc, dans un contexte d'extraordinaire concentration des richesses économiques – plus de la moitié du capital industriel est sous contrôle d'une petite cinquantaine de groupes familiaux –, « *the symbiotic ties between the palace and this "private oligarchy of elite families" are concretized institutionally in the CGEM* »²²⁴. Nous reviendrons plus loin sur le processus d'institutionnalisation politique des élites économiques, voulu, lancé et encadré par l'État marocain. Mais en filigrane de la citation de Patton jaillit ce phénomène qui n'est désormais plus à démontrer : étant donné à la fois sa proximité (ou dépendance) des pouvoirs publics et l'extrême concentration du pouvoir économique privé, aux yeux des grands patrons marocains de la CGEM, la survie politique du régime actuel constitue un souci de taille, sinon une priorité. Dans ce sens, Saad Kettani, à la fois membre influent de la CGEM et

²²¹ Cf. la très bonne contribution d'Eric Gobe, « Le secteur privé égyptien et l'action publique : associations d'hommes d'affaires et démocratisation dans l'Égypte de l'infitâh », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 27, janvier/juin 1999.

²²² Cf. Yilmaz Hakan, « Business Notions of Democracy : The Turkish Experience in the 1990s », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 27, janvier/juin 1999.

²²³ « La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité », in Salamé Ghassan, *op. cit.*

²²⁴ Patton Marcie J., *op. cit.*, p. 208.

milliardaire du Royaume, à propos de l'ouverture économique dans son pays, prouve cette préoccupation « patronale » de la stabilité de l'ordre politique qui passe, aujourd'hui encore par la préservation d'une monarchie forte : « *We [Moroccans] have made an effort to "minimize the damages" [of market reform] and tried not to cause social unrest or political instability.* »²²⁵

Même s'il existe, il est vrai, des voix « dissidentes » au sein du patronat marocain et qui tendront certainement à s'exprimer de plus en plus fort²²⁶, traditionnellement les intérêts économiques des gros entrepreneurs sont indissociables de ceux de l'Etat *makhzénien*. Ce qui différencie probablement le Maroc et un pays comme l'Égypte²²⁷, à propos des rapports capital/État, c'est l'apparition, dans le Royaume chérifien, de *scènes de négociation* autour desquelles sont exprimés les intérêts des associations patronales, mais des intérêts conformes aux logiques de pouvoir *makhzéliennes*...

Par peur que ne s'affaiblisse leur influence auprès du Palais, les dirigeants des gros groupes privés marocains et membres de la CGEM adoptent donc un point de vue ambivalent – comparé à celui des hommes d'affaires turcs, par exemple – et « évolutif », calqué sur celui de l'État, au sujet des bienfaits et méfaits de l'ouverture économique. Cependant, l'on peut constater que, depuis 1995, encouragés certainement par une série de « victoires » politiques concédées par le Palais, les entrepreneurs les plus riches du Maroc, au niveau de leurs modes de penser et d'agir, militent plus ou moins ouvertement en faveur des deux formes de « libéralisation » : l'une d'ordre économique dont ils profitent avantagement, au contraire des « petits » ; l'autre, plus subtile, d'ordre politique qui leur permet, en accord avec le « haut », de s'impliquer plus qu'auparavant dans la résolution de problèmes sociaux²²⁸, dans le but implicite d'atténuer un grand nombre de tensions latentes (auxquelles, d'ailleurs, ils participent insidieusement) et préjudiciables au projet monarchique, si elles doivent une fois éclater.

Aux origines de l'« apparition » de la CGEM sur la scène politique

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, plusieurs événements « symboliques » dans le milieu des années 1990 participeront à la montée en puissance de la logique patronale marocaine, alors qu'au début des années 1980 la CGEM était une organisation pratiquement inexistante. Si l'objet de ce chapitre est bien d'observer, avec quelque recul critique, le mode associatif « choisi » par les possédants des capitaux économique et social comme modalité d'exprimer leurs idées et intérêts, il ne faut pourtant pas oublier que subsistent encore d'autres formes d'intervention politique du monde économique, dans les couloirs du Palais pour ceux qui y ont accès, ou encore au niveau local sur un modèle « notabilier ».

Les mutations institutionnelles de la CGEM ont donc débuté dès 1994, avec l'arrivée d'un nouveau président, A. Lahjouji, n'appartenant ni au sérail administratif ni à celui des grands groupes privés, qui avec le temps se fera connaître pour son

²²⁵ Interview avec l'auteur, 17 octobre 1991, *ibid.*, p. 209.

²²⁶ Comme nous le verrons, la CGEM, par l'intermédiaire de son patron de l'époque, Lahjouji, lors de la Campagne d'assainissement de 1996, exprima de vives remontrances à l'égard du Ministère de l'intérieur de Driss Basri.

²²⁷ Gobe Eric, « Le secteur privé égyptien et l'action publique... », *op. cit.*

²²⁸ Cf. Catusse Myriam, « De la lutte des classes au dialogue social... », *op. cit.*

courage²²⁹ et son intégrité intellectuelle (notamment lors du conflit qui l'opposa personnellement à Driss Basri au début de l'année 1996).

La nouvelle équipe dirigeante, plus hétérogène qu'auparavant mais toujours proche de l'Etat, se dote d'une véritable structure administrative et déménage au-dessus de la nouvelle Bourse de Casablanca, sur l'avenue des affaires, l'avenue des FAR, en face de l'Union marocaine du travail – ce qui symboliquement peut alimenter l'idée de *consensus social*.

Synonyme de fin de la lutte des classes²³⁰, c'est cette nouvelle vision d'un dialogue social, de consensus entre l'ensemble des acteurs sociaux, qui sera à l'origine même des discours de Hassan II, tenus à l'encontre de la CGEM entre 1995 et 1996. Ces discours, très loin d'être neutres, sont à maints égards révélateurs d'une nouvelle dynamique idéologique libérale (aux accents fortement moralisateurs) que le souverain voudrait imposer au Royaume, dans l'optique d'occulter les véritables foyers de tension sociale. A vrai dire, ils annoncent simplement l'avènement d'une stratégie *makhzénienne* : la privatisation (ou économisation) de la vie publique répond au souci majeur de la dépolitiser. « Le temps de l'antagonisme patron/ouvrier est dépassé. Il n'y a plus de place pour cette ancienne mentalité qui voulait voir en l'un et l'autre des ennemis irréductibles. Cette situation est dépassée. [...] De nos jours, il faut qu'il y ait un partenariat entre l'employeur et l'employé puisqu'ils ont tous deux intérêt que leur entreprise perdure et prospère. »²³¹

Comme le remarque à ce propos Myriam Catusse, « de telles annonces ne pouvaient se traduire que par la mise en place, et l'institutionnalisation, de dispositifs de concertation et de dialogue, afin de promouvoir une "Union sacrée" des acteurs sociaux, face aux difficultés structurelles ou conjoncturelles du pays »²³², sérieusement dénoncées par les organismes financiers internationaux. L'été 1996 sera le point d'orgue de cette politique volontariste de promotion de la CGEM en tant que nouvel acteur politique/interlocuteur privilégié de l'Etat. Cependant, avant cette date « fondatrice » d'une nouvelle représentation politique, durant l'hiver 1995-1996, le monde des affaires marocain, des acteurs les plus honorables aux moins honnêtes, allait connaître une époque tumultueuse.

²²⁹ Lahjouji a défendu au début des années 1980 Mouhcine Ayouche, aujourd'hui directeur délégué de la CGEM, qui avait de gros ennuis avec la police du fait de son appartenance à un parti d'extrême gauche (l'OADP).

²³⁰ La lutte des classes ne fait pas partie de la nouvelle « orthodoxie du développement ».

²³¹ Extrait du discours royal du 16 mai 1995 cité in Catusse Myriam, « La Confédération générale des entreprises du Maroc : aléas de l'institutionnalisation », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, 1998.

²³² Catusse Myriam, « De la lutte des classes au dialogue social... », *op. cit.*, p. 28.

La « Campagne d'assainissement » : recentrage politique du système autoritaire²³³

A l'époque précoloniale, le sultan devait faire face à l'insoumission d'espaces de dissidence (*bled al Siba*) s'exprimant essentiellement par le refus de payer l'impôt ; le pouvoir central, obligé de réagir, en organisant des *harka*²³⁴, exhibait physiquement son autorité en prélevant son dû par la violence. Dans un contexte où le référentiel du pouvoir sultanien est l'un des premiers mobilisés dans l'imaginaire social marocain, ces pratiques d'antan trouvent leur traduction actuelle dans la fameuse « Campagne d'assainissement » menée à partir du 24 décembre 1995. Beaucoup de choses, peu souvent véridiques, ont été dites à son propos dans les médias officiels du pays : rejoignant le mot d'ordre lancé par l'État, par l'intermédiaire du tout-puissant Ministère de l'intérieur, il était question d'applaudir une initiative venant du roi lui-même et censée éradiquer ce qui était identifié comme de « nouveaux fléaux » – la contrebande, le trafic de drogue, l'évasion fiscale et la corruption. Le moment choisi pour mettre en branle cette gigantesque opération judiciaire et policière n'est pas innocent, dans la mesure où la campagne débute après la publication, en octobre 1995, d'un rapport de la Banque mondiale qui pointe un doigt sévère sur les nombreux « fléaux » du Royaume, susceptibles de compromettre l'insertion internationale du Maroc²³⁵. Entre autres choses, la campagne est une réponse « positive » à une série de contraintes exogènes (ajustement structurel, programme de « mise à niveau », politiques de privatisation, ouverture sur l'Europe et la Méditerranée, etc.) que nous avons identifiées dans le chapitre précédent ; cependant, en considérant la façon dont elle a été menée, ses cibles et ses conséquences, il est évident qu'elle a constitué pour le *Makhzen* un instrument politique efficace (la Justice et l'Intérieur étaient aux ordres du Palais) d'énonciation de puissance dans un environnement économique en désordre et accusé de « prendre des libertés » avec la loi. Il faut rappeler que les activités antiéconomiques visées par la campagne étaient largement connues de tous, mais ce n'est qu'à partir de l'hiver 1995-1996 qu'elles furent mises en scène. Il était alors largement sous-entendu que les acteurs économiques – commerçants, industriels, etc. – devaient enfin répondre juridiquement de l'illégalité de leurs méthodes, comme s'ils étaient seuls responsables de ce déficit de morale dans les affaires économiques du pays...

Depuis les études de Waterbury²³⁶, nous avons saisi à quel point la corruption et l'illégalité, loin d'être des éléments de dysfonctionnement, constituent des paramètres non marginaux du système politique et économique marocain. En bref, à l'opposé d'une vision « officielle », techniciste et ahistorique, largement relayée par la presse à l'époque, une lecture politologique et historique de cet événement enlève à la « Campagne d'assainissement » ses arguments autojustificateurs énoncés en termes de « moralisation de la vie économique marocaine ». Selon nous, un regard critique apparenterait ce « coup » politique à une affirmation renouvelée de la primauté du pouvoir central *makhzénien*. Comme conséquence majeure de ces mois de troubles

²³³ Ce titre est emprunté à Béatrice Hibou et Mohamed Tozy, dont le travail commun est une excellente relecture critique de cette « opération de moralisation » (« Une lecture d'anthropologie politique... », *op. cit.*, p. 40).

²³⁴ Littéralement « mouvements de troupe ». Ces méthodes nous sont relatées, sous un angle historique, par Béatrice Hibou, « Les enjeux de l'ouverture au Maroc... », *op. cit.*, pp. 34-36.

²³⁵ Il dénonce surtout la médiocrité du système d'enseignement... qui, pour l'heure, n'a pas fait l'objet de quelque campagne politique pour le remettre à niveau.

²³⁶ « Endemic and Planned Corruption in a Monarchical Regime », *op. cit.*

judiciaires ressentie par l'ensemble des acteurs économiques du Royaume (petits entrepreneurs « honnêtes » ou même gros patrons-clients du pouvoir central), la campagne d'arrestations et de procès fut vécue non comme une lutte ciblée contre les contrevenants dénoncés hypocritement par la Justice et l'Intérieur, mais comme un moment d'extrême incertitude pour tous²³⁷, d'exercice volontaire et puissant de l'arbitraire politique²³⁸. Malgré donc cette volonté affichée de faire avancer le progrès économique à l'aide de la morale et de la justice, du début à la fin, cette campagne a été de l'ordre du politique, dans la mesure où les « coupables » – souvent innocents, d'ailleurs – étaient désignés à la vindicte pour des motifs purement politiques²³⁹, quand les hommes d'affaires les plus louches restaient à l'abri de tout soupçon... « Au moment le plus intense de la campagne, l'unique ambition du pouvoir central était de montrer qu'il était le seul maître, le seul susceptible de modifier les règles du jeu, qu'il pouvait à tout moment casser un puissant, et que la modalité même de l'exercice de son pouvoir était d'entretenir le flou. »²⁴⁰

Au-delà de ce message explicitement adressé à la communauté des bailleurs de fonds (UE, FMI et BM), quelles sont les raisons objectives de ces mises en scène ? Le *Makhzen* s'est en quelque sorte senti menacé (ou a feint de l'être), considérant que les potentiels de dissidence économique devenaient trop puissants – la dissidence politique étant impuissante à matérialiser son opposition. Ainsi, l'ajustement du système, son recentrage, consistait à réintégrer des activités et des hommes qui lui échappaient et à affirmer que le *Makhzen*, avec son appareil d'Etat, était le seul à monopoliser la définition (libérale ou protectionniste) des règles du jeu économique. Sous des dehors idéologiques de *good governance*, la Campagne n'a été que l'expression d'un rapport de force constamment dominé par les mêmes acteurs.

En juillet 1996, la signature du *gentleman's agreement* entre la CGEM et le Ministère de l'intérieur marquait la fin d'épisodes tumultueux et l'harmonisation des relations entre le patronat et le Palais (le ministre de l'Intérieur, Driss Basri, le plus fidèle serviteur de Hassan II, représentait en face de la CGEM les intérêts du *Makhzen*, plus que ceux du gouvernement). Furent décidées, lors de ces négociations de « paix » dont l'habillage technico-économique n'occultait pas la dimension très politique, une réforme de la comptabilité, la modification de certaines législations, la discussion (et la critique de la part de la CGEM) des modalités de privatisation et de concession de services publics, la clarification du fonctionnement de la douane, l'exigence de règles dans des secteurs économiques bien précis, la constitution d'un comité éthique, etc. A nos yeux, ce processus a clarifié de façon évidente quels étaient désormais les interlocuteurs valables de l'Etat (ou plutôt de l'Intérieur et du Palais) dans le cadre de la résolution de problématiques socio-économiques et surtout quelles étaient les limites à ne plus dépasser pour le patronat. De fait, en acceptant la définition de sa marge de

²³⁷ Cf. Laurent Michel et Denoëux Guilain, « Campagne d'assainissement au Maroc. Immunisation du politique et contamination de la justice », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 154, octobre/décembre 1996. Ce texte, à travers l'un des épisodes les plus emblématiques de la campagne, l'« affaire Benabderrazik », illustre bien ses enjeux.

²³⁸ Cf. *Les Puissants de Casablanca* : le roman de Rida Lamrini, écrivain populaire, décrit avec finesse l'iniquité de la campagne en exposant le sentiment d'injustice des jeunes entrepreneurs honnêtes casablancais face aux « Puissants », les intouchables hommes d'affaires liés à l'Etat.

²³⁹ Cf. Catusse Myriam, « Le débat sur les privatisations au Maroc : un procès exemplaire », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 167, janvier/mars 2000. Cet article revient sur le conflit juridique qui a opposé Miloud Chaâbi, homme d'affaires et parlementaire istiqlalien, à A. Saâïdi, alors ministre des Privatisations, ancien dirigeant de l'ONA et proche du Palais... Le premier a été l'une des victimes les plus célèbres de la campagne, sa vraie faute étant d'avoir mis en doute l'efficacité des politiques de privatisation du second, qui a sous-évalué le prix de certaines privatisations.

²⁴⁰ Hibou Béatrice et Tozy Mohamed, *op. cit.*, p. 40.

manœuvre, la présidence de la CGEM entre de plain-pied dans la « dissidence normalisée » et, partant de cette nouvelle position de médiateur agréé, refuse implicitement de jouer tout rôle de contre-pouvoir. A partir de l'été 1996, dans un climat politique quelque peu adouci et comme annonciateur de certaines réformes, débute le processus d'institutionnalisation politique de l'entrepreneuriat marocain, dans la foulée de la réforme de la Constitution, annoncée par Hassan II²⁴¹, lors du discours du trône le 3 mars 1996 : « Nous avons voulu que cet Etat moderne soit un Etat de droit où la loi est au-dessus de tous et inspire confiance à tous, un Etat qui garantit les libertés et se démarque de toutes pratiques ou législations contraires aux droits de l'homme »...²⁴²

Face aux syndicats, le patronat dans le rôle d'interlocuteur « privilégié »

Avant d'évoquer les principales modifications constitutionnelles entreprises en septembre 1996, préparant en quelque sorte le terrain aux élections de 1997 et à l'alternance gouvernementale du début de l'année 1998, il nous faut revenir sur cette période importante de l'été 1996, date à partir de laquelle se dessinent un nouveau rôle social pour les entrepreneurs, et une nouvelle fonction d'intégration pour l'entreprise marocaine, qui n'est plus dans l'imaginaire social le lieu exclusif d'exploitation et d'aliénation, mais qui apparaît « comme une des dernières instances structurées de socialisation, un lieu possible d'accomplissement de projets et de réalisations »²⁴³.

Parallèlement à sa participation aux négociations avec l'Intérieur faisant suite à la Campagne, la CGEM, encore une fois sollicitée par le « haut », s'engage, comme unique source de représentation des employeurs, dans des accords tripartites face aux centrales syndicales et aux pouvoirs publics, dans cet esprit de « dialogue social » que nous avons mentionné plus haut. Le 1^{er} août 1996 à Rabat – trois jours seulement après la clôture officielle de la Campagne d'assainissement –, les représentants de la CDT (Confédération démocratique du travail) et de l'UGTM (Union générale des travailleurs marocains), deux forces syndicales respectivement proches de l'USFP et de l'Istiqlal, le président de la CGEM et le ministre de l'Intérieur signaient une déclaration commune allant dans le sens d'une reconnaissance d'intérêts communs. Le troisième principal syndicat du Royaume, l'UMT (Union marocaine des travailleurs), adoptait une position critique à l'égard de cet accord, en participant néanmoins à quelques réunions de travail. Sans entrer dans les détails de cet accord général²⁴⁴, quelques premières impressions s'imposent au sujet de ces rencontres qui, quelque temps plus tôt, auraient été de l'ordre de l'impensable. Ce « consensus » nous révèle donc un phénomène à double face : une recomposition radicale du syndicalisme ouvrier se conjuguant avec l'émergence d'une forme de « syndicalisme patronal », comme nous le

²⁴¹ En juin 1993, le roi évoquait déjà, dans une lettre au premier ministre, la « nécessité de doter le Maroc d'un Etat de droit pour les affaires », cité in Catusse Myriam, « Maroc : "Un Etat de droit pour les affaires" », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, 1998, p. 245.

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ Sainsaulieu Renaud et Piotet Françoise, *Méthodes pour une sociologie de l'entreprise*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1994, p. 14.

²⁴⁴ Les points principaux de la déclaration commune du 1^{er} août 1996 sur le dialogue concernent notamment les mécanismes du dialogue et de la négociation collective, les questions d'intérêt commun (droit de grève, droit d'expression syndicale, etc.), la protection sociale et la couverture sanitaire, le logement social, l'amélioration des salaires et des revenus, et l'insertion des jeunes diplômés. Cf. Catusse Myriam, « De la lutte des classes au dialogue social... », *op. cit.*, p. 24.

dit Myriam Catusse, « dans une configuration socio-économique issue d'une décennie d'ajustement structurel »²⁴⁵.

Le pragmatisme succède très rapidement aux idéologies. En effet, depuis les années 1930, la confrontation entre syndicats ouvriers et pouvoirs publics (le protectorat, puis le gouvernement de l'Etat indépendant) était continue. Le patronat, paradoxalement jusqu'à ces années 1990, n'était partie prenante dans les négociations que par la voix des autorités publiques. Souvent plus politisées que les partis politiques de la *kutla*, les trois forces syndicales, violemment combattues et réprimées par la monarchie, en retour, ont défendu la question ouvrière avec violence : les grèves de 1965, 1981 ou celle de 1991 à Fès s'inscrivent dans le même schéma de confrontation violente du syndicalisme avec le politique, d'autant que, comme nous l'avons vu avec Leveau²⁴⁶, le système *makhzénien* s'est nourri d'alliances construites sur la propriété foncière, l'ancrage notabilier terrien, qui confinaient aux marges la question ouvrière. Autant dire que ces trois syndicats sont épuisés par ces longues années de répression²⁴⁷ et de marginalisation politique. La CDT et l'UGTM s'engagent dans ce qu'elles pensent être un nouveau schéma de relations professionnelles, afin premièrement d'y gagner une certaine reconnaissance sociale et secondement d'y défendre une plate-forme aux prétentions sociales plus modestes que dans le passé, s'adaptant à la norme économique dominante.

Quant au patronat marocain (essentiellement la CGEM, sollicitée à la fois par les pouvoirs publics et les organisations internationales), après avoir été quelque peu « malmené » par le politique, il se renforce non pas comme parti politique, mais comme force sociale dans un contexte où les travailleurs et leurs représentants syndicaux, fatigués par la dissidence, entrent dans le jeu politique *makhzénien*, à l'instar de l'USFP à partir de 1997. Poussé par l'Etat à le faire, le patronat se glisse dans ce modèle de négociation qui l'oppose directement à ses employés, les pouvoirs publics en état de veille. Ce modèle signifie aussi les changements encourus par le pays depuis une bonne décennie : l'Etat n'est plus le premier employeur du pays, auquel s'adressaient auparavant les syndicats des entreprises publiques ; la tendance s'est inversée, ce sont désormais les entrepreneurs privés qui dirigent la majorité des entreprises du Royaume²⁴⁸, mis à part les grands bastions du secteur public, tel que l'Office chérifien des phosphates.

A nos yeux, malgré l'apparition certes positive d'un débat au sujet de questions éminemment sociales, que l'on pourrait *a priori* interpréter comme un signe d'ouverture concédé aux forces syndicales, il faut relever un certain nombre de points relativisant les (fausses) impressions de changement.

Premièrement, le débat dont il est ici question est réservé à des acteurs privés et circonscrit à des lieux de négociations privés, dans la mesure où l'Etat, représenté par la CGEM plus que par les syndicats, est volontairement en posture d'arbitre, en retrait des scènes de négociations. L'entreprise privée devient, autrement dit, une affaire de société, une chose publique constamment valorisée dans les médias mais aussi dans la rue, alors que les rapports salariaux ont tendance à être gérés de façon « privative », en

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 22.

²⁴⁶ Cf. Leveau Rémy, *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, *op. cit.*

²⁴⁷ Depuis les années 1960, les dirigeants et les militants syndicaux ont été régulièrement arrêtés, jugés, emprisonnés, au motif de contrevenir à l'ordre public.

²⁴⁸ Selon un rapport de la Banque mondiale, en 1993, le secteur privé représenterait de 70 à 75 % du PIB total.

dehors du schéma classique, et aujourd'hui caricatural, de « lutte des classes »²⁴⁹ : « Non seulement les conflits sociaux continuent à être confinés au sein des entreprises, à l'écart de toute discussion publique, mais de plus en plus interviennent dans les négociations plus globales des acteurs non étatiques, représentant des intérêts spécifiques, sectoriels ou particuliers. »²⁵⁰

On serait alors tenté de penser cette insertion du patronat dans les structures décisionnelles publiques marocaines en termes d'ébauche d'un « néocorporatisme »²⁵¹, comme le suggérerait cette institutionnalisation naissante du modèle de négociation tripolaire sur un plan apparemment horizontal. Cependant, ce modèle d'intégration, dans le cas qui nous intéresse, ne résiste pas à la critique.

En effet, le deuxième point critique que nous voulons mettre en avant, c'est une capacité de représentation des entrepreneurs à laquelle actuellement ne peut prétendre la seule CGEM – peu de dirigeants de PME/PMI semblent en effet se reconnaître dans cet organe de représentation élitiste.

Comment parler de « néocorporatisme » lorsque les négociations sont à ce point personnalisées, et les interlocuteurs choisis et « commandés » par le pouvoir ? Ce déficit démocratique, dont souffre le patronat dans son organisation principale, affaiblit certainement la légitimité des projets les plus « progressistes » de ses membres « lettrés » (comme l'idée moderne de « l'entreprise citoyenne » défendue par son ex-président, A. Lahjouji²⁵²).

Enfin, en troisième lieu, il convient de rappeler que cette institutionnalisation du « consensus social », qui, pour être intelligible, doit être lue sous l'angle d'une énième stratégie *makhzénienne* de préservation/consolidation de l'emprise du politique dans le vaste champ du social, énonce beaucoup plus de promesses qu'elle ne résout de problèmes. Le constat que l'on peut faire de ce dialogue quelques années plus tard est franchement décevant, puisque les pratiques sociales quotidiennes, surtout de la part des entrepreneurs-patrons, n'évoluent que très peu, et que les diverses dispositions prévues par l'accord ne sont pas appliquées. Les salariés sont très peu protégés, rares sont ceux qui sont couverts par la sécurité sociale et, dans un contexte d'individualisation exacerbée et d'anomie sociale, ils subissent quotidiennement la menace du licenciement. La plupart des conflits se règlent dans une discrétion absolue, à l'écart de la sphère publique, au cours d'un rapport de force forcément inégal où le patron sort souvent vainqueur. Les syndicats, bien qu'aujourd'hui acceptés à la table de négociations professionnelles, sont donc doublement affaiblis : par l'État *makhzénien* qui n'a jamais cessé de phagocyter toute forme d'opposition ; mais aussi, et c'est nouveau, par un patronat puissant porté par une vague de fond sur les devants de la

²⁴⁹ Selon A. Benkirane, vice-président de la CGEM, « l'accord tripartite constitue assurément une avancée importante dans la mise en œuvre d'un pacte social commun. [...] C'est incontestablement un événement sans précédent dans l'histoire sociale du Maroc parce que désormais on peut dire que c'est la négociation et la concertation qui sont la règle, la confrontation demeurant l'exception. » « Les chantiers sociaux restent encore ouverts », *La Vie économique*, 9 août 1996, p. 6.

²⁵⁰ Catusse Myriam, « De la lutte des classes au dialogue social... », *op. cit.*, p. 31.

²⁵¹ De façon classique et schématique, ce concept renvoie à un « ensemble de processus et d'accords sociopolitiques susceptibles de réguler les conflits entre groupes d'intérêt (employeurs et salariés en particulier) dans une structure formelle de consultation, de négociation, voire de prise de décision », in Giraud Olivier et Lallement Michel, « Construction et épuisement du modèle néo-corporatiste allemand », *Revue française de sociologie*, janvier/mars 1998, p. 41.

²⁵² Cette citoyenneté se déclinerait autour de quatre types de responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société : des responsabilités économiques (l'entreprise comme lieu de production des richesses), sociales (l'entreprise comme lieu d'épanouissement des hommes), culturelles et sociales (l'entreprise pour lutter contre le chômage, l'exclusion sociale, la dégradation de l'environnement, etc.), et enfin internationales ; cf. notamment le site de la CGEM <www.cgem.org>.

scène publique marocaine, et qui, à la fois motivé et inquiet par l'ouverture économique du Royaume, à la fois « lettré » (jeune et moderne) et encore « traditionnel » (paternaliste et adepte du clientélisme), dans un contexte idéologique propice (la « morale de la libéralisation »²⁵³ qui marque le déclin des structures et idées politiques classiques), détourne à son profit le « consensus social » au détriment de la résolution de graves problèmes sociaux.

La mise en œuvre d'une réforme constitutionnelle : construction institutionnelle d'un ordre libéral

Sur le papier, après quelques soubresauts, apparaissent les premières promesses de « transition démocratique » de la part d'un pouvoir central qui, usé par près de quarante ans de règne, sent approcher sa mort biologique. En d'autres termes, avant de mourir, Hassan II entreprend d'assainir le champ politique toujours sur le même thème habile mais artificiel du « consensus » retrouvé, dans le but de faciliter l'arrivée prochaine de son fils aîné sur le trône, le prince Sidi Mohamed. Une précédente tentative d'alternance gouvernementale avait échoué en 1992. Malgré la faiblesse persistante du jeu parlementaire classique, à la faveur des élections législatives (communales, municipales, professionnelles et régionales), l'opposition au Palais – la *kutla* formée par les deux grands partis héritiers du Mouvement national, l'Istiqlal et l'USFP – acceptera de réintégrer le jeu politique, au Parlement et dans un gouvernement d'alternance. Cette « normalisation » des rapports politiques, que cristalliseront les événements de ces trois dernières années, fait suite à la réforme de la Constitution de l'automne 1996. Le 13 septembre est approuvée par référendum²⁵⁴ une nouvelle réforme constitutionnelle. L'Istiqlal et l'USFP, en votant pour cette Constitution, font montre de soumission au Palais et expriment le souhait de participer au système *makhzénien*²⁵⁵ dont les deux partis furent autrefois les victimes.

Concrètement, la nouvelle mouture constitutionnelle introduit deux changements majeurs, à nos yeux révélateurs de la montée en puissance d'acteurs non étatiques : pour Hassan II, la réforme doit accélérer la régionalisation²⁵⁶ et réinstaurer le bicaméralisme. En bref, s'il est prévu dans la loi d'augmenter le nombre de régions et de donner plus de pouvoirs aux gouverneurs, « les régions resteront soumises au Ministère de l'intérieur »²⁵⁷. Reste le retour au bicaméralisme après la première expérience de 1962 qui avait tourné court : le Parlement marocain comprendra deux chambres, la Chambre des représentants élue au suffrage direct, et, ce qui est la nouveauté, la Chambre des conseillers, élue au suffrage indirect. Selon Hassan II lui-même, « cette chambre [des conseillers] serait ainsi l'incarnation et l'expression des forces vives de la nation, une réponse aux impératifs de développement »²⁵⁸. Dans la réalité, cet organe de représentation réintroduit dans le champ politique des

²⁵³ Cf. Catusse Myriam, « Le débat sur les privatisations au Maroc... », *op. cit.*, pp. 47-48.

²⁵⁴ Accepté à 99,56 % des suffrages exprimés, ce référendum s'apparente à un plébiscite évident en faveur du Palais.

²⁵⁵ Dans l'opposition du *bled al Siba* auparavant, les partis d'opposition se faisaient généralement entendre à coups de mémorandums adressés au roi plutôt qu'au travers du jeu parlementaire classique. En intégrant le *Makhzen*, ces « nouveaux » acteurs politiques, au Parlement et au gouvernement, investissent tous la fonction de conseillers du roi.

²⁵⁶ Cf. l'interprétation de cette décentralisation in Cubertafond Bernard, *La vie politique au Maroc*, L'Harmattan, Paris, 2001.

²⁵⁷ *La Vie économique*, 1^{er} novembre 1996.

²⁵⁸ Cité in Catusse Myriam, « Economie des élections au Maroc », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 168, avril/juin 2000, p. 55.

possibilités d'expression pour divers corps de métier : les 270 sièges sont réservés pour les trois cinquièmes aux représentants des collectivités locales, les deux cinquièmes restants ressortissant aux collèges professionnels (chambres agricoles, de commerce, d'industrie et de service, d'artisanat, etc.) et aux syndicats. Il est indubitable que cette réforme, accompagnée d'amendements plus spécifiques, s'inscrit dans cette perspective de reformulation des rapports entre les acteurs économiques et l'Etat : « A priori cette Constitution élargit l'espace d'action et les prérogatives des notables disposant d'une assise locale, parmi lesquels les chefs d'entreprise, les commerçants et les agriculteurs. »²⁵⁹

Les élections de 1997 : une forte tendance à l'« économisation » du politique

A partir du 13 juin 1997, conseils communaux et municipaux, assemblées provinciales et préfectorales, chambres professionnelles, conseils régionaux, puis Chambre des représentants et enfin Chambre des conseillers ont été soumis à l'épreuve des urnes. Ces élections, comme à l'habitude « arrangées » par le savoir-faire électoral commun de Hassan II et de Driss Basri, ont favorisé l'arrivée aux affaires, au début de l'année suivante, d'une opposition politique se présentant comme « régénérée ». Le vieux dirigeant de l'USFP et militant historique du nationalisme marocain, l'avocat Abderrahmane Youssoufi, s'est vu proposer la charge de diriger, aux côtés de l'inamovible Basri²⁶⁰, un gouvernement de coalition rassemblant diverses couleurs politiques, proches ou moins proches du *Makhzen*. Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur ces élections et leur issue²⁶¹ ; il nous semble inutile d'y revenir, dans la mesure où, quatre ans plus tard, l'on s'aperçoit que les modifications les plus importantes du système politique ne sont pas imputables à la nouvelle morphologie du gouvernement. Ajoutons que l'impuissance gouvernementale à bouleverser l'ordre des choses est évidemment liée à la survivance de logiques de pouvoir *makhzénienne*s que l'on trouve pratiquement intactes, non seulement au Palais, mais aussi à l'intérieur du nouveau gouvernement (les ministères de « souveraineté », Intérieur, Affaires étrangères, Affaires religieuses, restent aux mains des serviteurs les plus fidèles de la monarchie). Si ces élections font sens dans le cadre de l'analyse sociopolitique des entrepreneurs, c'est essentiellement parce qu'elles procèdent à une redistribution « marchande », entamée déjà depuis quelque temps, des rôles politiques. A ce titre, le caractère « fondateur » de ces élections, au sens d'une présumée transition démocratique, dissimulerait en réalité une dynamique de reproduction du système politique marocain qui se réalise à partir d'un ensemble de symboles, valeurs et figures survalorisant la « modernité » économique.

Qu'exprimèrent donc ces élections ? A notre sens, elles consacrèrent une tendance déjà assez forte, celle d'une « économisation » croissante du champ politique, sans pour autant que ne s'autonomise du politique la sphère économique privée. « Economisation » des élections signifie ici la concordance de plusieurs phénomènes procédant d'une même logique « libérale » : l'utilisation massive de l'argent à des fins électoralistes, l'élection d'« entrepreneurs » (commerçants, hommes d'affaires, industriels, etc., toute une catégorie socioprofessionnelle, numériquement minoritaire, se reconnaissant dans les intérêts défendus par la CGEM) à des fonctions politiques, et enfin un débat dont la formulation de la plupart des questions et réponses emprunte

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ Le « grand vizir » sera « démissionné » par Mohamed VI en novembre 1999...

²⁶¹ Cf. Daoud Zakya, « Maroc : les élections de 1997 », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 158, octobre/décembre 1997.

largement au champ économique (et à sa rhétorique) – le champ politique étant là encore subtilement désamorcé. Il est intéressant de noter *a posteriori* la surreprésentation de ce groupe socioprofessionnel hétérogène au sein des deux chambres nationales²⁶² : il siège évidemment en majorité dans la nouvelle Chambre des conseillers (41,3 %) et dans la Chambre des représentants (38,8 %) (contre 9,5 % de fonctionnaires, 19 % d’enseignants, 12,6 % d’agriculteurs et 11 % de professions libérales). Autrement dit, la catégorie « commerçants » augmente de plus d’un tiers entre 1993 et 1997 ; la proportion d’enseignants, de fonctionnaires et d’agriculteurs (des gros propriétaires fonciers) diminue, alors que les entrepreneurs (assimilés aux « salariés privés ») augmentent significativement. Comme on le sait, après nombre d’études menées à ce sujet, les élites économiques ne sont pas nécessairement affiliées aux partis politiques (malgré l’« omniprésence » des familles fassies tant sur le plan politique que sur le plan économique) : au Maroc, le phénomène dominant a été, au cours des années 1980, après les années de militantisme étudiant et syndical des années 1960 et 1970, celui d’un apolitisme marquant, notamment visible au sein des structures patronales. Cependant, deux partis politiques de droite (ou d’administration), l’Union constitutionnelle (UC) et le Rassemblement national des indépendants (RNI), relativement insignifiants en termes de légitimité populaire et créés de toutes pièces par le *Makhzen*, émettent des thèses qui ont toujours été celles d’une large partie du patronat marocain. Ces deux émanations du Palais se sont souvent disputé le leadership du monde des affaires et de l’industrie, des milieux financièrement plus « généreux » que d’autres. En retour, il est évident que l’entrée en politique de certains hommes d’affaires puissants et proches du Palais, comme Maâti Bouabid (UC) ou Ahmed Osman²⁶³ (RNI), est très vite économiquement rentabilisée (facilités administratives, obtentions de marchés publics, mesures fiscales, etc.). Mais, en général, comme le montre Saïd Tangeaoui, la CGEM du début des années 1990 s’interdisait clairement de franchir certaines limites verbales en termes d’expression politique, cette structure étant plus ou moins inféodée au système *makhzénien*²⁶⁴. Beaucoup de candidats « entrepreneurs », à la base sans étiquette politique précise mais politiquement et idéologiquement plutôt conservateurs, ont été invités à s’affilier à des partis à l’occasion de l’élection à la Chambre des conseillers. De la sorte, « les élections sont apparues comme un marché, avec ses bénéfices, ses taux d’intérêt, son échelle de prix »²⁶⁵. Un journaliste d’une presse critique a même écrit, au sujet de cette « marchandisation » des élections de 1997, que « le souk électoral a été de nouveau installé. Quelque part. Invisible à l’œil nu. Les concernés connaissent le bruit de ce grand négoce, ses règles et ses exigences. Ce qui manque, c’est l’institutionnalisation de ce commerce dans un espace physique, bien défini comme le marché de Casablanca, avec une bourse de valeur électoral »²⁶⁶.

Le journal *La Vie économique*, au lendemain du « souk électoral », publie un titre fort explicite, « L’argent qui pollue la vie politique »²⁶⁷, qui, tout comme l’USFP, stigmatise le rôle exagéré de l’argent dans une telle opération électorale. La pratique de l’achat de voix n’est certainement pas nouvelle, mais, cette fois-ci, elle a incontestablement favorisé les candidats disposant de revenus importants : les trafics d’influence en tout genre ont plus avantagé les chefs d’entreprise, hommes d’affaires,

²⁶² Cf. l’étude détaillée et chiffrée, menée par Myriam Catusse in « Economie des élections au Maroc », *op. cit.*, pp. 59-60.

²⁶³ Beau-frère de Hassan II, ce dernier fut également son premier ministre pendant quelques années.

²⁶⁴ Cf. *Les entrepreneurs marocains, op. cit.*, p. 254.

²⁶⁵ Catusse Myriam, « Economie des élections au Maroc », *op. cit.*, p. 62.

²⁶⁶ Chankou Abdellah, « La chambre d’amis », *Maroc Hebdo International*, n° 229, 29 novembre 1997, p. 16.

²⁶⁷ *La Vie économique*, 28 novembre 1997, p. 1.

etc., jouissant d'un capital propre, que les enseignants ou autres petits fonctionnaires. Les pratiques clientélistes se sont épanouies comme jamais au cours de ces élections, relativisant de manière importante tous les espoirs que pouvait susciter l'« alternance consensuelle ». Ces pratiques, transposées du marché à l'arène politique « démocratique », participent finalement au discrédit croissant des élites politiques traditionnelles, gauche et droite confondues – les taux d'abstention record remettent largement en cause leur représentativité comme leur efficacité, et traduisent leur faillite. En dernier ressort, ces pratiques ouvrent la voie à de nouvelles modalités d'intervention du politique qui passent du registre public au registre privé.

Modes politiques de penser et d'agir du patronat marocain : la CGEM depuis 1998

Au-delà d'une simple défense « égoïste » d'intérêts corporatistes, à partir de l'année 1998, son équipe dirigeante réélue, la CGEM va préciser son mode d'intervention politique à travers divers engagements. Même si sa représentativité n'est pas le meilleur de ses atouts, la CGEM dispose de qualités de plus en plus reconnues, comme celle, primordiale, de ne pas déplaire au Palais, qui lui permettront d'acquérir de nouvelles missions à accomplir sur la scène publique. Dans un document interne datant de janvier 1998, « Stratégie et plan d'action », la CGEM définit trois nouvelles fonctions²⁶⁸ qui s'ajoutent à celle de représentant du patronat et d'agent de concertation auprès des administrations :

- une mission d'*interlocuteur*²⁶⁹ auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux ou des instances internationales en tant que mandataire reconnu du secteur privé ;
- une mission d'*animateur* intellectuel : mise en avant de nouveaux concepts (l'« entreprise citoyenne »), création de débats publics dans des espaces privés, etc. ;
- et, enfin, un rôle de *dynamiseur* du partenariat et d'attraction vers le Maroc d'investissements étrangers : la CGEM, de par ses excellents contacts noués avec le patronat européen notamment, remplit également une fonction d'ambassadeur.

Le patronat marocain, dans la limite de ses possibilités, a usé de son privilège d'interlocuteur pour signifier au gouvernement son opinion dans le très controversé dossier des privatisations : la Confédération dressa par voie de presse un réquisitoire contre les procédures, arbitraires et politiques, de privatisation faites à la légère. Elle avait notamment exprimé en 1997, en tant que « conseiller technique », son indignation par rapport à la cession de la gestion de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement de Casablanca à la Lyonnaise des Eaux. Sans succès de nouveau, elle exprima, en février 1998, les mêmes avertissements dans le cadre de la délégation de la gestion des services de l'eau et de l'électricité de Rabat-Salé à un groupe ibérique. Il s'agit là d'un exemple démontrant qu'un point de vue sectoriel – la protection et la promotion du secteur privé national – peut s'apparenter à la défense d'intérêts publics, en l'occurrence, le combat contre le bradage de biens publics.

De même, lors de la formation du nouveau gouvernement, le patronat a veillé à faire entendre sa voix face à certains acteurs politiques, de l'USFP, susceptibles de donner au social une place plus importante que par le passé ; par exemple, l'hypothèse d'une hausse des impôts est par avance condamnée par la CGEM. A l'inverse, le

²⁶⁸ Cf. Catusse Myriam, « La Confédération générale des entreprises du Maroc... », *op. cit.*

²⁶⁹ Cf. le site Internet suivant : <www.casablanca.org.ma/economie/partenaires/cgem.html> (dernière consultation 18 juillet 2002).

patronat va s'investir dans la défense de certains dossiers : la modernisation de l'administration, la réforme de la justice et des douanes, l'amélioration des conditions de l'investissement étranger, la flexibilité de l'emploi, le maintien des équilibres macroéconomiques, etc.²⁷⁰ Ces revendications seront synthétisées en mars 1998 dans un mémorandum adressé au nouveau gouvernement²⁷¹.

On le voit, les indices annonciateurs d'une prise en charge entrepreneuriale de questions économiques et sociales se multiplient et confirment, quelles que soient son efficacité et sa légitimité, l'émergence d'un corpus de valeurs idéologiques (dans lequel ressortent souvent les termes de morale et d'éthique) propre à ce groupe d'« entrepreneurs politiques » (ou « entrepreneurs lettrés ») qui, bien que nécessairement pragmatique, laisse entrevoir des modalités d'action en rupture avec les modes de penser et d'agir antiéconomiques d'un passé encore récent. Lahjouji déclarait ainsi, dans une interview après la nomination de Youssoufi : « Une justice défaillante, la corruption et enfin une administration qui ne fonctionne pas normalement sont des facteurs de risque contre lesquels un investisseur, qu'il soit marocain ou étranger, ne peut rien, il réprime donc dans son acte d'investissement. Or l'équation est connue : l'investissement induit l'emploi, donc le développement social. La justice marocaine doit être prévisible et prendre en compte la nature particulière des affaires. »²⁷²

En conclusion

Il est clair que les « entrepreneurs », entrés en politique, ont pu profiter dans l'ensemble de ces tensions particulières qui discréditaient tous les groupes politiques confondus pour imposer une certaine vision de la chose publique, une vision « dépassionnée », réaliste et maquillée d'arguments libéraux modernes, qui réforment en douceur l'ordre politique (sans contester l'essence même du régime) en même temps qu'ils naturalisent, à travers leurs discours, les idées modernes et occidentales d'économie de marché, d'ouverture internationale, de respect des droits de l'homme, de transparence, etc. Selon nous, ces idées d'entrepreneurs « lettrés », aussi positives puissent-elles être pour tout projet démocratique, exprimées comme elles le sont et par ces acteurs privés, n'ont pas grand risque de déstabiliser dans ses fondements l'absolutisme royal marocain, dans la mesure où elles ne se basent sur aucun support populaire et collectif susceptible, lui, de « faire bouger les choses », au contraire, par exemple, du thème islamiste, toujours une menace potentielle. N'oublions pas non plus que cette montée en puissance de l'entrepreneuriat est due en premier lieu au premier entrepreneur politique du pays, le roi.

Ainsi, à la question de savoir s'il est possible d'attendre de la part du groupe des entrepreneurs marocains quelque initiative valable de recomposition des structures sociales profondes du pays (sans même parler de potentialités de dissidence et de révolte face à cet ordre politique policé à l'extrême), il nous faut encore une fois, comme nous avons tenté de le faire durant ce travail, rappeler le positionnement particulier qu'ils occupent dans le vaste système de relations Etat *makhzénien* / société. A cet égard, l'un des traits principaux du système politique, relevé par Rémy Leveau il y a une vingtaine d'années, nous paraît actuellement valable dans le cadre de notre problématique : « Il ne faut pas perdre de vue les divers courants qui s'affrontent sur

²⁷⁰ Cf. <www.cgem.org>.

²⁷¹ Cf. synthèse de ce mémorandum in Catusse Myriam, « La Confédération générale des entreprises du Maroc... », *op. cit.*, pp. 266-267.

²⁷² Jamaï A., « Patronat : le social, oui, mais dans le respect des équilibres », *Le Journal*, 16 février 1998, p. 5.

chaque affaire importante. Un premier groupe est constitué par ceux qui trouvent leurs intérêts dans le maintien du statu quo. Il rassemble, sous la bannière traditionaliste, aussi bien les notables ruraux que la petite bourgeoisie urbaine et le vieux Makhzen, renforcé par diverses catégories de bigots de l'islam. En face d'eux, se trouvent ceux qui aspirent au changement sans être toujours d'accord sur le degré de radicalisme qu'il doit comporter : les intellectuels occidentalisés, les étudiants, les techniciens, les jeunes fonctionnaires et, dans son ensemble, la jeunesse, même rurale. Entre ces tendances qui incarnent la tradition et le changement, figurent quelques groupes qui ne souhaitent pas s'engager dans ce type de conflit dans la mesure où leur système de valeurs et leurs intérêts ne sont pas nettement classés dans un clan. L'armée, les hommes d'affaires modernes, de nombreux hommes politiques feraient partie de ces groupes charnières sur lesquels jouait, entre autres, la monarchie, depuis l'indépendance. »²⁷³

Aujourd'hui, au Maroc, mais également dans d'autres sociétés du monde soumises de gré ou de force à la « nouvelle orthodoxie du développement », les entrepreneurs ont fait quelques pas supplémentaires en direction de ce que l'on nomme communément la « modernité » ; cependant, ces nombreuses positions de pouvoir acquises en l'espace seulement de quelques années ne doivent pas occulter un trait majeur de leur relation au politique, qui a été et continue d'être une relation de dépendance face à un Etat *makhzénien* qui, en redistribuant les ressources économiques du Royaume à certaines élites politico-économiques, peut, selon son dessein, verrouiller le champ politique.

²⁷³ Leveau Rémy, *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, op. cit., pp. 236-237.

Conclusion

De la question particulière des entrepreneurs, nous revenons en quelques mots à une vue d'ensemble de la société marocaine telle qu'elle évolue aujourd'hui depuis l'avènement au trône du roi Mohamed VI, il y a maintenant quelques années. La question qui se pose immédiatement est celle de savoir si notre première analyse dans ce travail, posée dans l'introduction et développée ensuite à travers le prisme de l'entrepreneuriat, est encore recevable dans le Maroc actuel dans les mains du jeune roi. En d'autres termes, il s'agirait d'appréhender la potentielle part de « modernité » apportée par l'institution monarchique depuis bientôt trois ans. Comme nous l'avons vu plus haut, déjà dans les années 1990, à la faveur d'une pluralité de facteurs, l'Etat *makhzénien*, sous la houlette de feu Hassan II, avait choisi la mue de son système politique, en s'appuyant sur de nouvelles figures « apolitiques », en l'occurrence ici le haut patronat, et, par conséquent, laissait entrevoir, selon l'avis de beaucoup, une sortie relativement rapide d'un certain nombre d'archaïsmes tant économiques que politiques. Mais nous avons aussi compris, au fil de ce travail, le véritable enjeu de l'« ouverture » politique marocaine (on ne parle même pas de démocratisation), une ouverture contrôlée et substantiellement limitée : les acteurs principaux des rouages *makhzénien*s, avec comme unique programme politique leur reproduction sociale, usent, généralement avec talent et habileté, de tous les artifices, signes et symboles politiques à leur disposition pour que perdure dans les esprits de tous la légitimité du pouvoir absolu monarchique. La récupération des valeurs économiques et marchandes, hautement symboliques d'une « modernité » globalisée, par le Palais, pour son propre profit et celui de la très fidèle et dépendante oligarchie économique du pays, abonde justement dans le sens de cette thèse d'un *Makhzen*, mobile malgré les apparences, obligé de s'adapter aux contraintes internes et externes pour durer.

Néanmoins, la forme revêtue par la monarchie chérifienne et son appareil étatique, qui garantit pour l'instant les positions sociales et les avantages économiques des acteurs les plus influents du système, n'a jamais été, et ne sera certainement jamais, la réponse adéquate aux justes revendications politiques, économiques et surtout sociales d'une population avoisinant les 30 millions d'individus. Les besoins en matière d'éducation, de santé, d'emploi sont urgents, comme tout le monde le reconnaît au Maroc. Les organisations de tout genre, appartenant à la société civile comme les associations patronales, les groupes islamiques, etc., investissent des champs de la sphère sociale qui ont, depuis longtemps, été abandonnés par un Etat aujourd'hui sourd ou impuissant face à ces très nombreuses revendications.

Pourtant, aux constatations « sévères » des pages précédentes, le chapitre V de ce travail oppose quelques arguments qui peuvent être interprétés positivement si l'on se glisse dans l'hypothèse d'une émergence de plus en plus solide d'une culture économique nouvelle, représentée, par exemple, par quelques hommes de la CGEM, aujourd'hui prête à prendre le risque de batailler ferme, dans le cadre d'un débat public, en faveur d'un certain nombre de valeurs en nette rupture avec les traditions entrepreneuriales du « passé ».

Pour autant que la politisation toute récente de ces « entrepreneurs lettrés » ne faiblisse point, il est alors possible d'imaginer que ces derniers, dans un souci de renforcer leur faible représentativité sociale, puissent rallier à leur cause les forces sociales marocaines en devenir que sont véritablement les nouvelles générations de diplômés sans emploi, les milliers de « petits et moyens » entrepreneurs, etc. : en bref, une somme non négligeable d'acteurs qui, naturellement frustrés de ne pouvoir mettre en avant leurs ressources en vue de réaliser leur projet, sont désireux, sans forcément

user d'un radicalisme de type islamique, d'en finir avec un système néoféodal qu'ils ne s'empêchent plus aujourd'hui de condamner unanimement.

Face à ces acteurs de l'économie marocaine, que peut-on aujourd'hui attendre de la part d'un *Makhzen* qui, depuis quelques années, est en quête de « rajeunissement » ?²⁷⁴ Bien sûr, les premiers jours au pouvoir de Mohamed VI suscitèrent quelques espoirs et réconcilièrent nombre de Marocains, dont quelques entrepreneurs, avec la monarchie, même si jamais elle ne fut réellement contestée. On se souvient de la libération de prisonniers, du retour d'exil de célèbres opposants, de diverses promesses au sujet d'une modification du statut de la femme ou de réformes scolaires (projets qui sont, par exemple, au cœur des priorités politiques des entrepreneurs), etc.

Avec Rémy Leveau²⁷⁵, nous pensons que le jeune roi a très rapidement su profiter des blocages de la fin de règne de son père, afin de procéder à un changement de style important, lui permettant par ailleurs de capitaliser une forte dose de sympathie. Cependant, malgré ce « toilettage » monarchique, les structures du pays restent aujourd'hui fondamentalement inchangées : les caciques et leurs vieilles habitudes politiques monopolisent le champ du possible et la définition des règles du jeu reste leur prérogative. De cette configuration inchangée résulte malheureusement une contestation au sujet du nouveau souverain : il ne semble pas représenter, à l'heure actuelle, les chances d'une transition tant attendue, soit, à l'image de Hassan II, parce qu'il ne la souhaite pas, soit, hypothèse plus réaliste, parce que l'institution très forte de la monarchie suppose des comportements, des pratiques auxquels, même s'il le voulait, il ne pourrait contrevenir de façon radicale.

En fin de compte, la difficulté de s'autonomiser des modes de penser et d'agir dominants que peut ressentir la jeune classe technocratique aux côtés de Mohamed VI se pose évidemment dans les mêmes termes pour la composante « lettrée » et moderne des entrepreneurs marocains. Qui peut aujourd'hui au Maroc faire des affaires et ouvertement, sinon radicalement, s'opposer concrètement au fonctionnement vicié des institutions du pays ? Les seules « critiques », on le sait, proviennent des cercles patronaux artificiellement institutionnalisés par Hassan II en fin de pouvoir, qui ont naturellement perçu les avantages qu'ils pouvaient tirer de leur nouveau positionnement sur la scène publique. Il est difficile de penser à un retournement d'alliance pour le moment. Pourquoi les hommes d'affaires marocains prendraient-ils le risque de bouleverser un ordre des choses qui convient aux plus fortunés d'entre eux, bien que certainement défavorable à l'immense majorité d'entre eux ? Bien entendu, on l'a aussi vu, pour que les entrepreneurs puissent dégager de leurs affaires des richesses suffisamment importantes, et susceptibles de stimuler une croissance jusque-là anémique, il faudrait que des réformes soient entreprises par le politique. Mais – l'entrepreneuriat marocain le sait très bien – les chances de se faire entendre sont évidemment plus importantes dans un tel contexte politique national (et international) qui, pour différentes raisons (pas toutes forcément négatives d'ailleurs), aujourd'hui promeut les normes de l'économie marchande. Autrement dit, est-il probable de voir naître un jour une alliance crédible qui soit, par exemple dans le cas marocain, formée par les intérêts d'acteurs religieux islamiques associés à ceux des entrepreneurs ? Est-ce que ces derniers pourraient se décider à soutenir l'option militaire d'un Etat militaire sur le modèle algérien ?

²⁷⁴ Cf. Tozy Mohammed, « Nouveau règne ou nouveau régime : les enjeux de la succession », *Les Cahiers de l'Orient*, deuxième trimestre 2000, n° 58, pp. 51-66.

²⁷⁵ Interrogé dans le cadre d'un reportage de Séverine Labat et Jean-Michel Vennemani, *Maroc : les défis de Mohamed VI*.

Ou alors, *a contrario*, hypothèse plus réaliste, compte tenu des liens qui les attachent au pouvoir central, peut-on imaginer les entrepreneurs marocains dans leur ensemble revêtir les habits des partisans « éclairés » de la société démocratique ?

Dans le même champ de l'entreprise au Maroc, une enquête approfondie mériterait d'être menée concernant, d'une part, la réalité des marges de manœuvre politique de l'entrepreneur toujours face à l'Etat *makhzénien*, d'autre part, ses potentialités d'expression et de prise de pouvoir politique, seul ou en association, dans un plus ou moins long terme.

A cette série d'interrogations soulevées plus haut doit présider la logique qui n'a cessé d'animer ce travail : l'étude de la classe entrepreneuriale marocaine est l'un des indices fondamentaux de l'état de développement économique, politique, social et culturel de son pays.

Bibliographie

Ouvrages

- AGNOUCHE A., « Les Chorfas face à l'Etat de droit dans le Maroc contemporain », in SANTUCCI Jean-Claude, *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition*, CNRS, Paris, 1992.
- AMIN Samir, *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*, La Découverte, Paris, 1986.
- , *The Arab Economy of Today*, Zed Press, Londres, 1982.
- ANDERSON Lisa, « Dynasts and Nationalists : Why Monarchies Survive », in KOSTINER Joseph (dir.), *Middle East Monarchies : The Challenge of Modernity*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Londres, 2000.
- AYACHE Albert, *Le Maroc. Bilan d'une colonisation*, Editions Sociales, Paris, 1956.
- BASRI Driss, *L'administration territoriale au Maroc : ordre et développement*, doctorat d'Etat en droit public, Université des sciences sociales de Grenoble, Grenoble, 1987.
- BAHOUT Joseph, « Les entrepreneurs syriens et la paix au Proche-Orient », in BLIN Louis et FARGUES Philippe (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient*, tome II, Maisonneuve et Larose (CÉDEJ), Paris, 1995.
- BEN ALI Driss, « Etat et reproduction sociale au Maroc : le cas du secteur public », in EL-MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude, *Etat et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, CNRS, Paris, 1990.
- BENANI Ahmed, *La formation sociale marocaine de la fin du XIX^e siècle à la « marche verte » 1975*, thèse de doctorat en sciences sociales et politiques, Université de Lausanne, Lausanne, 1983.
- BENHADDOU Ali, *Maroc : les élites du Royaume*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- BENNANI-CHRAÏBI Mounia, *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*, CNRS, Paris, 1994.
- BERRADA Abdelkader et SAADI Mohamed Saïd, « Le grand capital privé marocain », in SANTUCCI Jean-Claude, *Le Maroc actuel*, CNRS, Paris, 1992, pp. 325-387.
- BERRADA Mohamed, « L'administration économique au Maroc », in VEDEL Georges (dir.), *Edification d'un Etat moderne, le Maroc de Hassan II*, Albin Michel, Paris, 1986, pp. 251-276.
- BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat*, Minuit, Paris, 1989.
- CATTEDRA Raffaele et CATUSSE Myriam, « Stratégie de communication et espace public. Etat et acteurs privés face à la ville : quelques remarques à propos de Casablanca », in SAAF Abdallah (dir.), *Communication et collectivités locales*, coll. Repères universitaires, Faculté de droit de Mohammédia, Mohammédia, janvier 1998.
- CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté 1956-2000*, Gallimard, Paris, 2001.
- CHRAÏBI Driss, *Le passé simple*, roman écrit en 1954, Denoël, Paris, 1977.
- CROZIER Michel, *L'entreprise à l'écoute. Apprendre le management post-industriel*, Inter-Editions, Paris, 1989.
- CUBERTAFOND Bernard, *La vie politique au Maroc*, L'Harmattan, Paris, 2001.

- DIOURI Moumen, *A qui appartient le Maroc ?*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- DOUMOU Abdelali, *Etat et capitalisme au Maroc*, Edino, Rabat, 1987.
- EISENSTADT Samuel et RONIGER Luis, *Patrons, Clients and Friends : Interpersonal Relations and the Structure of Trust in Society*, Cambridge University Press, Cambridge, 1984.
- EL-MALKI Habib, *Au-delà des chiffres, quel développement ?*, Editions Maghrébines, Casablanca, 1983.
- , *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, CNRS, Paris, 1989.
- EL-MALKI Habib et DOUMOU Abdelali, « L'interventionnisme de l'Etat marocain à l'épreuve de l'ajustement », in EL-MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude, *Etat et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, CNRS, Paris, 1990.
- FITZGERALD E.V.K., *The State and Economic Development in Latin America*, Cambridge University Press, Cambridge, 1977.
- GEORGE Susan et SABELLI Fabrizio, *Crédits sans frontières. La religion séculière de la Banque mondiale*, La Découverte, Paris, 1994.
- HIBOU Béatrice, *Les enjeux de l'ouverture au Maroc. Dissidence économique et contrôle politique*, Les Etudes du CERI, n° 15, avril 1996.
- , *Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire*, Les Etudes du CERI, n° 39, mars 1998.
- HIBOU Béatrice et MARTINEZ Luis, *Le Partenariat euro-maghrébin : un mariage blanc ?*, Les Etudes du CERI, n° 47, novembre 1998.
- HOURLANI Albert, *Histoire des peuples arabes*, Seuil, Paris, 1993.
- LAMRINI Rida, *Les Puissants de Casablanca*, Marsam, Rabat, 1996.
- LECA Jean, « La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité », in SALAME Ghassan, *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, Paris, 1994.
- LEVEAU Rémy, *Le Fellah marocain défenseur du Trône*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1985.
- , *Le sabre et le turban*, François Burin, Paris, 1993.
- , « Les entrepreneurs au Proche-Orient : mise en perspective politique », in FARGUES Philippe (dir.), *L'économie de la paix au Proche-Orient*, tome II, Maisonneuve et Larose (CEDEJ), Paris, 1995.
- LEVI-STRAUSS Claude, *Anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1959.
- MERRIEN François-Xavier, « Nouveau régime économique international et devenir des Etats providence », in DE SENARCLENS Pierre (dir.), *Maîtriser la mondialisation*, Presses de Science Po, Paris, 2000, pp. 77-113.
- MERVIN Sabrina, *Histoire de l'islam, doctrines et fondements*, Flammarion, Paris, 2000.
- MIEGE Jean-Louis, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, tome III, *Les difficultés*, PUF, Paris, 1962.
- MONJIB Maâti, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- PERRAULT Gilles, *Notre ami le roi*, Gallimard, Paris, 1990.
- POLANYI Karl, *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1944.

- RICHARDS Alan et WATERBURY John, *A Political Economy of the Middle East*, Westview Press, Oxford, 1996.
- RODINSON Maxime, *Islam et capitalisme*, Seuil, Paris, 1966.
- ROSTOW Walt Whitman., *Les étapes de la croissance économique*, Seuil, Paris, 1963.
- ROUSSET Michel, « Etat et secteur public au Maroc », in EL-MALKI Habib et SANTUCCI Jean-Claude, *Etat et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, CNRS, Paris, 1990.
- SAADI Mohamed Saïd, *Les groupes financiers au Maroc*, Okad, Rabat, 1989.
- SAAF Abdallah, *Maroc, l'espérance d'Etat moderne*, Afrique Orient, Casablanca, 1999.
- SADOWSKI Yahya, *Political Vegetables ? Businessmen ad Bureaucrats in the Development of Egyptian Agriculture*, Brookings Institution, Washington, D.C., 1991.
- SAINSAULIEU Renaud et PIOTET Françoise, *Méthodes pour une sociologie de l'entreprise*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, 1994.
- SALAME Ghassan, *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Fayard, Paris, 1994.
- SCHUMPETER Joseph, *Théorie de l'évolution économique*, Dalloz, Paris, 1935.
- SOMBART Werner, *Le bourgeois. Contribution à l'histoire morale et intellectuelle de l'homme économique moderne*, Payot, Paris, 1966.
- SPRINGBORG Robert, *Mubarak's Egypt : Fragmentation of the Political Order*, Westview Press, Boulder, 1989.
- TANGEAOUI Saïd, *Les entrepreneurs marocains*, Karthala, Paris, 1993.
- TOZY Mohamed, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999.
- TRANSPARENCY MAROC, *La corruption au quotidien*, Editions Le Fennec, Casablanca, 1999.
- TUQUOI Jean-Pierre, *Le dernier roi*, Grasset, Paris, 2001.
- VAN DE WETERING Hylke, BELGHAZI Saâd et MCDERMOTT Ann, *Incentives and Protection in Morocco's Industrial Sector in 1991*, CAER Discussion Paper, n° 20, mars 1994.
- VERMEREN Pierre, *La formation des élites par l'enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle*, thèse d'histoire soutenue le 24 février 2000 à Paris-VIII, à paraître.
- , *Le Maroc en transition*, La Découverte, Paris, 2001.
- WATERBURY John, « La légitimation du pouvoir au Maghreb : tradition, protestation et répression », in LECA Jean, *Développements politiques au Maghreb*, CRESM/CNRS, Paris, 1979.
- , *Le Commandeur des Croyants*, Presses Universitaires de France, Paris, 1975.
- , *The Egypt of Nasser and Sadat : The Political Economy of Two Regimes*, Princeton University Press, Princeton, 1983.
- WEBER Max, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Gallimard, Paris, 1991.
- WORLD BANK, *Kingdom of Morocco : Preparing for the 21st Century*, Washington, D.C., 1994.
- ZARTMAN I. William, *The Political Economy of Morocco*, Praeger, New York, 1987.

Articles

BEN ALI Driss, « Changement de pacte social et continuité de l'ordre politique au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXVIII, 1989, pp. 52-53.

BENHADDOU Ali, « Reproduction sociale des élites marocaines et mouvement patronal », *Bourgeoisies et notables en Méditerranée, Cahiers de la Méditerranée*, n° 46/47, juin/décembre 1993.

CATUSSE Myriam, « Acteurs privés et actions publiques », *Entrepreneurs dans le monde arabe, Les Cahiers de l'Orient*, n° 55, coordonné par GOBE Eric, 1999.

—, « De la lutte des classes au dialogue social. La recomposition des relations professionnelles au Maroc », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 162, octobre/décembre 1998.

—, « Economie des élections au Maroc », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 168, avril/juin 2000.

—, « La Confédération générale des entreprises du Maroc : aléas de l'institutionnalisation », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, 1998.

—, « Le débat sur les privatisations au Maroc: un procès exemplaire », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 167, janvier/mars 2000.

—, « Maroc : "Un Etat de droit pour les affaires" », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXVII, 1998.

CHANKOU Abdellah, « La chambre d'amis », *Maroc Hebdo International*, n° 229, 29 novembre 1997.

DAOUD Zakya, « Maroc : les élections de 1997 », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 158, octobre/décembre 1997.

—, « Privatisations à la marocaine. La loi sur le transfert au secteur privé de certaines entreprises publiques », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 128, avril/mai/juin 1990.

DILLMAN Bradford, « Facing the Market in North Africa », *Middle East Journal*, vol. 55, n° 2, printemps 2001.

ECHAOUI Mohamed, « Bourgeoisie citadine et mouvement national marocain dans les années 1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 46/47, juin/décembre 1993.

EL AOUI Nouredine, « La réforme économique : stratégies, institutions, acteurs », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, numéro spécial, *Un Maroc en transition : alternance et continuités*, sous la direction d'Alain ROUSSILLON, n° 164, avril/juin 1999.

EL-MALKI Habib, « Capitalisme d'Etat, développement de la bourgeoisie et problématique de la transition. Le cas du Maroc », *Revue juridique, politique et économique du Maroc*, n° 8, 1980.

GIRAUD Olivier et LALLEMENT Michel, « Construction et épuisement du modèle néo-corporatiste allemand », *Revue française de sociologie*, janvier/mars 1998.

GOBE Eric, « Egypte. Les hommes d'affaires et l'Etat dans le capitalisme de l'infatâh (1974-1994) », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 156, avril/juin 1997.

—, « Le secteur privé égyptien et l'action publique : associations d'hommes d'affaires et démocratisation dans l'Egypte de l'infatâh », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 27, janvier/juin 1999.

—, « Les entrepreneurs arabes au miroir des sciences sociales », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXV, 1996.

HIBOU Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'Etat », *in idem* (sous la responsabilité de), *La privatisation de l'Etat, Critique internationale*, n° 1, automne 1998.

HIBOU Béatrice et TOZY Mohamed, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit », *Revue Tiers Monde*, n° 161, janvier/mars 2000.

JAMAÏ A., « Patronat : le social, oui, mais dans le respect des équilibres », *Le Journal*, 16 février 1998.

KHOSROSHAHI Cameron, « Privatization in Morocco : The Politics of Development », *Middle East Journal*, vol. 51, n° 2, printemps 1997.

LAURENT Michel et DENOEUX Guilain, « Campagne d'assainissement au Maroc. Immunisation du politique et contamination de la justice », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 154, octobre/décembre 1996.

LECA Jean et SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Political Science Review*, vol. 4, 1983, pp. 455-494.

LEVEAU Rémy, « Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 106, octobre/décembre 1984.

—, « Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 118, octobre/novembre/décembre 1987.

MASSOU Assou, « ONA : conglomérat à l'ancienne ou holding moderne ? », *Economia*, n° 2, décembre 2000/janvier 2001.

MEDARD Jean-François, « Clientélisme politique et corruption », *Revue Tiers Monde*, n° 161, janvier/mars 2000.

PATTON Marcie J., « "Open for Business" : Capitalists and Globalization in Turkey and Morocco », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 27, janvier/juin 1999.

SCHEMEIL Yves et CHATELUS Michel, « Stratégies économiques et politiques industrielles dans le monde arabe », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 120, avril/mai/juin 1988.

TOZY Mohammed, « Nouveau règne ou nouveau régime : les enjeux de la succession », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 58, deuxième trimestre 2000.

WARDE Ibrahim, « Paradoxes de la finance islamique », *Le Monde diplomatique*, n° 570, septembre 2001.

WATERBURY John, « Endemic and Planned Corruption in a Monarchical Regime », *World Politics*, vol. XXV, n° 4, juillet 1973.

YILMAZ Hakan, « Business Notions of Democracy : The Turkish Experience in the 1990s », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n° 27, janvier/juin 1999.

Documents électroniques

O'DRISCOLL Gerald P., HOLMES Kim R. et KIRKPATRICK Melanie, *2001 Index of Economic Freedom*, The Heritage Foundation/The Wall Street Journal, 2001, <www.heritage.org/research/features/index/2001/covers/index2001cov_lg.jpg> (dernière consultation 12 septembre 2002).

« Les rapports de la Banque mondiale. Morocco in Brief », *Med Intelligence*, <<http://medintelligence.free.fr/bd3maroc.htm>> (dernière consultation 10 septembre 2002).

Site Internet

Confédération générale des entreprises du Maroc CGEM : <www.cgem.org>.

Collection Itinéraires

Notes et travaux

- N° 64 *La Déclaration de Doha et l'Accord sur les ADPIC. Confrontation et sens*
Séverine DEBONS (2002, 42 p.) CHF 12.–
- N° 63 *Où va le Pérou ? Bilan du fujimorisme et questions pour l'avenir*
Sous la direction de Claude AUROI et Sandra BOSSIO (2002, 123 p.) CHF 12.–
- N° 62 *Prétextes anthropologiques V*
Textes réunis et édités par Alessandro MONSUTTI et Gilbert RIST (2002, 82 p.) CHF 12.–
- N° 61 *Néolibéralisme au Pérou (1990-2000).
Bilan et perspectives de la politique économique*
Carlos NIETO (2001, 64 p.) CHF 12.–
- N° 60 *De l'entre-deux à l'interculturalité. Richesses et embûches de la migration*
Marie-Andrée CIPRUT, avec la coll. de Antoinette LIECHTI, Alfredo CAMELO
& Maryelle BUDRY (2001, 80 p.) CHF 12.–
- N° 59 *Précarité et exclusion à Genève : une face cachée de la Suisse.
Intervention de Réalise (1984-2000)*
Mathieu LEWERER et Christophe DUNAND (2001, 39 p.) CHF 12.–
- N° 58 *Prétextes anthropologiques IV*
Textes réunis et édités par Y. DROZ, A. MONSUTTI et G. RIST (2001, 91 p.) CHF 12.–
- N° 57 *Le défi social du développement. Notes critiques*
Christian COMELIAU (2000, 32 p.) CHF 5.–
- N° 56 *Modernisation agraire, oligarchies et mouvements paysans au Brésil.
Une évaluation historique*
Jacky BUFFET (2000, 34 p.) CHF 12.–
- N° 55 *Prétextes anthropologiques III*
Textes réunis et édités par Yvan DROZ et Gilbert RIST (2000, 119 p.) CHF 12.–
- N° 54 *Propriété intellectuelle. Quels enjeux pour les pays en développement ? (...)*
Dossier de l'Annuaire Suisse-Tiers Monde 1998 (1999, 116 p.) CHF 12.–
- N° 53 *Prétextes anthropologiques II*
Textes réunis et édités par Yvan DROZ et Gilbert RIST (1999, 97 p.) CHF 12.–
- N° 52 *De la monoculture de la vache à l'autoexploitation.
Quelle économie pour quelle agriculture ?*
Yvan DROZ (1998, 63 p.) CHF 12.–
- N° 51 *Prétextes anthropologiques*
Textes réunis par Gilbert RIST et Yvan DROZ (1998, 91 p.) CHF 12.–
- N° 50 *Investissements éthiques et solidaires – Le cas de la Suisse*
Kristin BARSTAD (1998, 75 p.) CHF 12.–
- N° 49 *Socio-anthropologie de la décentralisation en milieu rural africain.
Bibliographie sélective et commentée*
Jean-Pierre JACOB, Giorgio BLUNDO (1997, 118 p.) CHF 12.–
- N° 48 *L'apport de la diaspora au renouveau vietnamien. Les Vietnamiens de Suisse*
Bertrand LAMON (1997, 102 p.) CHF 12.–
- N° 47 *Démocratie et nouvelles formes de légitimation en Afrique.
Les Conférences nationales du Bénin et du Togo*
Sous la direction de Jean ZIEGLER (1997, 50 p.) CHF 12.–

- N° 46 *Feeding Asia in the Next Century*
C. AUBERT, G. ETIENNE, J.-L. MAURER (1996, 72 p.) CHF 12.–
- N° 45 *Développement rural et libéralisation économique en Inde. Le cas de l'Etat d'Orissa*
Marie THORND AHL (1996, 89 p.) CHF 12.–
- N° 44 *Comment mieux coopérer avec le Brésil ? Aide des ONG et relations économiques de la Suisse*
Gérard PERROULAZ, Serge GHINET (1995, 58 p.) CHF 12.–
- N° 43 *From Bonafide Citizens to Unwanted Clandestines : Nepali Refugees from Bhutan*
Rebeka MARTENSEN (1995, 76 p.) CHF 15.–
- N° 42 *Réseaux et stratégies migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Histoire de vie d'un migrant*
Prosper KAMBIRE (1994, 82 p.) CHF 12.–
- N° 41 *Questions de « genre » ? Réflexions autour des rapports sociaux de sexe dans l'emploi et dans l'institution*
Yvonne PREISWERK *et al.* (1994, 98 p.) CHF 8.–
- N° 40 *Guide d'approche des institutions locales (GAIL). Méthodologie d'étude des acteurs locaux dans le monde rural*
Jean-Pierre JACOB *et al.* (1994, 40 p.) CHF 10.–
- N° 39 *El rol de las mujeres en las estrategias de subsistencia: el caso del Ecuador*
Jessica LOPEZ PINTO (1993, 63 p.) CHF 8.–

Etudes du développement

- N° 14 *Sphère financière contre économie réelle. Le cas de la crise financière thaïlandaise*
Olivier CASSARD (2001, 81 p.)
- N° 13 *Une greffe de l'Etat inédite. Le clan corse, de la segmentarité à la décentralisation*
Charaf ABDESSEMED (2000, 55 p.) CHF 12.–
- N° 12 *« Ecotourisme » ou « tourisme durable » entre la théorie et la pratique. Principes déclarés et arguments publicitaires en Amazonie*
Dorothy Julia PREZZA (2000, 86 p.) CHF 12.–
- N° 11 *Género, ajuste estructural y trabajo : Análisis a través del Banco Mundial y del caso del Perú, Lima 1986-1993*
Roxana ORUE (1998, 115 p.) CHF 12.–
- N° 10 *The Andean Cocaine Industry : A Maze with no Way out? Failures of the U.S.' « War on Drugs »*
Vanessa PEAT (1998, 77 p.) CHF 12.–
- N° 9 *Secteur informel et politiques publiques en Afrique. Acteurs et conceptions*
Marie-Joséphine NSENGIYUMVA (1996, 73 p.) CHF 12.–
- N° 8 *Les éleveurs, l'Etat et les agriculteurs au Burkina Faso. L'exemple de la région du centre-ouest*
Yves DELISLE (1996, 79 p.) CHF 12.–
- N° 7 *Niños y jóvenes en situación de calle espacio y campo social. Ciudad de Córdoba, Argentina*
Patricia MAZZINI (1996, 178 p.) CHF 12.–
- N° 6 *Le secret de l'unité de santé. Les agents de santé de base et les matrones en Guinée-Bissau*
Mary-Josée BURNIER (1993, 109 p.) CHF 12.–

- N° 5 *Agriculture de subsistance et technologie appropriée.
Impact de l'ICTA à Quesada, Guatemala*
Ileana VALENZUELA (1991, 180 p.) CHF 12.–
- N° 4 *Les jardins de la sécheresse. Tamazalak versant ouest de l'Air*
Ulrike MIX (1988, 135 p.) CHF 5.–

Pratique et réflexion

- N° 9 *La démarche d'appui institutionnel au secteur de la santé.
Programme médico-sanitaire bénino-suisse*
Valérie BOULLOUDANI (1998, 77 p.) CHF 12.–
- N° 8 *L'entreprise coopérative et de type coopératif :
pour une analyse économique hétérodoxe*
Souleymane SOULAMA (1997, 36 p.) CHF 10.–
- N° 7 *Le système de Programmation – Suivi – Evaluation (PSE) dans une démarche
d'appui institutionnel*
D. FINO, S. GUINET, C. DUNAND, P. UVIN (1996, 77 p.) CHF 12.–
- N° 6 *Démarche d'appui institutionnel.
De l'analyse des acteurs à un processus de renforcement institutionnel*
D. FINO et S. GHINET (1995, 57 p.) CHF 8.–
- N° 5 *L'appui institutionnel au Niger. Résultats d'un atelier de réflexion*
Peter UVIN et al. (1994, 60 p.) CHF 8.–